



Plan Climat Air Energie Territorial 2023-2028

TOME 4 ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT (EIE)



Octobre 2023

Sommaire

PREAMBULE	3
MILIEU PHYSIQUE	4
1. LE CLIMAT.....	4
2. LA GEOLOGIE.....	4
3. LE RELIEF.....	6
4. L'OCCUPATION DU SOL.....	7
PAYSAGE ET CADRE DE VIE	12
1. LE PAYSAGE.....	12
2. LE PATRIMOINE.....	18
1. <i>Les sites inscrits et classés</i>	20
2. <i>Les monuments historiques</i>	20
3. <i>Architecture et bâti</i>	22
3. SYNTHESE.....	26
MILIEUX NATURELS ET BIODIVERSITE	28
1. LES MILIEUX INVENTORIES.....	28
2. LES MILIEUX PROTEGES.....	37
1. <i>Les zones Natura 2000</i>	37
2. <i>Zone humide Ramsar</i>	42
3. <i>Les Arrêtés de Protection de Biotope</i>	42
4. <i>Les Espaces Naturels Sensibles</i>	42
5. <i>Les sites du Conservatoire du Littoral</i>	43
6. <i>Le Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin</i>	43
3. LES MILIEUX DE NATURE ORDINAIRE.....	45
1. <i>Le réseau de haies bocagères</i>	45
2. <i>Les espaces boisés</i>	45
3. <i>Les zones humides</i>	45
4. <i>Les littoraux</i>	48
4. LA TRAME VERTE ET BLEUE.....	49
5. SYNTHESE.....	55
RISQUES ET SANTE PUBLIQUE	56
1. LES RISQUES NATURELS	56
1. <i>Le risque lié à la présence d'eau</i>	56
2. <i>Le risque de mouvement de terrain</i>	60
3. <i>L'érosion du trait de côte</i>	62
4. <i>Le risque radon</i>	65
5. <i>Le risque sismique</i>	66
2. LES RISQUES TECHNOLOGIQUES	66
1. <i>Le risque industriel</i>	68
2. <i>Le risque transport de matières dangereuses</i>	69
3. LES AUTRES NUISANCES ET POLLUTIONS	69
1. <i>L'accidentologie</i>	69
2. <i>Les nuisances sonores</i>	71
3. <i>La ligne de Très Haute Tension Cotentin-Maine</i>	72
4. <i>Des sites présentant une pollution potentielle des sols</i>	72
5. <i>La qualité de l'air</i>	73
4. LA VULNERABILITE CLIMATIQUE	74
5. SYNTHESE	75
LES RESSOURCES LOCALES	76

1.	LA GESTION DE L'EAU	76
1.	<i>L'eau potable</i>	77
2.	<i>L'état des masses d'eau</i>	82
3.	<i>Les eaux usées</i>	86
2.	L'ENERGIE	89
1.	<i>La consommation énergétique</i>	89
2.	<i>Les émissions de gaz à effet de serre</i>	91
3.	<i>Les énergies renouvelables</i>	92
4.	<i>La mobilité durable</i>	95
3.	LES MATERIAUX	96
1.	<i>Les carrières</i>	96
2.	<i>Le bois</i>	97
4.	LA GESTION DES DECHETS	99
5.	SYNTHESE	101
	BILAN DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX	103

PREAMBULE

Les territoires doivent être en capacité de répondre à différents enjeux environnementaux, parfois contradictoires dans le cadre de leurs plans et programmes afin de limiter autant que possible les incidences négatives sur l'environnement.

A ce titre, l'état initial de l'environnement, pièce importante de l'évaluation environnementale doit pouvoir mettre en exergue les principaux enjeux environnementaux du territoire afin de s'assurer que le plan ou programme évite ou réduise les incidences négatives sur celui-ci. Pour les identifier et faciliter l'analyse, l'état initial de l'environnement propose d'engager une lecture transversale en abordant 4 sujets majeurs.

- 1. CADRE DE VIE ET PAYSAGE : LE TERRITOIRE EST-IL ATTRACTIF D'UN POINT DE VUE ENVIRONNEMENTAL ?**
- 2. MILIEUX NATURELS ET BIODIVERSITE : LE TERRITOIRE DISPOSE-T-IL D'UNE TRAME ECOLOGIQUE DE QUALITE ASSURANT UNE ADEQUATION ENTRE PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE ET DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ?**
- 3. RISQUES ET SANTE PUBLIQUE : LE TERRITOIRE DISPOSE-T-IL D'UN DEVELOPPEMENT RESILIENT FACE AUX RISQUES ET NUISANCES ?**
- 4. RESSOURCES LOCALES : LE TERRITOIRE DISPOSE-T-IL DE SUFFISAMMENT DE RESSOURCES POUR SON DEVELOPPEMENT ET LES MODES DE VIE DES HABITANTS ?**

MILIEU PHYSIQUE

1. LE CLIMAT

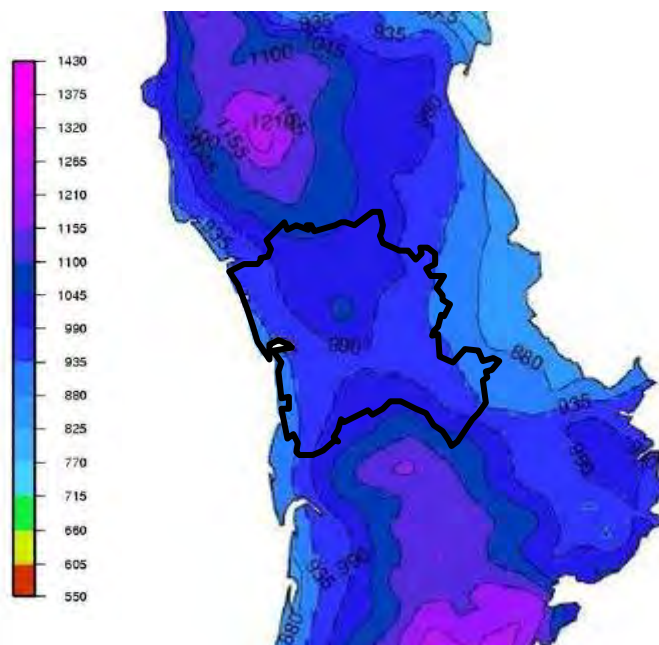
Le climat du territoire est océanique et donc caractérisé par une pluviométrie globalement élevée, répartie sur toute l'année mais plus intense en automne et en hiver. Les pluies sont rarement abondantes et tombent plutôt sous forme de crachin.

La pluviométrie peut cependant varier de manière relativement importante en fonction du relief et de l'éloignement relatif de la mer. Sur la frange côtière, de Gouville-sur-Mer à Lingreville, les cumuls de précipitations atteignent environ 850 mm et en rentrant sur les terres, ils peuvent atteindre 990 mm au nord et au sud du territoire. L'est n'atteint pas plus de 880 mm.

De même, le nombre de jours annuels de précipitation est moins élevé sur le littoral que dans l'intérieur du territoire. C'est également dans l'intérieur du territoire que les hivers sont les plus précoces, longs et rudes.

L'autre caractéristique de ce climat est la clémence de ses températures. L'amplitude des températures est faible. La mer apporte une relative douceur et limite la baisse de la température sur le littoral. A l'inverse, les brises de mer provoquent en été une baisse sensible de la température sur la côte qui peut être très inférieure à celle de l'intérieur des côtes.

Les vents marins sont prédominants, venant de l'ouest et de forme généralement modérée. C'est un élément remarquable dans le département, par sa vitesse et sa direction.



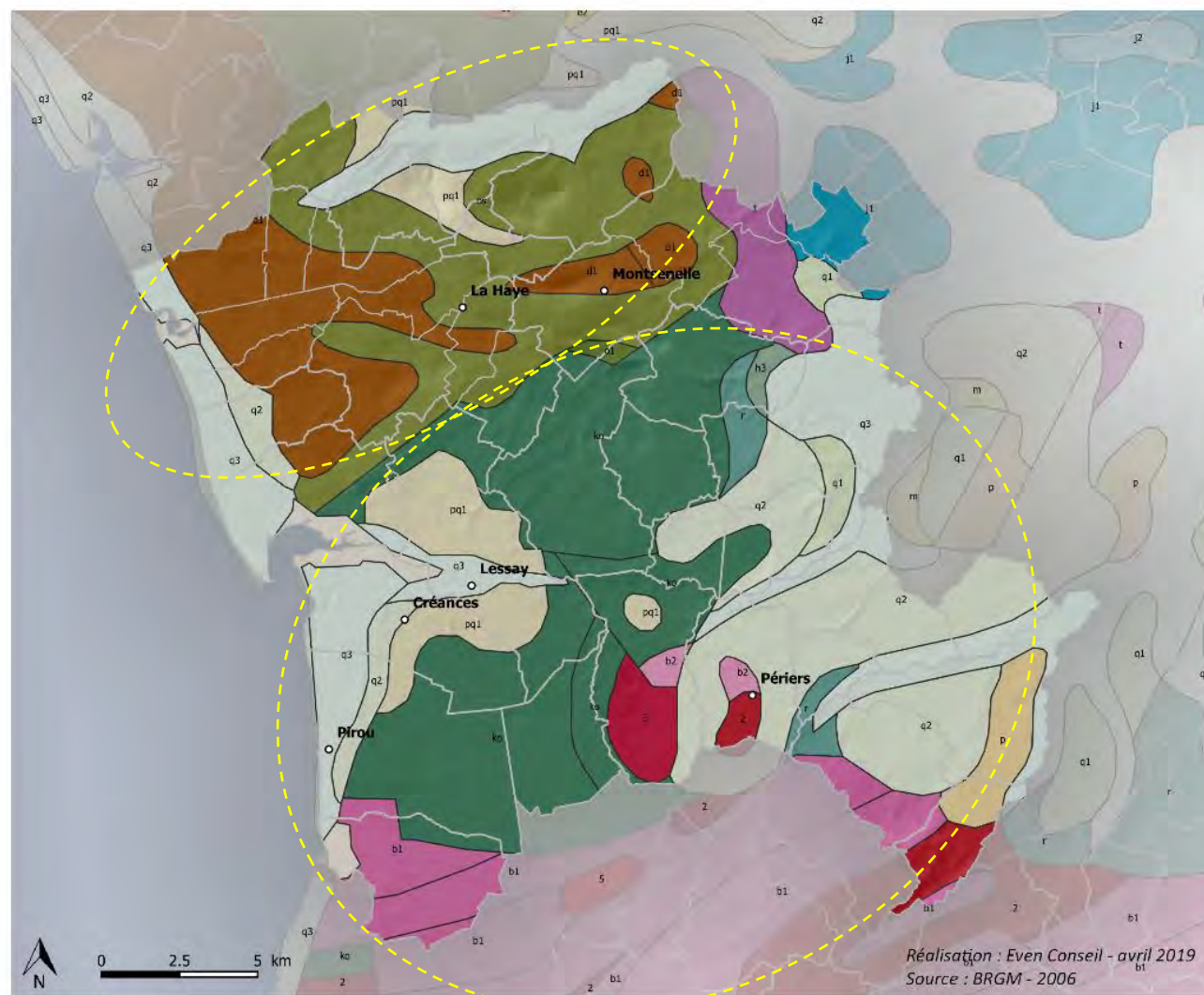
Pluviométrie - normales 1981-2010 (source : Météo France)

2. LA GEOLOGIE

Le territoire présente des territoires géologiques d'une grande diversité (carte ci-dessous).

La structure géologique

Côte Ouest Centre Manche



- Tonalite de l'Ediacarien (2)
- Monzogranite de l'Ediacarien (3)
- Paragneiss et schistes de l'Ediacarien (b1)
- Schistes de l'Ediacarien (b2)
- Schistes du Devonien (d1)
- Grès du Pennsylvanien (h3)
- Calcaires du Jurassique (j1)
- Schistes et grès du Cambrien (ko)
- Sables du Miocène (m)
- Quartzite de l'Ordovicien (o1)
- Schistes de l'Ordovicien (os)
- Sables du Pliocène (p)
- Argiles du Pliocène (pq1)
- Sables du Pléistocène (q1)
- Argiles du Ionien (q2)
- Sables de l'Holocène (q3)
- Grès du Permien (r)
- Argiles du Trias (t)

- Limites administratives
- Limites des communes déléguées

Relief

Réalisation : Even Conseil - avril 2019
Source : BRGM - 2006

even
CONSEIL

On distingue globalement deux unités :

La **partie Nord**, qui présente des **formations géologiques schisteuses, de l'Ordovicien et du Devonien**, relève du **Bassin Parisien**. Elle a été soumise aux intrusions marines successives et a été progressivement comblée par les sédiments. L'affaissement de cette zone s'est opéré progressivement sous le poids des sédiments accumulés. Cette cuvette, basse et ouverte sur la mer au-delà de la limite est du territoire, est occupée par une étendue de marais (Marais du Cotentin).

La **partie Sud**, qui présente des **formations géologiques plus anciennes, avec les schistes du Cambrien, argiles du Pliocène et du Ionien**, s'inscrit dans le **Massif Armoricain**. Plissées successivement, ces formations sont à l'origine du relief vallonné du secteur.

Le sous-sol principalement schisteux laisse apparaître parfois des monts gréseux : le mont Castre à la Haye-du-Puits ou le mont de Doville.

Le littoral est constitué de sables du quaternaire.

3. LE RELIEF

Le territoire de Côte Ouest Centre Manche se situe dans la plaine dépressionnaire du centre-Manche, ponctuée de collines schisteuses dépassant rarement 100 mètres, plus concentrées autour de la Haye-du-Puits. Plus à l'est, les paysages évoluent vers une forme marécageuse, celle des Marais du Cotentin.

Les côtes sont plates et sablonneuses, bordées d'immenses plages. Elles sont longées de dunes côtières qui se développent sur la façade maritime. Elles présentent un ordonnancement assez classique, caractérisé par des dunes basses en front de mer, une dépression souvent marécageuse en rétro-littoral, une falaise morte, parfois précédée de dunes élevées et le plateau ancien dominant le tout. L'urbanisation qui a conquis ses espaces, a colonisé prioritairement le cordon dunaire et les dépressions rétro-littorales.

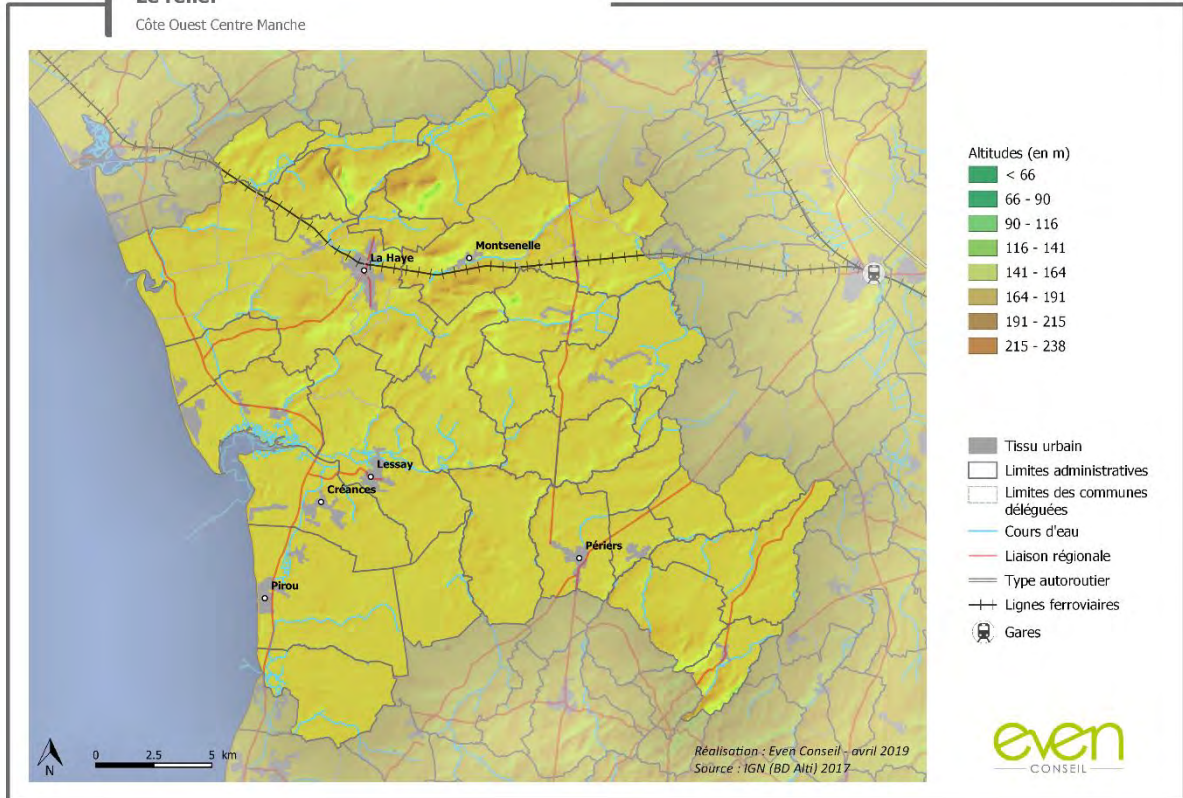
Plus au sud, le relief devient plus accidenté avec ses collines enchevêtrées qui s'organisent en longues barres de grès et granite.

Le territoire est sillonné de petites rivières et s'intègre à deux bassins versants :

- Le bassin versant de la Douve et Taute à l'est ;
- Le bassin versant du Nord Cotentin comprenant plusieurs petits cours d'eau côtiers et l'Ay.

Le relief

Côte Ouest Centre Manche



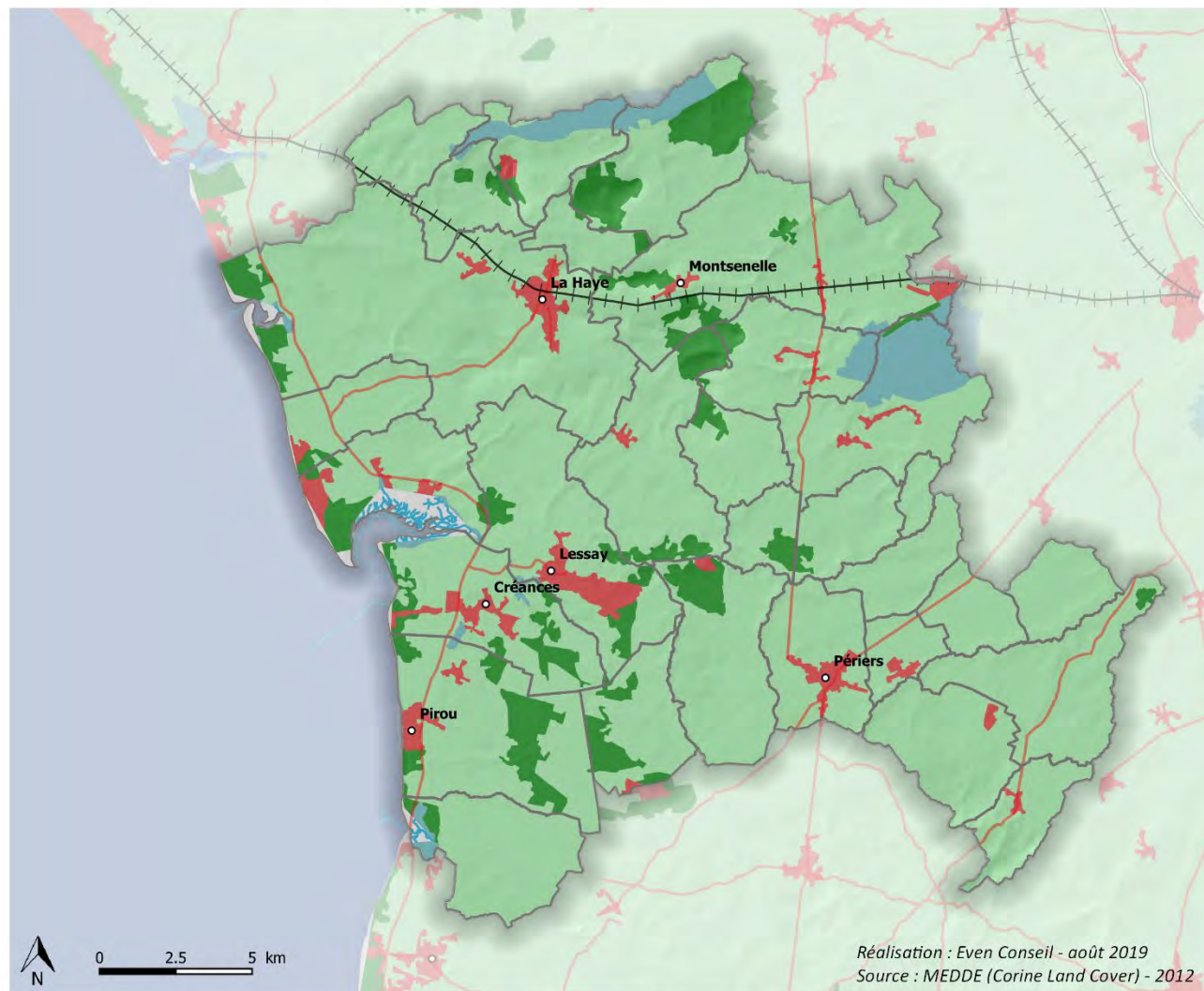
4.L'OCCUPATION DU SOL

▫ CORINE LAND COVER

La base de données Corine Land Cover est un inventaire biophysique de l'occupation des terres (carte ci-dessous).

L'occupation des sols

Côte Ouest Centre Manche



- Espaces artificialisés
- Espaces agricoles
- Espaces boisés
- Espaces découverts
- Zones humides
- Surfaces en eau

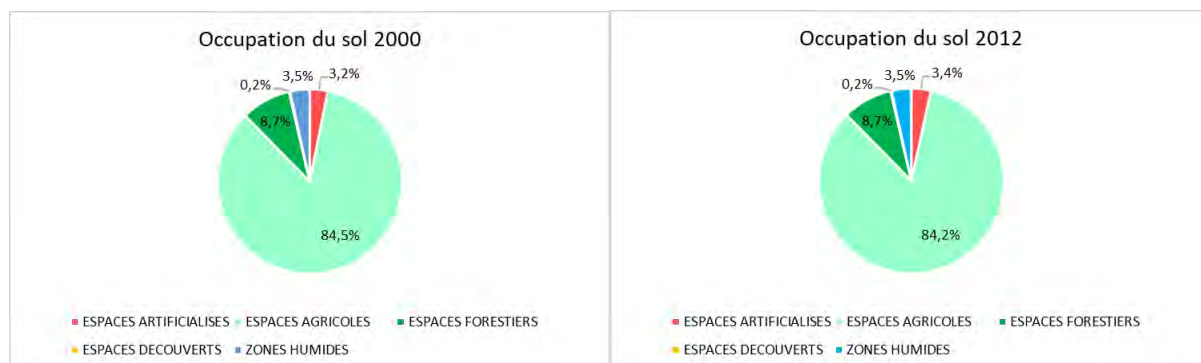
- Limites administratives
- Cours d'eau
- Liaison régionale
- Type autoroutier
- Lignes ferroviaires
- Gares

Relief

even
CONSEIL

En 2012, le territoire est peu artificialisé, seulement 3,4% l'est. L'artificialisation a augmenté de 0,2% depuis les années 2000. Les espaces urbanisés sont les villes de Périers, la Haye, Lessay, Créances et Pirou.

Les espaces forestiers représentent 8,7% du territoire, valeur qui d'ailleurs n'a pas évolué depuis les années 2000. Au niveau départemental, la part des boisements est de 6%. De plus, le bocage peut donner une impression de boisement car il maille le territoire selon une trame relativement serrée.



Source : Corine Land Cover – EVEN Conseil

			2000	2012	EVOLUTION 2000-2012
			HA	HA	%
11	Espaces artificialisés	Zones urbanisées	1100	1162	+5,6
12		Zones industrielles ou commerciales et réseaux de communication	136	185	+35,6
13		Mines, décharges et chantiers	72	81	+12,0
14		Espaces verts artificialisés, non agricoles	178	174	-2,2
21	Espaces agricoles	Terres arables	8764	8932	+1,9
22		Cultures permanentes	0	0	
23		Prairies	13681	13732	+0,4
24		Zones agricoles hétérogènes	17213	16879	-1,9
31	Espaces forestiers	Forêts	2775	2775	
32		Milieus à végétation arbustive et/ou herbacée	1311	1311	
33	Espaces découverts	Espaces ouverts, sans ou avec peu de végétation	86	84	-2,5
41	Zones humides	Zones humides intérieures	1556	1556	
42		Zones humides côtières	64	66	+3,4
51	Surfaces en eau	Eaux continentales	0	0	
52		Eaux maritimes	0	0	

Occupation du sol (Source : Corine Land Cover – EVEN Conseil)

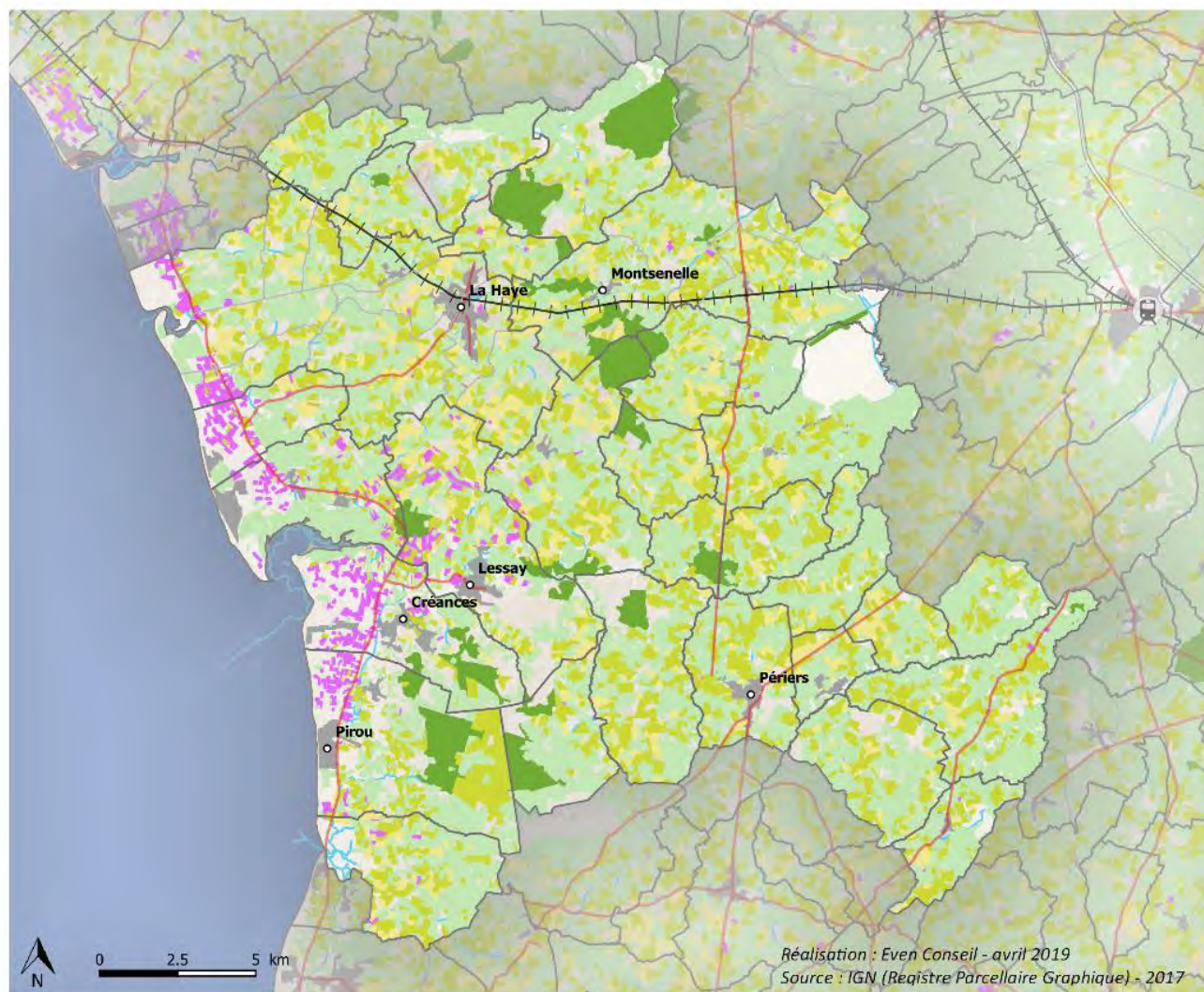
▫ LES ESPACES AGRICOLES

Les données sont issues du Registre Parcellaire Graphique de 2017.

La répartition des espaces agricoles (carte ci-dessous) est homogène sur la grande partie du territoire dans les terres à l'est. Ils sont majoritairement constitués de prairies, maïs et céréales. Les espaces de maraichage et les vergers longent le cordon dunaire à l'ouest.

Les milieux agro-naturels

Côte Ouest Centre Manche



La Manche est un département très agricole, il est le premier département français pour le cheptel de vaches laitières et le deuxième pour le nombre d'exploitations agricoles.

En 2012, les prairies représentent 30% du territoire environ. Les espaces cultivés en céréales sont également très importants et représentent plus de 50% de la surface du territoire (carte ci-dessous)

L'agriculture littorale de la Côte des Havres (qui s'étend du cap de Carteret au nord jusqu'au cap de Granville au sud) est principalement tournée vers le maraîchage et l'élevage. La Côte des Havres représente le deuxième secteur maraîcher manchois. La frange côtière des havres est un lieu d'installation ancien de cultures maraîchères, qui se sont développées au cours des siècles. La côte du territoire en fait partie.

Les cultures légumineuses de la Manche sont réputées : elle est le premier producteur français de poireaux, de navets et de choux (hors choux-fleurs). Les poireaux et carottes produits dans le bassin de Créances bénéficient de l'appellation Label Rouge.

Les espaces de maraîchage et de vergers sont situés tout le long de la frange littorale du territoire et concentrés au niveau de Créances, Pirou, Lessay, Saint-Germain-sur-Ay... en remontant jusqu'au Nord à la Haye. Cette activité génère parfois un recours aux produits chimiques ainsi qu'une forte consommation d'eau (dûe à la porosité forte des sols sableux). C'est pourquoi l'ensemble du littoral de la Côte des Havres est classée en zone vulnérable nitrates.



Photo aérienne de Créances et du havre avec une dominance de parcelles maraîchères visible (source : Géoportail)

Comme autour de la Baie du Mont-Saint-Michel, **l'activité d'élevage ovins de prés-salés est traditionnelle et implantée sur le territoire depuis des décennies**. Sur la Côte des Havres, la végétation particulière des marais salés ainsi que les grands espaces d'herbus parcourus par les ovins (plus restreints dans les havres du Cotentin) fait toute la particularité et le lien au terroir exceptionnel de ce type de produit.

PAYSAGE ET CADRE DE VIE

Facteur d'attractivité du territoire, le cadre de vie, au sens environnemental du terme, participe au développement territorial en renforçant son dynamisme résidentiel et touristique et en induisant l'aménagement d'entreprises qui suivent la volonté des salariés de disposer d'une qualité de vie agréable.

Ainsi, le territoire est-il attractif d'un point de vue environnemental ?

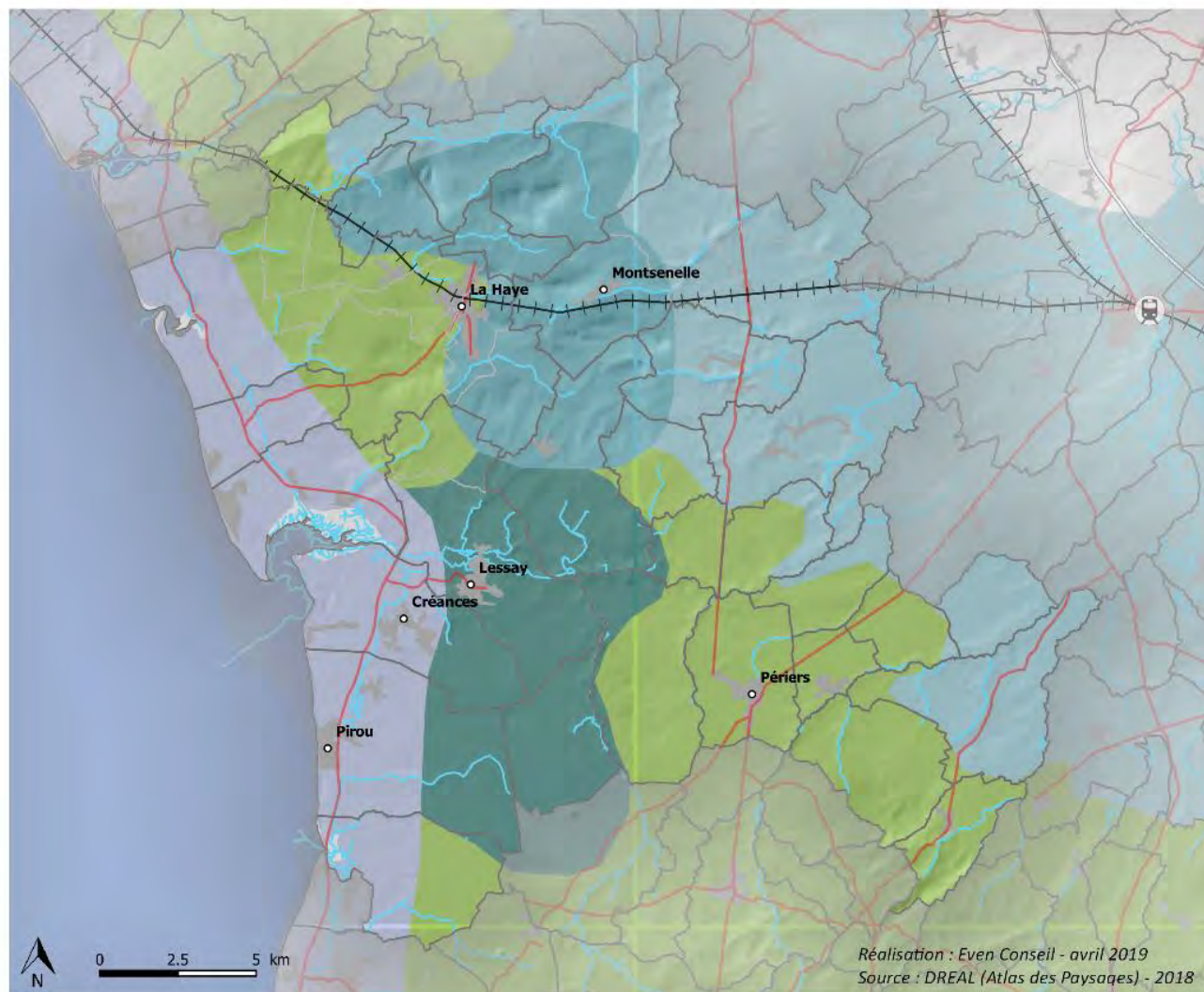
1. LE PAYSAGE

Le paysage du territoire de Côte Ouest Centre Manche est caractérisé par 6 unités paysagères (carte ci-dessous) :

- La Manche Centrale
- Le Cotentin secret au vert bocage
- Les anciennes « Landes » de Lessay
- Les 5 montagnes du Cotentin
- Les marais du Cotentin et du Bessin
- Longues plages et havres.

Le cadre paysager




Côte Ouest Centre Manche






- La Manche centrale
- Le Cotentin secret au vert bocage
- Les anciennes "Landes" de Lessay
- Les 5 montagnes du Cotentin
- Les marais du Cotentin et du Bessin
- Longues plages et havres

- Tissu urbain
- Limites administratives
- Limites des communes déléguées
- Cours d'eau
- Liaison régionale
- Type autoroutier
- Lignes ferroviaires
- Gares
- Relief

even
CONSEIL

FAMILLE DE PAYSAGES	UNITES PAYSAGERES	LOCALISATION	CARACTERISTIQUES
Les paysages bocagers	La Manche Centrale (4.2.1)		<p>Les bas plateaux schisteux de la Manche Centrale ne sont ondulés que de vallonements très doux aux faibles dénivellations. Les bocages apparaissent comme le poste « avancé », vers l'ouest, des structures bocagères bas-normandes. Pays de faible relief, ils sont perçus comme des espaces fermés où la vue porte peu, car elle se heurte à de fortes haies sur talus, rendues opaques par une basse strate bien conservée et un bel étage arboré.</p> <p>La diversité du sous-sol induit une certaine diversité dans l'architecture qui montre des textures variées (schiste brun roux et vert sombre, ardoises, gré blanchâtre, poudingues violacés), alors qu'une structure commune d'habitat dispersé est caractéristique des pays bocagers. Les couleurs les plus vives sont celles des maçonneries jaune ocre en « mâsse », fréquentes dans les bâtiments agricoles où la partie haute des murs, et les tôles rouillées qui ont remplacé le chaume pendant l'entre-deux guerres.</p> <p>⇒ EVOLUTION : L'intensification par le maïs depuis 30 ans, la réduction du nombre des exploitations et celle de la population agricole ont entraîné la présence temporaire de la terre labourée et des chaumes en hiver, l'abandon des pratiques d'entretien de la basse strate des haies, la raréfaction des arbres, l'agrandissement des parcelles. Les habitations récentes introduisent des enduits clairs qu'on applique parfois sur les maisons anciennes.</p>
	Le Cotentin secret au vert bocage (4.3.1)		<p>Situé à l'extrême Nord-Ouest de la communauté de communes, paysage marqué par une succession de croupes et de vallons, la partie occidentale de l'arrière-pays du Cotentin peut être qualifiée de « bocage collinaire ». Les haies y sont denses et complètes. La vigueur relative du relief crée des paysages en tableau, malgré une fermeture de la vue sur les limites d'enclos. Une impression de « touffeur » vert s'en dégage.</p> <p>Le bocage est touffu, de parcelles souvent petites, encloses de haies à basse strate dense et arbres de haut jet nombreux, ferme ce paysage dans lequel les clos de pommiers sont fréquents.</p> <p>⇒ EVOLUTION : Les transformations du bocage sont restées très modérées, en dehors de rares exemples de remembrements aux abords de la RN 13 (hors territoire) et d'abattage systématique des arbres des haies. Seule la zone proche du littoral occidental a perdu ses ormes. On peut craindre, néanmoins une raréfaction des arbres faute de renouvellement de la haute strate des haies qui ajouterait ses effets au désastre du verger de pommiers lors de la tempête de 1987. Les modifications de l'habitat, par la construction de pavillons à crépis clairs, sont déjà manifestes et s'étendent loin des centres d'activité. Elles peuvent être plus criantes si réalisées sans insertion paysagère.</p>
Les paysages au bois	Les anciennes « landes » de Lessay (6.2.3)		<p>Véritables îlots déserts compris entre le bocage et l'openfield arrière littoral qui jouxte la Côte des Havres, les anciennes landes de Lessay, si elles ont perdu leur physionomie originelle demeurent un pays peu habité. Les bois de pins ont souvent remplacé la lande qui n'existe plus que de façon résiduelle.</p> <p>L'homogénéité végétale et paysagère de la lande a ainsi été supprimée. La lisibilité de ses limites avec le bocage des régions encadrantes a été effacée. Elle n'est plus que juxtaposition de quelques espaces de landes, de bois et vastes parcelles agricoles dont le dessin, souligné par des haies ou des fossés, est très différent du petit bocage aux nombreux hameaux des alentours. Le paysage ainsi transformé a enrichi sa palette colorée. Dans les espaces toujours en landes, la molinie compose des tapis verts tendre au printemps puis grèges à l'automne, tandis que les ajoncs les ponctuent d'éclairs dorés. Les pinèdes dressent leur feuillage vert gris transparent et les rayures de leurs troncs rougeâtres. Sur les clairières, le vert tendre des</p>

			<p>hauts maïs succède aux sols blancs ou noirs que révèlent les labours.</p> <p>⇒ EVOLUTION : La tendance actuelle est à l'élimination de l'ancien paysage et accentue celui de clairières au milieu des pinèdes ou du bocage périphérique. Le drainage supprime les prairies hydrophiles mais l'activité agricole reste instable. Les carrières cherchent à s'étendre. Les communes sont tentées d'aliéner leurs propriétés, sans intérêt économique, pour des zones industrielles, des centres d'équitation, des circuits automobiles... La célèbre foire de la Sainte Croix n'occupe plus qu'un petit espace, au sud de Lessay.</p>
Les paysages mixtes	Les « cinq montagnes du Cotentin » (5.3.3)		<p>A l'ouest de l'isthme du Cotentin, cinq « îles » de grès durs se dressent au-dessus des grands marais. Couvertes de bois et de landes pour l'une d'entre elles, elles se distinguent nettement du paysage bocager qui les environne.</p> <p>La plateforme d'abrasion marine pliocène, qui s'étend à l'altitude d'environ trente mètres, conserva un groupe d'îles constituées de grès durs ordoviciens ou dévonien. Les buttes du Mont Castre (130 mètres), de Denville (112 mètres), du Bois d'Etenclin (131 mètres), du Bois de la Poterie (101 mètres) et de Sainte-Catherine (92 mètres) s'enlèvent, brutalement, avec des dénivellations de 60 à 90 mètres au-dessus de cette plaine. Au-dessous et autour d'elles, un bocage encore bien arboré et aux petites mailles dissimule un habitat dispersé de hameaux et de fermes aux bâtiments de schistes, de grès et d'ardoises, sauf quand les pentes des buttes les découvrent au regard. Le paysage est ainsi marqué par l'étendue des marais, aux vents frais en été et à la blancheur miroitante en hiver, et le vert sombre des masses boisées des collines, éclairé par le blanc des troncs de bouleaux qui se détache sur le ciel. Les prés jettent leurs teintes de vert frais, sur les rebords des buttes, auxquelles ils offrent un écrin bocager plus clair.</p> <p>⇒ EVOLUTION : Si les oppositions de masse des reliefs demeurent, les contrastes d'aspect peuvent être altérés par certaines évolutions en cours : extension des carrières de grès, notamment sur la butte de Denville, éclaircissement du bocage sur les pentes des buttes alors que, par ailleurs, les « fossés » et les haies les protègent de l'érosion, reboisement spontané des marais de la Sangsurière faute d'utilisation pastorale suffisante. Le contraste entre la lande de la butte de Denville et les sommets boisés des autres monts est un caractère original de ce paysage.</p>
Les paysages de marais	Les marais du Cotentin et du Bessin (2.0.3)		<p>Blanchis par la montée hivernale des eaux, les marais sont un monde à part à la charnière du Cotentin et du Bessin. Rivières et fleuves côtiers y serpentent paresseusement, mêlant leurs sédiments à ceux qu'apporte le flot de la Manche. Nouris d'alluvions, sans cesse renouvelés, ils composent un milieu fort riche que les hommes disputent aux éléments.</p> <p>En dépit des contraintes naturelles, les marais ne sont pas un espace sauvage car les habitants y ont toujours puisé des ressources et les ont plus ou moins aménagés. L'exploitation estivale de l'herbe par la fauche et le pâturage en a éliminé les arbres qui avaient d'ailleurs de grandes difficultés à s'y développer. Le marais ne se voit que dans l'écrin bocager qui l'enserme, et qui met en valeur le contraste de ces horizons plans et profonds, de l'alternance de ses scènes vertes piquetées d'animaux ou « blanchies » par les eaux, avec les silhouettes des haies et les visions courtes.</p> <p>⇒ EVOLUTION : L'évolution actuelle est en grande partie sous l'influence du Parc Naturel Régional qui tend à redonner aux marais une variété d'utilisation en combinant agriculture, protection des zones humides, tourisme, chasse, pêche, entretien des aspects paysagers traditionnels. Ces objectifs, qui associent besoin des habitants, désirs des horasins et conventions internationales, sont parfois difficiles à concilier.</p>

<p>Les paysages d'entre terre et mer</p>	<p>Longues plages et havres (1.3.1)</p>		<p>De Barneville-Carteret à Granville (hors territoire) se déploie un littoral sablonneux, modelé par une succession de havres délimités par des cordons littoraux qui composent un paysage très original. Les plages et la facilité d'accès à la côte sont à l'origine d'un important développement balnéaire sur cette façade maritime bien exposée au couchant. La route côtière, légèrement en retrait à l'arrière d'un massif dunaire, alterne les passages en bord de mer et à l'intérieur des terres. L'accès aux plages est le plus souvent lié à des chemins de traverse qui offrent du paysage maritime des vues en « fenêtre ».</p> <p><u>Les havres</u> : Le cordon dunaire dresse un obstacle aux eaux des ruisseaux du couloir littoral et des rivières plus importantes qui s'écoulent vers la mer. Elles doivent le longer avant de le percer, en se recourbant vers le sud-ouest, entre les points en crochets mobiles qui s'avancent l'une vers l'autre. Ainsi, s'ouvrent de vastes et profonds estuaires : les havres, où s'accumulent, au contact des eaux douces et salées, les vases et les sables qui les colmatent peu à peu. Le havre de l'Ay (Saint-Germain-sur-Ay et Créances) est grand et profond.</p> <p><u>Les dunes végétalisées</u> : Le cordon dunaire présente une forme simple, légèrement dissymétrique avec une pente plus forte vers la mer, quand il ne dépasse pas quelques centaines de mètres de large, mais il prend l'allure d'un massif complexe quand il se développe sur plus d'un kilomètre, comme à Créances.</p> <p><u>L'openfield littoral</u> : Les paysages de la côte sont dus à un aménagement rural original. Grâce aux ressources marines qui offraient les poissons et les coquillages pour la pêche, le vaech comme engrais, la tanguie pour l'amendement calcaire des terres et un climat clément, un peuplement dense en petits villages s'y est installé sous forme de nombreux petits hameaux entourés de qualités de champs ouverts assez courts.</p> <p>L'openfield littoral se caractérise par un peuplement dense en petits villages entourés de quartiers de champs ouverts assez courts. Il s'étend en arrière d'un paysage littoral qui comprend successivement : une plage sableuse amplement découverte à marée basse, un cordon de dunes parfois élargi, des prairies humides ou marécageuses et une falaise morte : le tout interrompu de place en place par des havres, estuaires recourbés par lesquels la mer pénètre dans la dépression et y dépose la tanguie, ce précieux amendement calcaire.</p> <p>⇒ EVOLUTION : Si l'activité touristique n'a pas encore « bétonnée » les paysages de cette côte, elle en occupe cependant une part notable avec des lotissements aux rues en damier plus ou moins développées, des bâtiments de style divers, souvent modestes et rarement des ensembles de type urbains. Cependant, par des terrains de camping ou de caravanes et des bâtiments individuels, la pression s'exerce sans cesse.</p>
--	---	---	--



Un des rares témoins de la lande à la Feuillie (unité 6.2.3)



La culture légumière dans les dunes de Créances (unité 1.3.1)



Apparition du maïs (teinte violacée) au milieu de l'herbage dominant, dispersion de l'habitat et routes modernes dans le parcellaire ancien (unité 4.2.1)



L'exploitation en damier d'anciens marais communaux (unité 2.0.3)



Le mont de Doville : une lande pour les sorcière hier, pour les carrières aujourd'hui (unité 5.3.3)



La butte de Doville et son entourage de bocage et de marais qui résument la richesse de la palette de couleurs des « cinq montagnes » (unité 5.3.3)

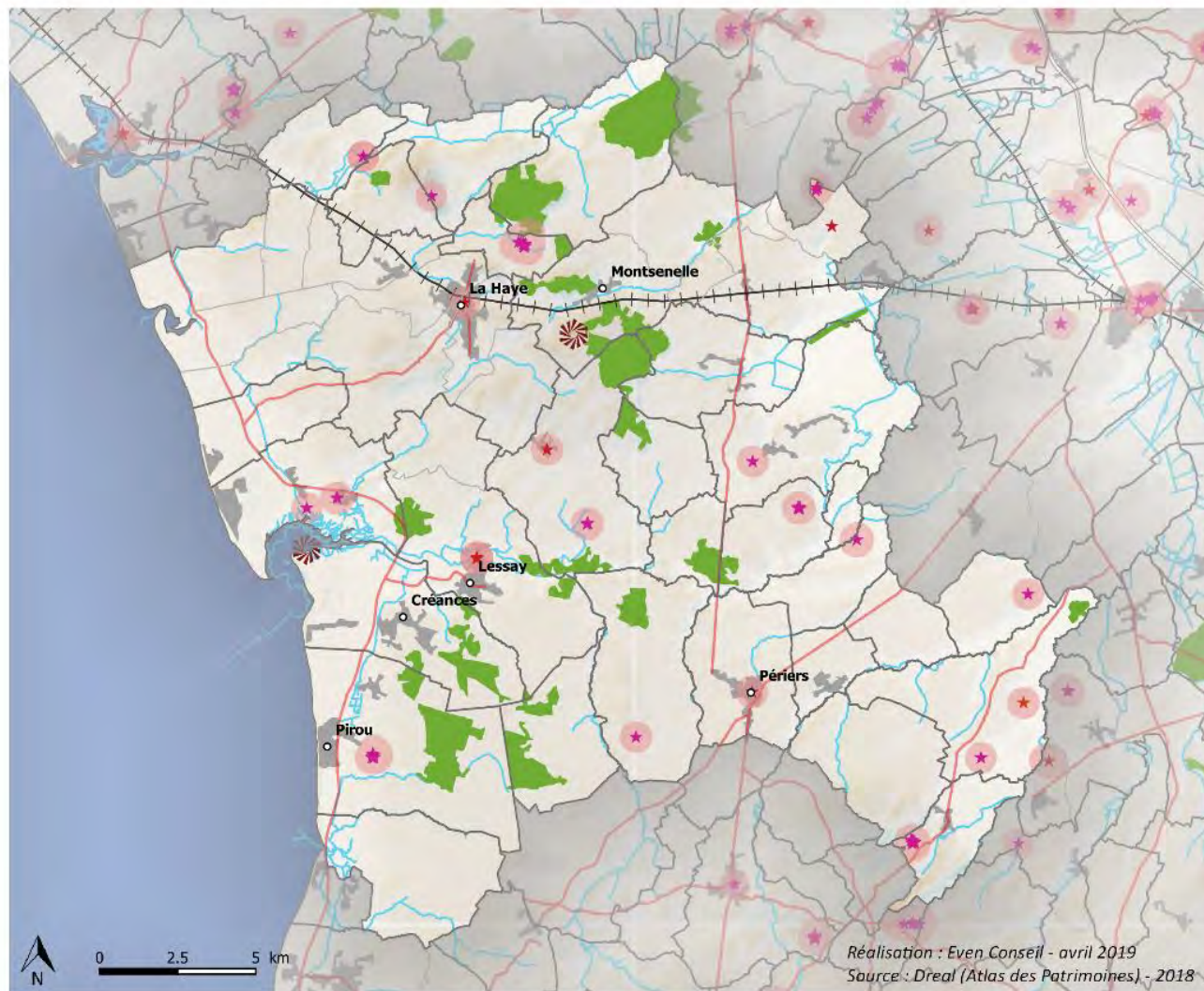
(Source : Atlas des Paysages de Basse-Normandie)

2.LE PATRIMOINE

Le territoire de Côte Ouest Centre Manche présente un patrimoine remarquable varié et riche (carte ci-dessous).

Le tissu patrimonial

Côte Ouest Centre Manche



- Sites Patrimoniaux Remarquables
- ☀ Site Classé
- ☀ Site Inscrit
- Monuments Historiques
 - ★ Classé
 - ★ Inscrit
 - ★ Partiellement Classé ou Inscrit
 - Périmètre de protection des Monuments Historiques

- Tissu urbain
- Limites administratives
- Limites des communes déléguées
- Cours d'eau
- Espaces forestiers
- Liaison régionale
- Type autoroutier
- Lignes ferroviaires
- 🚉 Gares

even
CONSEIL

1. LES SITES INSCRITS ET CLASSES

La prise de conscience de la valeur patrimoniale de certains paysages exceptionnels est apparue au milieu du XIX^{ème} siècle, presque à la même époque que l'attention portée aux monuments historiques au sortir de la période de la révolution française.

Un **site classé** est un lieu dont le caractère exceptionnel a justifié une mesure de protection au niveau national, dans l'objectif de conserver les caractéristiques du site et de le préserver de toute atteinte grave. Le classement est une protection forte destinée à conserver les sites d'une valeur exceptionnelle. C'est pourquoi les sites classés doivent être préservés de toute atteinte.

Un **site inscrit** est la reconnaissance de l'intérêt d'un lieu dont l'évolution demande une vigilance toute particulière. Le site inscrit est classiquement mis en œuvre aujourd'hui en complément à un site classé afin de favoriser une évolution harmonieuse des abords de ce dernier ou certaines de ses enclaves. L'inscription est un premier niveau de protection pouvant conduire à un classement.

Ainsi, un site classé ou inscrit constitue la reconnaissance de la qualité paysagère d'un lieu. Il offre les moyens les plus efficaces d'assurer la préservation de ses qualités exceptionnelles. Ils constituent des servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation du sol opposables au tiers.

Le territoire de Côte Ouest Centre Manche compte 2 sites classés.

	NOM	COMMUNE	TYPLOGIE	DATE
Site Classé	Havre de Lessay et DPM	Saint-Germain-sur-Ay	Paysage et terroir	17/01/1990
	Rochers du sommet de la butte du Vieux Chateau	Lithaire	Site pittoresque	15/04/1964



Le Mont Castre et le vieux château / Les herbes de l'église de Saint-Germain-sur-Ay (source : DREAL Basse-Normandie)

2. LES MONUMENTS HISTORIQUES

Un **monument historique** est un immeuble ou un objet mobilier recevant un statut juridique particulier destiné à le protéger, du fait de son intérêt historique, artistique, architectural mais aussi technique ou scientifique.

La législation distingue deux types de protection : les classés et les inscrits.

Sont **classés** parmi les monuments historiques, « les immeubles dont la conservation présente au point de vue de l'histoire ou de l'art, un intérêt public ». C'est le plus haut niveau de protection.

Sont **inscrits** parmi les monuments historiques, « les immeubles qui, sans justifier une demande de classement immédiat au titre des monuments historiques, présentent un intérêt d'histoire ou d'art suffisant pour en rendre désirable la préservation ».

La protection peut être totale ou partielle, ne concernant que certaines parties d'un immeuble.

La loi du 25 février 1943 instaure l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France sur toute demande d'autorisation de travaux à l'intérieur d'un périmètre de protection de 500 mètres de rayon autour des monuments historiques, qu'ils soient classés ou inscrits.

Le territoire compte 28 monuments historiques.

LEGENDE	TYPE	APPELLATION	DATE	COMMUNE
Classé	Immeuble	Château (ruines de l'ancien)	12/12/1996	Haye
	Immeuble	Eglise Saint-Pierre	31/12/1840	Vesly
	Immeuble	Eglise	31/12/1840	Périers
	Partie d'immeuble	Abbaye (ancienne) Eglise	31/12/1862	Lessay
Inscrit	Partie d'immeuble	Château Abords du château	04/07/1968	Pirou
	Immeuble	Eglise et cimetière qui l'entoure	27/11/2000	Saint-Germain-sur-Ay
	Partie d'immeuble	Manoir du Bois Réseau hydraulique	31/03/1992	Feugères
	Immeuble	Corps de garde (ancien)	27/11/2000	Doville
	Partie d'immeuble	Abbaye de Blanchelande (ancienne) Porterie Saint-Nicolas	04/07/1968	Neufmesnil
	Immeuble	Ferme (ancienne)	08/04/2011	Marchésieux
	Immeuble	Château (restes)	13/12/1950	Saint-Germain-sur-Sèves
	Immeuble	Eglise et cimetière qui l'entoure	12/08/1946	Saint-Germain-sur-Ay
	Partie d'immeuble	Château Façades et toitures	23/04/1992	Pirou
	Immeuble	Corps de garde (ancien), dit Chapelle du Corps de Garde	11/07/1973	Saint-Germain-sur-Ay
	Immeuble	Eglise (ancienne)	02/02/2012	Auxais
	Partie d'immeuble	Abbaye de Blanchelande (ancienne) Enclos abbatial	12/08/1946	Neufmesnil
Partiellement classé	Immeuble	Château (vieux)	30/03/1978	Montsenelle
	Partie	Abbaye (ancienne) Bâtiments	19/10/1946	Lessay

	d'immeuble	conventuels		
Partiellement classé-inscrit	Immeuble	Eglise	15/09/1953 14/10/1946	Marchésieux
Partiellement inscrit	Immeuble	Manoir dit La Cour	16/07/1968	Gonfreville
	Immeuble	Manoir de la Champagne	11/09/2009	Millières
	Immeuble	Manoir du Bois	05/03/2001	Feugères
	Immeuble	Manoir de Camprond	27/11/2000	Gorges
	Partie d'immeuble	Abbaye de Blanchelande (ancienne) Dépendances agricoles	14/11/1977	Neufmesnil
	Immeuble	Eglise	19/04/1946	Saint-Sauveur-de-Pierrepont
	Immeuble	Manoir de Bricqueboscq	06/02/1995	Vesly
	Immeuble	Château de Franquetot	02/02/2012	Montsenelle
	Partie d'immeuble	Eglise Mur extérieur	07/10/1935	Saint-Sauveur-de-Pierrepont

3. ARCHITECTURE ET BATI

▫ STRUCTURE ET ARCHITECTURE

Trois formes d'organisation du bâti se côtoient : le bourg, le hameau et les fermes isolées. Suivant la géographie des sites occupés et l'histoire de leur formation, plusieurs déclinaisons sont observées.

Les bourgs, très nombreux sont généralement implantés à des carrefours de routes et, dans les secteurs de marais, en bordure des zones inondables. Pour la plupart des communes rurales, ces bourgs se résument jusqu'au 19^{ème} siècle à l'existence de l'église, d'une ou deux fermes importantes et du presbytère. Quelques bourgs plus importants se sont constitués autour de la motte castrale ou de château comme la Haye-du-Puits. Le mode d'implantation le plus courant reste alors le hameau comprenant quelques petites fermes regroupées autour d'un axe de communication et à proximité de plus grosses exploitations isolées au milieu de leurs terres.

Les églises constituent des points d'appels structurants dans le paysage. Les formes des clochers sont relativement variées, des églises anciennes dont certaines ont beaucoup souffert pendant la guerre aux églises récentes en passant par les églises de la reconstruction.

Au cours du 19^{ème} siècle, la poussée démographique et le développement des réseaux de communication et des activités industrielles contribuent au fort développement des bourgs centraux. Certains hameaux se développent fortement, de manière concentrique ou longitudinale selon un principe de village rue.

▫ L'ARCHITECTURE DE LA RECONSTRUCTION

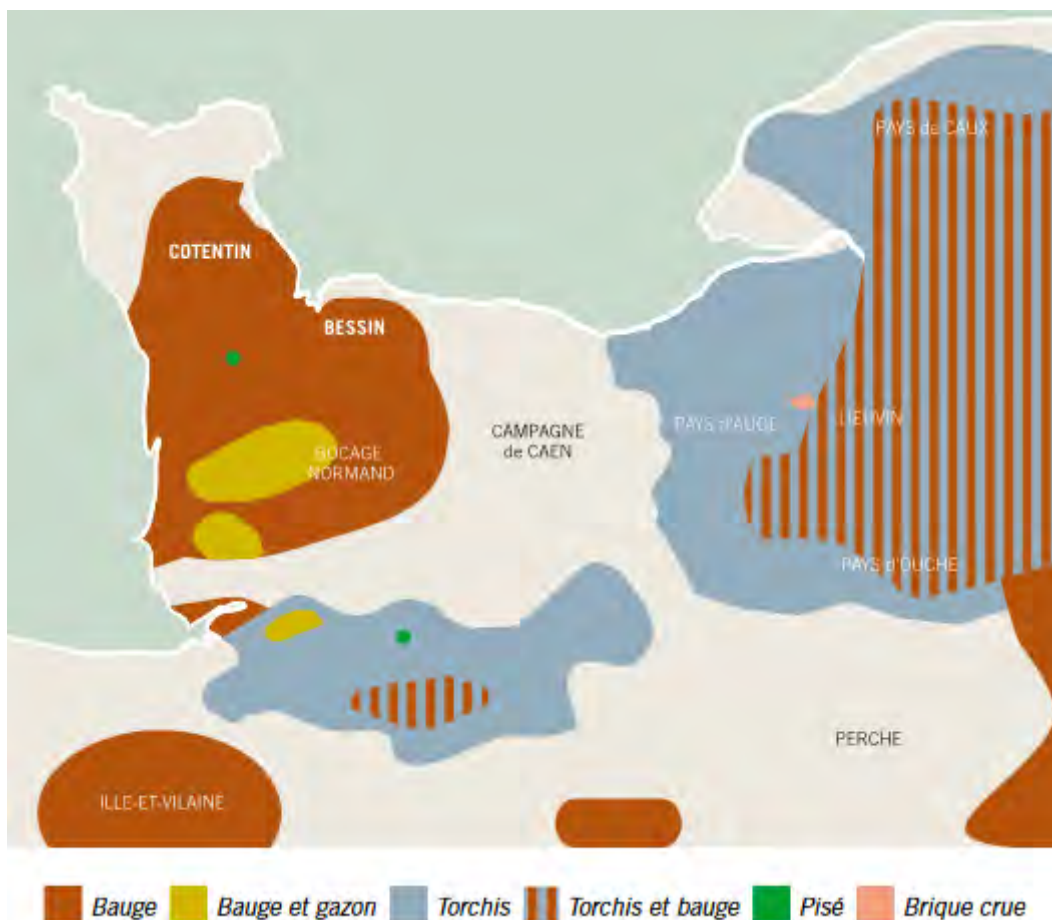
Les communes du territoire et celui du Parc Naturel Régional furent fortement impactées par les événements militaires en 1944.

Les reconstructions d'après-guerre modifient ensuite considérablement la physionomie des bourgs concernés. La Reconstruction fut l'occasion de développer des volumes architecturaux basés sur l'adoption de nouvelles techniques de construction mettant systématiquement en œuvre des matériaux alors peu utilisés localement : ciment, béton aggloméré, béton, mais aussi des pierres de carrières situées à proximité. La rapidité offerte par la mise en œuvre de ces matériaux modifiera durablement les habitudes constructives et la perception du patrimoine bâti.

▫ LES MATERIAUX DU BATI ANCIEN

Deux principaux matériaux de construction ont été employés pour monter les murs : la pierre et la terre. La pierre représente la plus grande part des constructions. Toutefois, dans les marais, la proportion des bâtiments en terre, par son importance, constitue une des principales caractéristiques du territoire.

L'architecture en **bauge** est caractéristique du territoire du Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin : c'est la technique de terre crue la plus couramment utilisée dans les marais. Localement, elle est appelée de plusieurs manières : mur de terre, masse, torchis ou mur d'argile. La terre crue a permis de développer une pratique constructive originale mettant à profit la technique de la bauge : mélange de terre, d'eau et de fibres, elle permet le montage, sans qu'il ait besoin de coffrage, de murs massifs porteurs.



Le travail de la terre crue en Normandie (source : CAUE Manche)

Les constructions en bauge apparaissent comme un patrimoine identitaire du Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin. C'est l'une des plus fortes concentrations de ce type d'architecture en France.



Maison de journalier, Feugères (source : CAUE Manche)



Maison des marais, Marchésieux (source : CAUE Manche)

▫ L'ARCHITECTURE BALNEAIRE

Les centres balnéaires de la Manche les plus importants sont apparus au cours de la deuxième moitié du 19^{ème} siècle. Tout a concouru à cette époque à la mise en place de styles hétéroclites et imaginatifs, en particulier l'accession à la propriété, la naissance du pavillon d'habitation, la large diffusion des images d'architecture d'ici ou d'ailleurs et l'industrialisation des techniques de production du bâti. Cette tendance éloigne le modèle balnéaire de l'architecture en pierre ou en terre typique du patrimoine traditionnel du bocage normand : jonc ou tuiles en toiture, ossatures de bois, éléments de ciment armé, tous les matériaux sont utilisés. C'est la logique du futile et du plaisir qui dicte l'architecture balnéaire.

Après 1945, cette architecture des loisirs et des vacances connaît un tournant avec la généralisation de nouvelles formes inspirées du mouvement moderne, de la standardisation et de l'extrême préfabrication qui trouve son paroxysme dans l'apparition du mobile-home, avec une demande

croissante de terrains pour les abriter. Cet habitat, proche du rivage, pose la question de l'intégration dans les paysages littoraux.

En effet, l'attractivité du littoral engendre plusieurs contraintes paysagères liées à :

- L'urbanisation accélérée dans les communes balnéaires, parfois sans réflexion sur l'intégration paysagère des nouveaux bâtiments,
- Le problème du camping caravanning sauvage, sur les terres agricoles acquises mais non constructibles, qui touche la Côte des Havres,
- L'artificialisation des sols du fait des extensions urbaines.

3.SYNTHESE

ATOUTS/OPPORTUNITES	FAIBLESSES/MENACES	CHIFFRES-CLES
<ul style="list-style-type: none"> • Un climat doux et peu de gels, atouts résidentiel, touristique et agricole • Une géologie à deux visages • Relief marqué par les cinq montagnes du Cotentin (îlots de grès durs) entouré d'un bocage encore bien arboré • Un réseau hydrographique très présent qui maille le territoire • Des paysages très diversifiés • Une occupation majoritairement agricole • Une agriculture maraîchère de renommée permise par la spécificité et qualité agronomique des sols du littoral • Un territoire qui reste faiblement urbanisé et rural • Une richesse patrimoniale et culturelle avec de nombreux monuments historiques répartis sur l'ensemble du territoire • Une architecture traditionnelle qui demeure avec le bâti en terre (bauge) • Des marais préservés et exploités dans un écrin bocager 	<ul style="list-style-type: none"> • Une urbanisation qui s'intensifie, notamment sur littoral et à proximité des havres • Une diminution de l'activité pastorale et un agrandissement des parcelles induisant une diminution du bocage au sud-est et nord-ouest du territoire (unité paysagère de la Manche Centrale) • Une disparition des paysages de landes dans le secteur de Lessay et une fermeture des milieux par un enrésinement (pins) • Développement d'espaces de caravaning et de campings sur le littoral 	<p style="text-align: center;">6 unités paysagères</p> <p style="text-align: center;">3,4% d'espaces artificialisés</p> <p style="text-align: center;">84,2% d'espaces agricoles</p> <p style="text-align: center;">2 sites classés</p> <p style="text-align: center;">28 monuments historiques</p>
SCENARION FIL DE L'EAU		
<ul style="list-style-type: none"> • Un littoral de plus en plus artificialisé et un mitage qui s'intensifie • Une augmentation de la consommation d'espace avec une perte de terres agricoles au profit de l'urbanisation, notamment à côté des havres • Disparition du bocage • Des marais présentant une variété d'utilisation entraînant des conflits d'usage (agriculture, protection des zones humides, tourisme, chasse...) • Disparition complète des landes par le drainage des prairies et le développement des carrières • Poursuite du développement d'une architecture balnéaire et d'espaces de campings 		
ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX		
<ul style="list-style-type: none"> • Limitation de l'étalement urbain le long de la bande côtière • Préservation des éléments naturels caractéristiques de la mosaïque du territoire : landes, bocage, cours d'eau, zones humides, marais, 		

<p>boisements, espaces agricoles</p> <ul style="list-style-type: none">● Prise en compte des spécificités de chaque unité paysagère● Préservation des havres soumis à la pression urbaine et à un envasement● Préservation de l'identité bocagère et arborée du territoire● Renforcement des landes, paysage unique, en cours de résinement avancé● Valorisation de l'agriculture locale de qualité et de ses spécificités (maraîchage et ovins de prés salés des herbus)● Protection du patrimoine par l'inscription ou le classement aux Monuments Historiques● Préservation du bâti ancien et intégration aux nouveaux projets d'aménagement ou constructions nouvelles	
--	--

MILIEUX NATURELS ET BIODIVERSITE

Les ensembles vivants du territoire, la biodiversité et les milieux naturels doivent pouvoir se maintenir voire se renforcer au sein d'un ensemble territorial dans lequel des facteurs internes et externes influent sur la qualité des fonctionnalités écologiques. L'homme constitue à la fois le gestionnaire de ces milieux mais également une source de dégradation.

Ainsi, le territoire dispose-t-il d'une trame écologique de qualité assurant l'adéquation entre préservation de la biodiversité et développement territorial ?

1. LES MILIEUX INVENTORIES

L'inventaire des ZNIEFF a été officiellement lancé en 1982 par le Ministère de l'environnement. Il est confirmé par la loi « démocratie de proximité », modifiant l'article L411-5 du code de l'environnement, et constitue le point fort de l'inventaire du patrimoine naturel. Une modernisation nationale (mise à jour et harmonisation de la méthode de réalisation de cet inventaire) a été lancée en 1996 afin d'améliorer l'état des connaissances, d'homogénéiser les critères d'identification des ZNIEFF et de faciliter la diffusion de leur contenu.

Dans sa conception, l'inventaire ZNIEFF est donc un outil de connaissance et non une procédure de protection des espaces naturels. Il n'a pas de portée normative, même si ces données doivent être prises en compte notamment dans les documents d'urbanisme ainsi que dans les études d'impact.

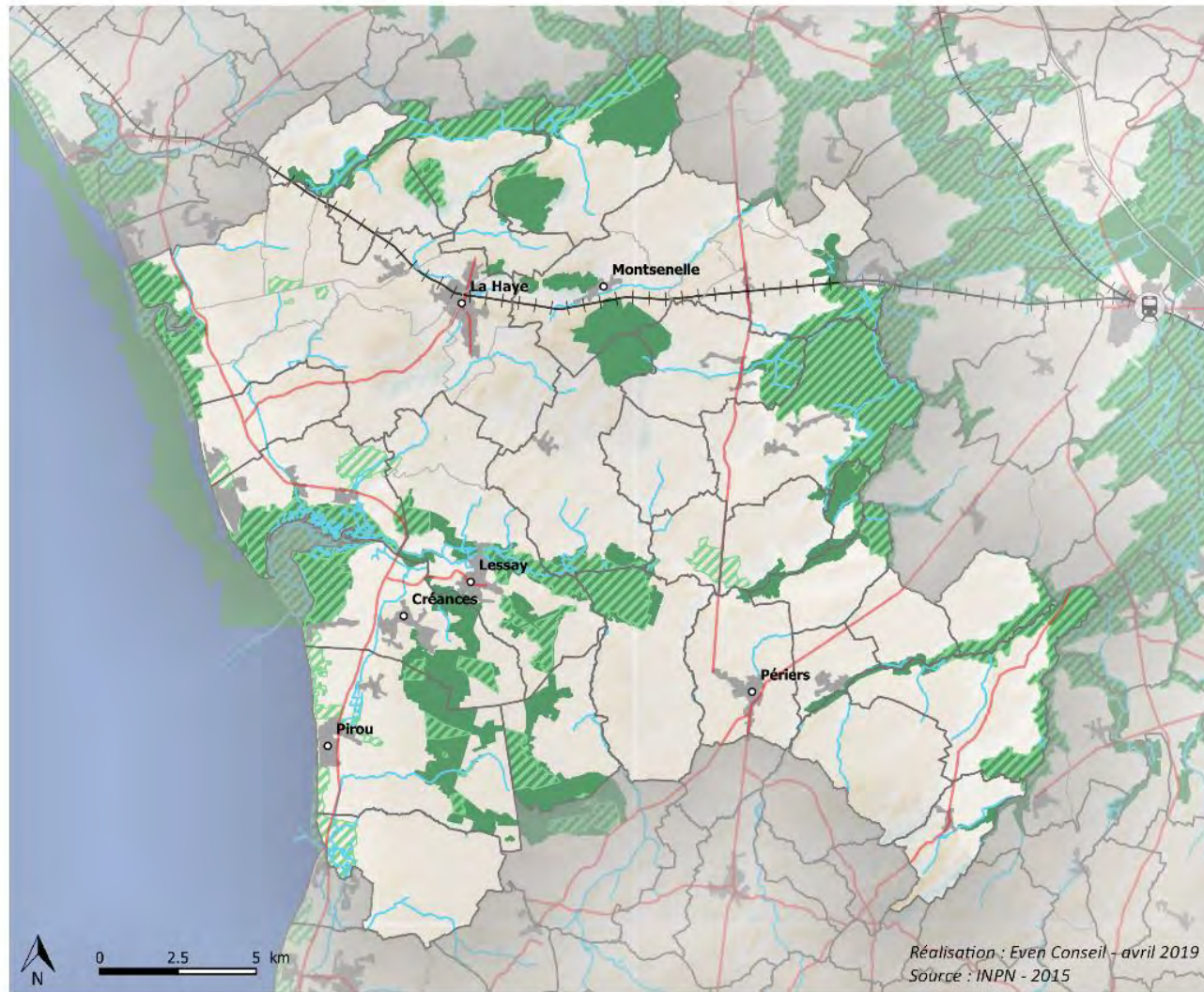
On distingue deux types de ZNIEFF :



- *Les ZNIEFF de type I : secteurs de grand intérêt biologique ou écologique, de superficie généralement limitée et qui abritent au moins une espèce ou un milieu naturel remarquable ou rare (ex : loutre, tourbière...).*
- *Les ZNIEFF de type II : grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes –pouvant faire l'objet de certains aménagements sous réserve du respect des écosystèmes généraux, ils incluent parfois des ZNIEFF 1, plus sensibles.*

Le territoire de Côte Ouest Centre Manche présente 33 ZNIEFF de type I et 6 ZNIEFF de type II (carte et tableau ci-dessous).

Les milieux inventoriés

Côte Ouest Centre Manche



 ZNIEFF de type I
 ZNIEFF de type II

 Tissu urbain
 Limites administratives
 Limites des communes déléguées
 Cours d'eau
 Liaison régionale
 Type autoroutier
 Lignes ferroviaires
 Gares
 Relief

even
CONSEIL

ZNIEFF DE TYPE I				
IDENTIFIANT	NOM	SURFACE	DESCRIPTION	COMMUNE(S) CONCERNEE(S)
250008427	BOIS ET LANDES D'ETENCLIN	35,66	Recouvrant le Mont d'Etencin, cette zone est principalement constituée d'un bois bordé au nord par une ancienne lande tourbeuse de pente.	Doville Varenguebec
250030005	COMBLES DE L'EGLISE D'ANGOVILLE-SUR-AY	0,26	Les combles de cette église abritent une colonie reproductrice de Grand Murin, d'importance locale. Le milieu boisé aux alentours favorise le bon maintien de cette espèce.	Angoville-sur-Ay
250008433	DUNES DE BRETTEVILLE- SUR-AY ET SAINT- GERMAIN-SUR-AY	71,09	Massif dunaire qui abrite de nombreux habitats d'intérêt communautaire, prairies arrière-dunaire et fourrés globalement en bon état de conservation. Il s'agit d'une entité cohérente relativement vaste et fonctionnelle située entre deux zones urbanisées renfermant des espèces animales et remarquables.	Saint-Germain- sur-Ay Bretteville-sur-Ay
250013030	DUNES DE CREANCES	263,84	Ce vaste massif dunaire constitue l'un des plus beaux modèles hydrosédimentaires de la côte ouest de la Manche. Les espèces rares présentes sur le site lui confèrent un intérêt écologique majeur.	Créances
250030115	DUNES DE PIROU	101,79	Certaines d'hectares de milieu dunaire tendant à se couvrir de troènes et d'ajoncs. Périphérie constituée de cultures maraîchères, d'une petite zone résidentielle et d'installations individuelles de vacances bordées de conifères.	Pirou Créances
250008430	DUNES DE SAINT-REMY- DES-LANDES	181,05	Ensemble parsemé de mielles renferme de nombreuses espèces végétales et animales remarquables.	Saint-Rémy-des- Landes
250008432	DUNES DE SURVILLE ET GLATIGNY		Massif dunaire offrant l'ensemble de communautés végétales caractéristiques de ce type de milieu.	Saint-Rémy-des- Landes Bretteville-sur-Ay Surville Glatigny
250013029	ESTUAIRE DE L'AY	718,61	Largement ouvert sur la mer au sud, ce havre est protégé par la flèche dunaire nord. Il constitue l'un des plus beaux modèles hydrosédimentaires de la côte ouest du Cotentin.	Saint-Germain- sur-Ay

				Créances Lessay
250020025	FORET DE CREANCES	70,63	Zone constituée d'une lande humide plantée de grands pins, dans laquelle se maintiennent des bosquets de feuillus, et qui est parsemée de trous d'eau. Le sous-bois reste la majorité de la surface très fortement apparenté aux formations de lande. Les fortes potentialités biologiques de cette zone s'expriment particulièrement dans les zones clairiérées et les secteurs humides où l'on relève la présence de nombreuses espaces végétales et animales d'intérêt patrimonial.	Créances
250020023	FORET DE PIROU	56,3	La forêt de Pirou masque sous l'apparente homogénéité d'un peuplement de pins maritimes la diversité habituelles des milieux de lande. La pinède, par endroits assez dense, alterne avec des zones clairiées.	Pirou
250020024	FORET DU HAUT-MESNIL	33,63	Cet ensemble forestier se présente dans sa partie sud un peu plus boisée qu'au nord. Le relief est ici peu marqué. L'homogénéité du milieu n'est démentie que très localement : des zones de dépression humide voire des drains ou mares toujours en eau, bosquets de feuillus d'origine hydromorphique ou haies de bordure et enclaves de lande ouverte.	Pirou Créances
250008435	HAVRE DE GEFFOSSES	271,49	Le havre de Geffosses s'insère au centre de la succession des huit estuaires caractéristiques de la côte ouest du Cotentin. Il réunit les eaux de cinq petites rivières du bocage coutançais et s'ouvre vers la mer entre deux longues flèches sableuses que réunit, depuis 1973, un pont-digue supportant la voie de liaison ouest. Le havre n'est donc en communication avec la mer que par un système de portes à flot perturbant la circulation naturelle des marées.	Pirou Geffosses
250008431	HAVRE DE SURVILLE	137,3	Ce petit havre, presque totalement fermé par une flèche dunaire s'avancant vers le nord, présente différents micro-milieux estuariens, riches en espèces animales et végétales.	Saint-Rémy-des-Landes Survillé (communes déléguées de la Haye)
250008444	LANDE BOISEE DE SAINT-PATRICE-DE-CLAIDS	144,51	Ensemble de landes typiques du Cotentin, dans le prolongement des Landes de Lessay. On remarque ici une belle variété de types de landes.	Périers Gonfreville

250013137	LANDE BOISEE DE FIERVILLE	95,24	Lande essentiellement constituée d'une pinède relativement dense, laissant toutefois apparaître par endroits un boisement clairié à la flore arbustive et herbacée s'exprime plus librement.	Saint-Germain-sur-Ay Lessay
250013027	LANDE DE SURVILLE	14,26	Landes qui présentent des espèces à valeur patrimoniale se situant dans des zones indemnes de fermeture.	Surville
250015912	LANDE HUMIDE DE LA TOURNERIE	22,58	Secteur de lande humide tourbeuse à éricacées, traversé par un ruisseau non permanent dans sa partie nord.	Pirou
250020016	LANDES BOISEES DE LA FEUILLIE	160,85	Lande boisée de pins maritimes quadrillée de coupe-feux ponctuellement bordés par des petites zones de tourbière.	La Feuillie
250020017	LANDES DE MUNEVILLE-LE-BINGARD	138,27	Formations végétales remarquables, de haute valeur patrimoniale : petites tourbières acides, landes hygrophiles à tourbeuses...	La Feuillie
250008503	LANDES ET TOURBIERES DU SUD DE L'AERODROME	152	Landes sèches à tourbeuses qui présentent une valeur biologique exceptionnelle, de niveau européen.	La Feuillie Lessay
250020043	MARAIS DE LA MOYENNE-VALLEE DE LA DOUVE	1342,53		Varenguebec
250006490	MARAIS DE LA SEVES	2329,52	Marais au sein duquel se trouve la plus importante et la plus riche des tourbières de toute la Normandie qui conserve un intérêt écologique majeur malgré l'exploitation industrielle de la tourbe qui porte atteinte au milieu.	Gorges Nay Saint-Germain-sur-Sèves Saint-Jores
250006489	MARAIS DE LA TAUTE ET DU LOZON	4448,8	Complexe de marais offrant toutes les combinaisons possibles entre les substrats variés, les conditions hydrologiques et les activités agricoles traditionnelles. Le paysage, ouvert et parfaitement plat dans le fond des vallées, est par contre cloisonné sur les rebords où apparaît le bocage.	Marchésieux Auxais Raids
250006493	MARAIS DE LA VALLEE DU GORGET	1080,43	La vallée du Gorget forme une dépression de faible altitude au sein d'un paysage bocager traditionnel et constitue la digitation la plus occidentale de l'ensemble de ramifications de	Doville Saint-Sauveur-de-

			vallées formant les marais du Cotentin et du Bessin.	Pierrepont Saint-Nicolas-de-Pierrepont Varenguebec
250031116	MARAIS DE PIROU	47,45	Zone humide qui comprend une vaste roselière, 5 bassins de décantation et d'anciennes parcelles maraichères, inondées une partie de l'année.	Pirou
250030096	MARAIS ET BOCAGE DE LA BROSSE	157,88	Vallée dont la Brosse constitue le cours d'eau principal : ensemble de biotopes variés.	Lessay Saint-Germain-sur-Ay
250015911	MARE DE SURSAT	1,79	Grande mare ainsi que sa périphérie immédiate située au cœur d'une grande tourbière, au sein de la forêt communale de Pirou.	Pirou
250008425	MONT DE DOVILLE	132,66	Butte de grès silurien surplombant les marais de la Sangsurière. Présence de diverses formations végétales typiquement armoricaines, landes à bruyère et ajoncs, prairies et cultures bordées de chemins creux ou de bocage.	Doville Saint-Nicolas-de-Pierrepont
250013028	POINTE DE SAINT-GERMAIN-SUR-AY	173,32	Flèche dunaire bordant au nord le havre de Saint-Germain-sur-Ay/Lessay, constitué de nombreux habitats. Un des plus beaux modèles hydrosédimentaires de la côte ouest de la Manche.	Saint-Germain-sur-Ay
250020120	PRAIRIE HUMIDES DE LA FRIGOTTERIE	36,59	Divers habitats de landes, de prairies humides, certaines tourbeuses, bois humides...	Baudreville
250008502	TOURBIERE DE MATHON	16,26	Tourbière de Mathon qui repose dans une cuvette insérée dans un ensemble de landes à bruyères et de bocage.	Lessay
250014535	TOURBIERE DU RUISSEAU DE LA REINE	6,92	Le long du ruisseau de la Raine, on rencontre plusieurs milieux diversifiés : tourbière acide, roselière, un bois tourbeux, un étang, une lande tourbeuse...	Pirou
250008501	VALLEE DE L'AY ET LANDE DE MILLIERES	591,46	Vaste lande partiellement boisée et parcourue par l'ay et son affluent la rivière de Claid. S'intègre dans l'ensemble plus vaste et très morcelé des landes de Lessay.	Millières Vesly

			Richesse biologique exceptionnelle.	Saint-Patrice-de-Claims Lessay
--	--	--	-------------------------------------	-----------------------------------

ZNIEFF DE TYPE II				
IDENTIFIANT	NOM	SURFACE	DESCRIPTION	COMMUNE(S) CONCERNEE(S)
250008148	MARAI DU COTENTIN ET DU BESSIN	31430,61	Les marais du Cotentin et du Bessin occupent une immense dépression située à la charnière du Cotentin armoricain et de la limite occidentale du Bassin parisien : vaste éco-complexe à hautes valeurs paysagères et culturelles dont les différentes unités écologiques complémentaires fonctionnent en étroite relation.	Feugères Doville Raids Montsenelle Gorges Saint-Germain-sur-Sèves Auxais Le Plessis-Lastelle Gonfreville Nay Périers Saint-Sébastien-de-Raids Marchésieux Varenguebeux Saint-Sauveur-de-Pierrepont

				Saint-Nicolas-de-Pierrepont
250008434	HAVRE DE SAINT-GERMAIN-SUR-AY/LESSAY	1550,79	Un des plus grands havres de la côte ouest du Cotentin : très grande richesse écologique.	Saint-Germain-sur-Ay Créances Lessay
250006484	LANDES DE LESSAY ET VALLEE DE L'AY	3222,77	Les landes de Lessay constituent un ensemble écologique remarquable, à la fois par la biodiversité exceptionnelle, par les étendues en présence, et par le type de paysage offert, caractéristique du domaine atlantique et résultat d'une longue histoire où interviennent conjointement les conditions géologiques, le climat et les hommes.	Saint-Germain-sur-Ay Pirou Millières Créances Vesly Saint-Patrice-de-Clajds Geffosses Feuillie Lessay
250008429	HAVRE ET DUNES DE SURVILLE	586,22	Alliance d'havre et d'étendues dunaires : entité écologique et paysagère cohérente, d'une grande valeur écologique. Havre probablement le moins anthropisé des 5 havres de la côte ouest du Cotentin.	Surville Denneville Saint-Rémy-des-Landes Bretteville-sur-Ay Glatigny
250008424	SOMMETS GRESEUX DU COTENTIN	1062,45	Six monts gréseux répartis sur une dizaine de kilomètres et majoritairement occupés par des bois et divers types de landes.	Doville Vesly Saint-Nicolas-de-

				Pierrepont Varenguebec Plessis-Lastelle La Haye Nuefmesnil
250008423	BOIS DE LIMORS	437,5	Bois bordant les vastes étendues des marais de la Sangsurière. Bois enserré dans un maillage bocager. Intérêt biologique remarquable.	Varenguebec

2. LES MILIEUX PROTEGES

1. LES ZONES NATURA 2000

Le réseau Natura 2000, constitué d'un ensemble de sites naturels, terrestres et marins, vise à assurer la survie à long terme des espèces et des habitats particulièrement menacés, à forts enjeux de conservation en Europe. L'objectif de la démarche européenne, fondée sur les directives Oiseaux et Habitats faune flore, est double : la préservation de la diversité biologique et du patrimoine naturel et la prise en compte des exigences économiques, sociales et culturelles, ainsi que des particularités régionales. La gestion quotidienne des sites repose sur des mesures concrètes appelées contrats Natura 2000, mises en œuvre sur la base de documents d'objectifs (DOCOB).

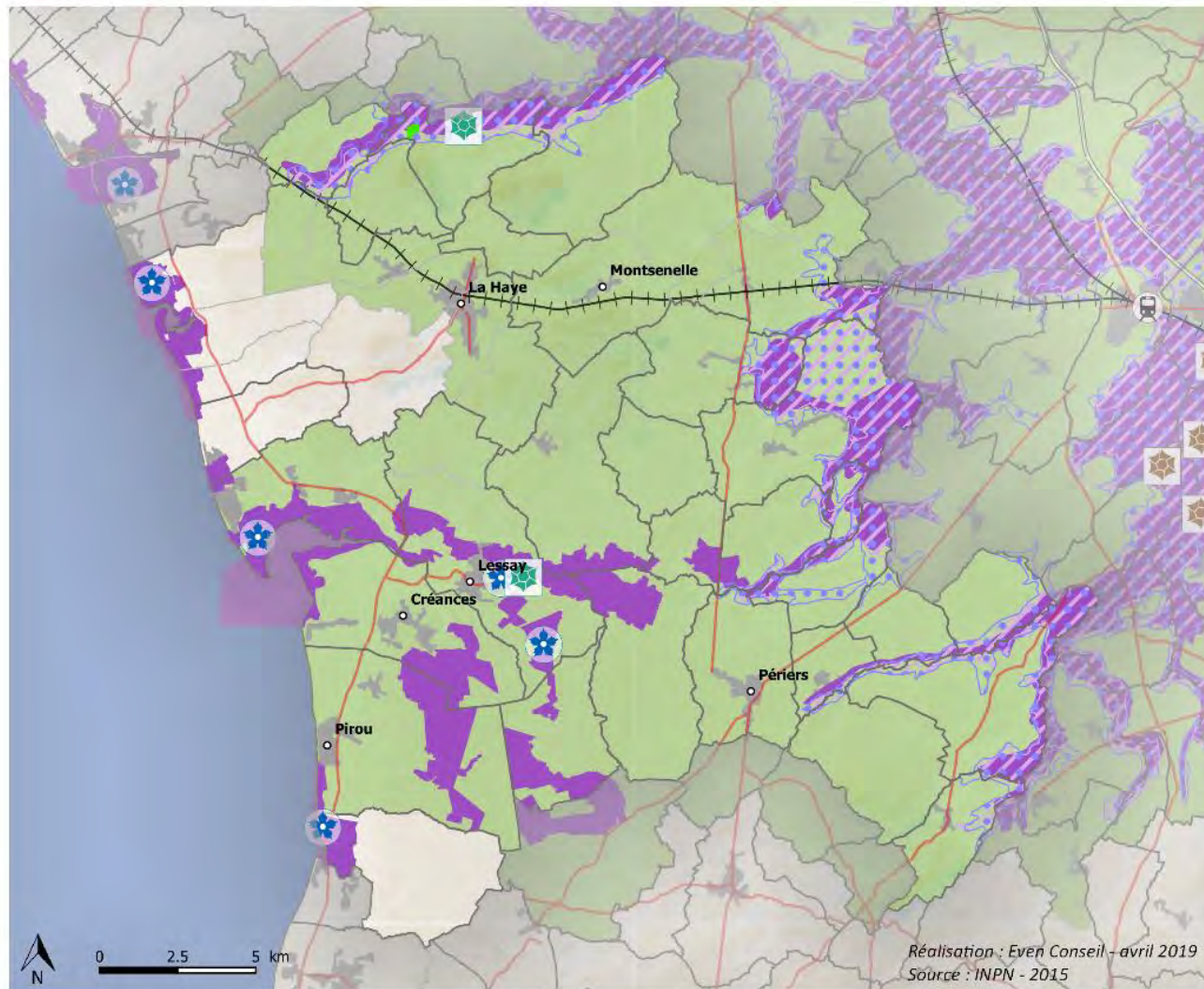
Ce réseau rassemble :

- *Les zones de protections spéciales (ZPS) visant la conservation des espèces d'oiseaux sauvages,*
- *Les zones spéciales de conservation (ZSC) visant la conservation des types d'habitats et des espèces animales et végétales.*

Le territoire compte 5 sites Natura 2000 (4 ZSC et 1 ZPS), situés sur le littoral et à l'ouest du territoire (carte ci-dessous).

Les milieux protégés

Côte Ouest Centre Manche



-  Ramsar
-  Conservatoire du Littoral
-  Arrêté de Protection de Biotope - Marais de Sangsurière
-  Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin
- Réseau Natura 2000
 -  ZPS - Directive Oiseaux
 -  ZSC - Directive Habitats
- Réserves Naturelles
 -  Réserve Naturelle Nationale
 -  Réserve Naturelle Régionale
- Tissu urbain
- Limites administratives
- Limites des communes déléguées
- Liaison régionale
- Type autoroutier
- Lignes ferroviaires
- Gares
-  Relief

Réalisation : Even Conseil - avril 2019
Source : INPN - 2015

even
CONSEIL

IDENTIFIANT	NOM	DESCRIPTION	VULNERABILITE	COMMUNE(S) CONCERNEE(S)
FR2510046	Basses Vallées du Cotentin et Baie des Veys (ZPS)	Accueille, tant en période de nidification, d'hivernage et d'escale migratoire, un grand nombre d'espèces d'oiseaux, dont beaucoup appartiennent à l'annexe 1 de la directive.	Abandon des pratiques agricoles extensives qui conduit à un enrichissement des marais plus ou moins rapide selon les secteurs. Gestion des niveaux d'eaux est également un facteur déterminant pour l'attractivité des marais pour les oiseaux d'eau et pour la pérennité de la valeur biologique de ces espaces.	Feugères Doville Raids Montsenelle Gorges Saint-Germain-sur-Sèves Auxais Le Plessis-Lastelle Gonfreville Nay Périers Saint-Sébastien-de-Raids Marchésieux Varenguebeux Saint-Sauveur-de-Pierrepont Saint-Nicolas-de-Pierrepont
FR2500088	Marais du Cotentin et du Bessin - Baie des Veys (ZSC)	Vaste éco-complexe de haute valeur paysagère et culturelle : marais intérieurs et arrière-littoraux, dunes, grèves et vases salées.	Diversité écologique des zones humides tributaire du maintien du niveau des eaux et d'une agriculture extensive durable.	Auxais Doville Feugères Gonfreville Gorges Marchésieux Nay Plessis-Lastelle

				<p>Raids</p> <p>Saint-Martin-d'Aubigny</p> <p>Saint-Nicolas-de-Pierrepont</p> <p>Varenguebec</p>
FR2500080	Littoral Ouest du Cotentin de Bréhal à Pirou (ZSC)	Cinq entités naturelles remarquables s'inscrivant dans un contexte exceptionnel de côtes basses composées de dunes régulièrement échanrées par les débouchés de petits fleuves côtiers.	<p>Fréquentation touristique importante sur les espaces dunaires et les plages.</p> <p>Intérêt écologique du site tributaire du maintien du régime sédimentaire des havres et de la qualité des eaux littorales.</p> <p>Nécessité de maintenir le pâturage et de surveiller les aménagements qui en découlent sur les prés salés et les dunes limitrophes.</p>	<p>Geffosses</p> <p>Pirou</p>
FR2500082	Littoral ouest du Cotentin de Saint-Germain-sur-Ay au Rozel (ZSC)	Quatre entités remarquables exclusivement littorales. Grande richesse biologique et haute qualité paysagère via la complémentarité des milieux naturels présents : massifs dunaires, havres et caps rocheux schisto-gréseux.	<p>Fréquentation touristique importante de ces espaces littoraux sensibles.</p> <p>Erosion éolienne des cordons dunaires.</p> <p>Progression non maîtrisée des fourrés, notamment au niveau des pannes dunaires.</p> <p>Mise en culture ou maraîchage potentiels au niveau des dunes fixées.</p> <p>Extractions de matériaux marins, remblais ou décharges sauvages ponctuels sur l'ensemble des secteurs concernés.</p> <p>Intérêt écologique du site tributaire du maintien de la qualité des eaux littorales et des équilibres naturels de la sédimentation dont dépendent les caractéristiques des havres.</p>	<p>Breteville-sur-Ay</p> <p>La Haye</p> <p>Saint-Germain-sur-Ay</p>
FR2500081	Havre de Saint-Germain-sur-Ay et Landes de Lessay (ZSC)	Bordé par un massif dunaire caractéristique des côtes basses du Cotentin, le havre de Saint-Germain-sur-Ay est l'un des plus importants de	<p>Progression non maîtrisée des fourrés au niveau des dunes.</p> <p>Fréquentation importante au niveau des espaces littoraux sensibles contribuant notamment à la dégradation des</p>	<p>Créances</p> <p>La Feuillie</p> <p>Gonfreville</p>

		<p>la côte ouest du département. Les paysages des Landes de Lessay, souvent dominés par les boisements de pins maritimes, contrastent avec ces milieux littoraux et le bocage environnant. L'acidité et la pauvreté très marquées des sols installés sur des grés et schistes primaires, sont à l'origine de la présence de formations végétales originales d'un intérêt patrimonial exceptionnel.</p>	<p>cordons dunaires.</p> <p>Mitage de l'espace landeux par destruction directe des milieux.</p> <p>Dynamique de fermeture des landes basses à bruyères et des tourbières par les ligneux.</p> <p>Intérêt écologique des milieux humides tributaire de la préservation du niveau et de la qualité des eaux.</p> <p>Dépôts et remblais ponctuels potentiels sur le site.</p>	<p>Lessay</p> <p>Millières</p> <p>Pirou</p> <p>Saint-Germain-sur-Ay</p> <p>Saint-Patrice-de-Claids</p> <p>Vesly</p>
--	--	--	--	---

2. ZONE HUMIDE RAMSAR

Signataire de la Convention de Ramsar en 1971, la France a ratifié ce traité en 1986. Elle s'est alors engagée sur la scène internationale à préserver les zones humides de son territoire.

Le territoire compte 1 zone Humide Ramsar dans son périmètre :

FR7200001 : Marais du Cotentin et du Bessin, Baie des Veys : superficie de 32 500 ha et désigné comme Zone Humide Ramsar le 5 avril 1991.

Basses terres régulièrement inondées des vallées de la Taute, la Douve, l'Aure et la Vire, les marais du Cotentin et du Bessin se prolongent en aval vers la Baie des Veys. Plus vaste zone humide de Basse-Normandie, ces marais sont aussi caractérisés par une surface importante de prairies tourbeuses et de tourbières.

3. LES ARRETES DE PROTECTION DE BIOTOPE

Les arrêtés de protection de biotope sont des aires protégées à caractère réglementaire, qui ont pour objectif de prévenir, par des mesures réglementaires spécifiques de préservation de leurs biotopes, la disparition d'espèces protégées.

Le territoire compte 1 Arrêté de Protection de Biotope :

FR3800071 : Marais de Sangsurière ; seuil du fil du Gorget : arrêté datant du 13/01/1992, situé sur la commune de Doville. Le maintien des caractéristiques du biotope spécifique aux espèces présentes est lié au niveau de la nappe phréatique dans le marais.

4. LES ESPACES NATURELS SENSIBLES

Depuis 1979, le conseil départemental de la Manche mène une politique active de préservation et d'ouverture au public des « Espaces Naturels Sensibles ». 26 sites naturels sont ainsi protégés, répartis de façon homogène sur le département et représentant la diversité des milieux naturels et des paysages du département.

La Manche possède encore des landes rases qui ont pour la plupart disparu des façades maritimes d'Europe, et détient un quart des espèces d'amphibiens La Manche constitue un véritable réservoir de biodiversité.

Sur le territoire de Côte Ouest Centre Manche, il y a 4 Espces Naturels Sensibles.

LES MARAIS	VALLEE DE L'AY	Ensemble de marais et de prairies humides situées en amont du bourg de Lessay. Grande diversité d'habitats sur substrat tourbeux, para-tourbeux et sableux.
	MARAI D'AUXAIS	Marais majeur en terme de biodiversité. Zone inondable qui repose sur des alluvions modernes tourbeuses.
LES LANDES	LES LANDES DE BLANCUL	Butte dominant la vallée du ruisseau de Claidis, composée de landes atlantiques à bruyères, à quatre angles et à ajoncs.
LES DUNES	LES DUNES DE PIROU	Espace dunaire s'étend en arrière du cordon littoral sur des parcelles enfrichées, cultivées ou aménagées pour l'habitat de loisirs.

5. LES SITES DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL

Consciente de la valeur écologique, sociale, économique et culturelle de son littoral, la France a fait le choix de préserver une part significative d'espaces naturels littoraux et de les rendre accessible à tous.

L'Etat a ainsi décidé de créer en 1974, le Conservatoire du littoral, un établissement public sans équivalent en Europe dont la mission est d'acquérir des parcelles du littoral menacées par l'urbanisation ou dégradées pour en faire des sites restaurés, aménagés, accueillants dans le respect des équilibres naturels.

5 sont présents sur le territoire de Côte Ouest Centre Manche.

IDENTIFIANT	NOM	SURFACE	DESCRIPTION	DATE D'ARRETE	COMMUNE(S) CONCERNEE(S)
FR1100484	HAVRE DE LESSAY	221,8	La flèche sableuse de la Pointe du Banc, qui constitue la dune, renferme le Havre et ses herbues dans un écrin de douceur et l'abrite des assauts marins de la Manche. Ces deux écosystèmes à part entière assurent une transition progressive et harmonieuse entre le milieu marin et continental. La laisse de mer, linéaire de jonction, en est la limite transitoire.	1992	Bretteville-sur-Ay Saint-Germain-sur-Ay
FR1100016	LANDES DE LESSAY	114,92	La lande du Camp présente un paysage ouvert avec une grande hétérogénéité de milieux suivant la topographie et le niveau d'humidité du sol.	1998	Lessay
FR1100576	TOURBIERE DE MATHON	16,1	La tourbière de Mathon est une petite dépression remplie de sables et de graviers. Installée dans un vallon creusé dans ces sables, la tourbière est isolée par une couche d'argile. Ces mêmes sables contiennent une importante nappe d'eau.	1996	Lessay
FR1100706	HAVRE DE GEFFOSSES	3,15		2012	Geffosses
FR1100017	HAVRE DE SURVILLE	329,43	Plus petit estuaire de la côte ouest du département de la Manche. Partie sud fermée par une flèche sableuse.	1979	La Haye

6. LE PARC NATUREL REGIONAL DES MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN

Toutes les communes du territoire sont situées dans le territoire du Parc Naturel Régional sauf Bretteville-sur-Ay, Geffosses et quelques communes historiques de la Haye : Surville, Saint-Rémy-des-Landes, Glatigny et Montgardon.



Source : Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin

Le Parc Naturel Régional des marais du Cotentin et du Bessin a été créé en 1991 en raison de l'importance de sa zone humide que les crues hivernales recouvrent. Entre paysages de bocage, de landes, le littoral, le Parc Naturel Régional offre une formidable diversité de flore et de faune reconnue au niveau international.

Le territoire est rural et habité et a été reconnu au niveau national pour la forte valeur de son patrimoine naturel et culturel. Conciliant campagne vivante et protection, sa mission est aussi de valoriser ce patrimoine.

La Charte du Parc Naturel Régional des marais du Cotentin et du Bessin concilie la préservation des paysages et des richesses naturelles avec le développement des activités économiques. Elle formalise et exprime une stratégie de développement fondée sur la protection et la mise en valeur du patrimoine naturel, culturel et paysager de son territoire, dont l'équilibre est fragile.

Cinq grands enjeux ont été identifiés pour le territoire :

- Préserver et conforter la biodiversité ;
- Assurer une gestion équilibrée de la ressource en eau ;
- Impulser un écodéveloppement ;
- Valoriser nos différents patrimoines comme facteur d'attractivité ;
- Cultiver la démocratie participative pour mieux mettre en œuvre le projet de territoire.

Le Parc Naturel Régional met en œuvre un certain nombre d'actions visant à la préservation et la gestion des paysages bâtis et naturels de son territoire. Ainsi, il œuvre en faveur de la gestion des niveaux d'eau dans les marais et joue le rôle de médiateur entre les différents utilisateurs de cette ressource, dans un objectif de conciliation.

3. LES MILIEUX DE NATURE ORDINAIRE

1. LE RESEAU DE HAIES BOCAGERES

Une haie bocagère peut être définie comme étant un alignement d'arbres et/ou d'arbustes identifié par une seule typologie et séparé d'un autre tronçon de haie dans le même alignement par un espace d'au moins 10 mètres.

Les rôles accomplis par les haies sont multiples. En effet, elles sont bénéfiques d'un point de vue agronomique car elles jouent un rôle bioclimatique et de brise-vent, sont des refuges pour les auxiliaires des cultures, et peuvent être une source de revenu économique. De plus, elles participent à la régulation du cycle de l'eau et permettent de lutter contre l'érosion des sols. Elles forment également des habitats favorables à la biodiversité. Enfin, elles améliorent le cadre de vie et renforcent le caractère paysager du territoire.

Au niveau de la bande partant du havre de Sant-Germain-sur-Ay vers l'Est du territoire, le bocage est nettement clairsemé. Les communes ont fait l'objet d'un remembrement ce qui a entraîné une hausse de la taille moyenne des parcelles. La bande littorale est également caractérisée par des pratiques agricoles plus intensives, les zones maraîchères sont des openfields littoraux.

L'intérieur du territoire présente un bocage plus élevé lié à une activité d'élevage dominante.

Le bocage, par son maillage, forme un réseau entre ces différents milieux naturels constituant ainsi un corridor écologique. La préservation de ces ensembles et continuités permet de maintenir une certaine biodiversité et d'éviter la création d'îlots isolés (habitats naturels sans relation directe entre eux) qui feraient perdre de leur attractivité pour les espèces et les populations les utilisant pour se développer.

2. LES ESPACES BOISES

La forêt dans la Manche, c'est environ 6% du territoire. La Manche est donc l'un des départements les moins boisés de France. Les bois et forêts dans la Manche sont morcelés et répartis inégalement.

Le territoire de Côte Ouest Centre Manche est donc au-dessus de la moyenne départementale. On retrouve :

- **Les Landes de Lessay qui forment un ensemble de forêts communales** composées très majoritairement de pins maritimes,
- La **Forêt de Pirou** au sud du territoire
- Plus au nord, au niveau de la commune de Montsenelle, il y a le **Bois de Lessay et de la Bois de la Poterie**.
- Encore plus au Nord, au niveau de Doville, le **bois d'Etenclin** est dominé par des chênes.

3. LES ZONES HUMIDES

Les zones humides sont des espaces de transition entre milieux terrestres et milieux aquatiques marqués par un engorgement d'eau temporaire ou permanent.

Le SDAGE Seine-Normandie ainsi que les SAGE du territoire demandent la réalisation d'inventaires des zones humides afin de recenser ces milieux et les protéger.

La prélocalisation des zones humides met en évidence un territoire humide en lien avec les différents cours d'eau, landes et marais.

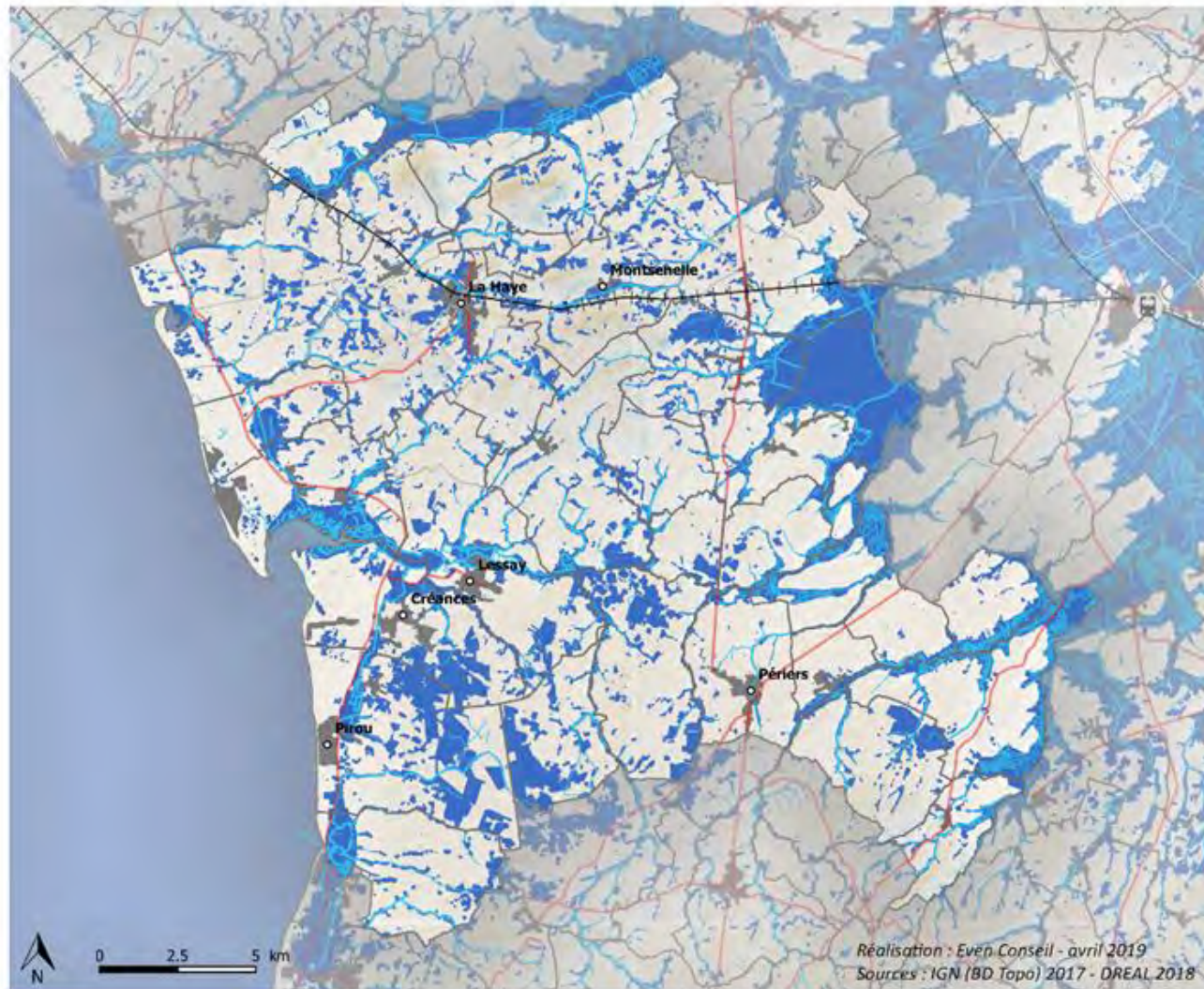
La **Douve**, fleuve côtier, s'écoule au Nord du territoire, au Nord des communes de Varenguebec, Derville, Saint-Sauveur-de-Pierrepont.

La **Taute**, à l'Est du territoire génère de nombreuses zones humides notamment sur la commune de Marchésieux.

L'**Ay**, qui se jette dans la Manche, est un fleuve côtier, génère une nappe d'eau superficielle qui joue un rôle déterminant dans l'alimentation des zones humides.

Les milieux aquatiques

Côte Ouest Centre Manche



La majorité des zones humides est située dans le Parc Naturel Régional du Cotentin et du Bessin et s'organise autour d'un vaste ensemble de marais. Il s'étend au cœur d'une dépression allant du havre de Lessay à la baie des Veys, cet ensemble forme l'isthme du Cotentin, susceptible en cas d'élévation du niveau marin, d'accroître le caractère insulaire de la presqu'île du Cotentin au nord.

Dans la perspective du changement climatique, la hausse du niveau marin pourrait se traduire par une maritimisation progressive de ces marais, susceptibles de modifier profondément les écosystèmes et les paysages ainsi que les activités humaines. De plus, cette maritimisation des marais pourrait entraîner le déplacement du biseau salé vers l'intérieur des terres, avec des conséquences importantes sur la disponibilité des ressources en eau. Les marais du Cotentin et du Bessin constituent une ressource importante pour l'alimentation en eau potable.



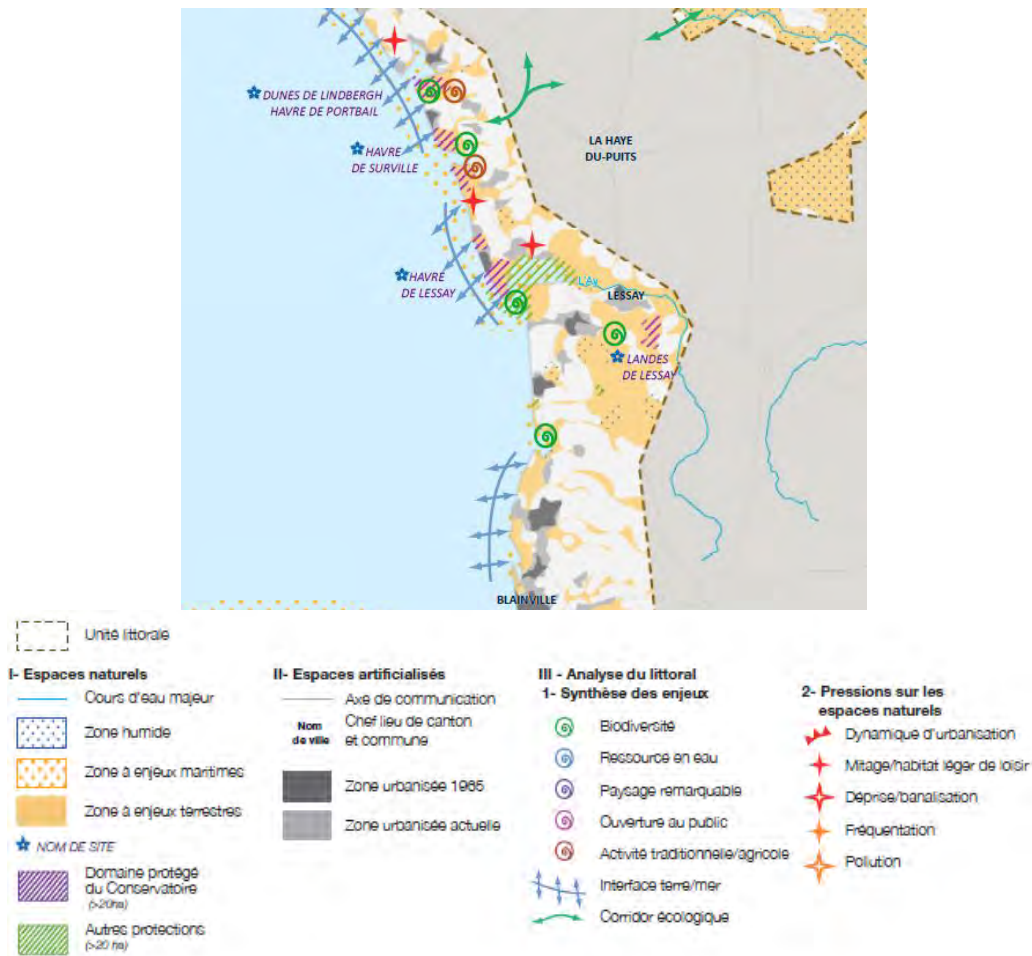
Le territoire du Parc Naturel Régional des marais du Cotentin et du Bessin (source : PNR Marais Cotentin et Bessin – atlas cartographique)

4. LES LITTORAUX

Toute la frange littorale du territoire de Côte Ouest Centre Manche appartient à ce qui est couramment appelé la Côte des Havres. Elle concerne une bande d'une largeur moyenne de 5 km à l'intérieur des terres. Ces 90 km de rivages sont caractérisés par la succession de petites zones urbaines, de vastes massifs dunaires et d'estuaires abrités, appelés « havres » (notamment celui de Saint-Germain-sur-Ay/Lessay).

Ces espaces représentent de forts enjeux écologiques et paysagers car ils sont très souvent connectés entre eux et constituent un réseau d'espaces naturels cohérent et fonctionnel : les havres, les massifs dunaires et les zones humides arrière-littoral.

Le réseau des havres représente un intérêt majeur pour la conservation de l'avifaune. Ces milieux sont associés à des habitats marins fondamentaux. En amont de ces milieux marins et de l'estran, des dunes et zones humides se sont formées et participent ainsi à la complexité des ensembles écologiques.



Enjeux et pressions sur les espaces naturels de la Côte des Havres (source : Conservatoire du littoral)

4.LA TRAME VERTE ET BLEUE

▫ LE SRCE BASSE-NORMANDIE

Le SCoT Centre Manche Ouest actuellement en vigueur et approuvé en décembre 2010 n'a pas réalisé de Trame Verte et Bleue. Les éléments de réservoirs de biodiversité et les continuités écologiques du territoire sont donc issus du Schéma Régional de Cohérence Ecologique de Basse-Normandie.

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique de Basse-Normandie a été adopté par arrêté préfectoral le 29 juillet 2014. Il présente les grandes orientations stratégiques du territoire régional en matière de continuités écologiques.

Les grands enjeux du SRCE de Basse-Normandie sont les suivants :

- Connaissance de la localisation des espaces naturels ;
- Prise en compte de la présence d'espèces et d'habitats naturels patrimoniaux par les projets d'aménagements ;
- Maintien de la fonctionnalité de la matrice verte, ainsi que de la restauration de la fonctionnalité de ces continuités écologiques ;
- Restauration de la fonctionnalité écologique des zones humides et des cours d'eau ;

- Et sensibilisation et mobilisation des acteurs du territoire.

Le SRCE est un document de cadrage régional qui doit être complété et affiné par des études locales. Dans cette logique, la cartographie réalisée au 1/100 000ème devra donc être précisée au niveau local, tout comme la liste des enjeux régionaux.

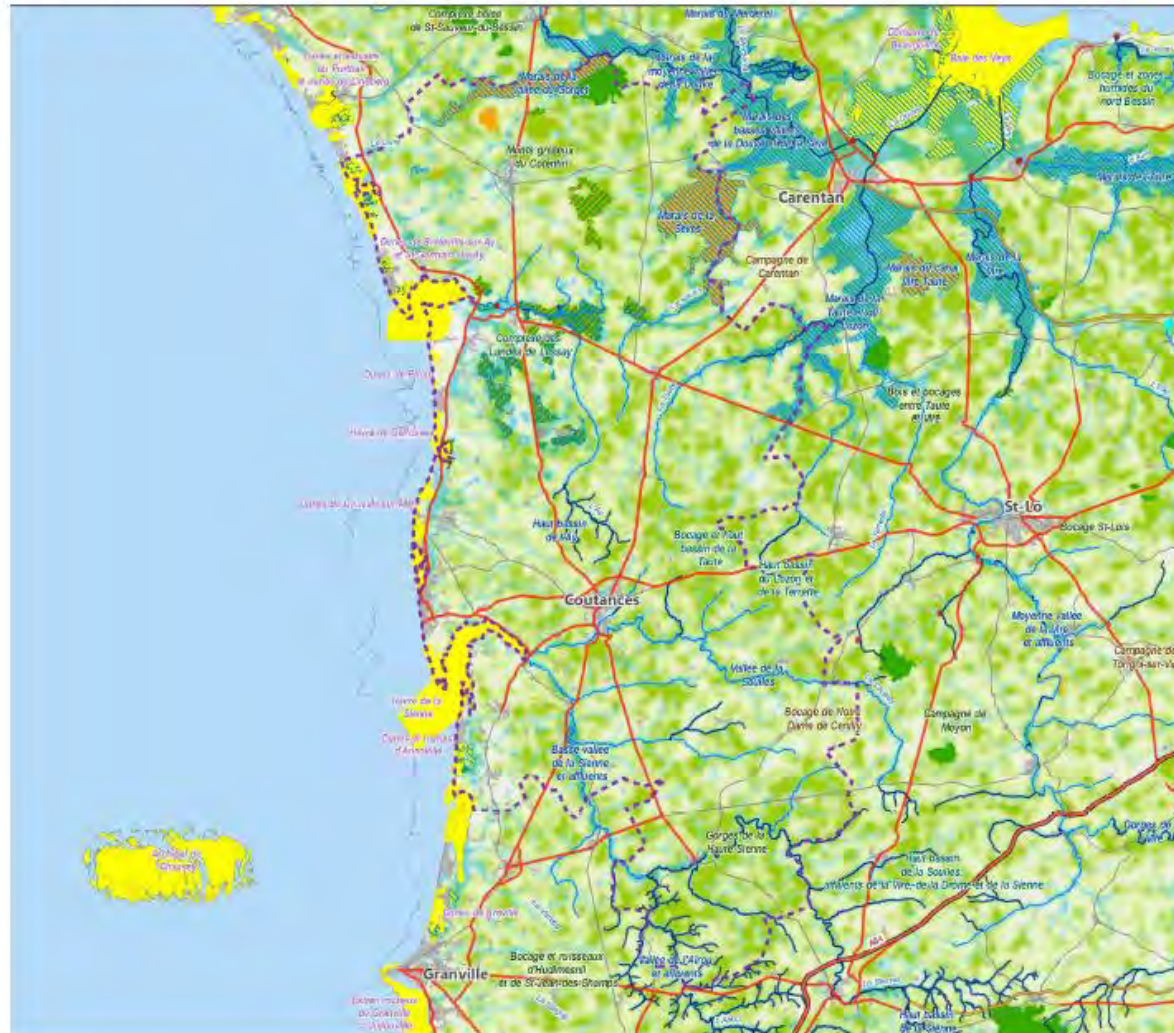
Le territoire de Côte Ouest Centre Manche s’insère dans la zone de continuité écologique du Pays de Coutances.

Plusieurs éléments de la Trame Verte et Bleue du SRCE y sont présents :

- **Complexes des Landes de Lessay** : vaste ensemble naturel qui abrite un nombre de réservoirs de biodiversité remarquable notamment les landes de Lessay, les landes et tourbières du sud de l’aérodrome, la Vallée de l’Ay et les landes de Millières, la lande de Blancul, la Tourbière de Mathon, et la tourbière de Vesly-Pissot.
- **Dunes de Bretteville-sur-Ay et Saint-Germain-sur-Ay** : entité vaste et fonctionnelle qui constitue un massif dunaire où sont présents de nombreux habitats communautaires.
- **Havre de Geffosses** : un des huit estuaires de l’ouest Cotentin qui fut fortement anthropisé, ce qui modifia les caractéristiques écologiques des milieux avec une continentalisation importante. Il en résulte une modification des cortèges biologiques bien qu’un certain nombre d’espèces patrimoniales subsistent.
- **Estuaire de l’Ay, Pointe de Saint-Germain-sur-Ay** : mosaïque d’habitats dunaires, en bon état de conservation qui recèle d’espèces inféodées à ces milieux.
- **Havre de Surville, Dunes de Surville et Glatigny** : ensemble dunaire composé d’une variété d’habitats naturels qui accueille plusieurs espèces rares.
- **Marais de la vallée du Gorget** : articulé le long du ruisseau du fil de Gorges, ils forment l’ensemble le plus occidental des marais du Cotentin et du Bessin. Formée par un marais tourbeux, cette vallée est très rarement inondée du fait de sa position amont.
- **Marais de la Sèves** : c’est au cœur de ce marais que se trouve la plus importante et la plus riche des tourbières régionales, la tourbière de Baupte. Il possède une grande diversité de milieux dont la Sève et son réseau de canaux et fossés abritent une flore extraordinairement variée.
- **Monts gréseux du Cotentin** : ensemble de six monts gréseux occupés par des bois et des landes qui abrite plusieurs espèces végétales liées aux zones humides et aux landes. Ils comptent le Mont de Doville ainsi que les bois et landes d’Etenclin.

COMPOSANTES DE LA TRAME VERTE ET BLEUE ET SECTEURS D'INTÉRÊT

Coutances



Secteurs d'intérêt

- Trame bleue Haut bassin de la Paquette
- Trame verte Complexe boisé de St-Hubert : secteur intérieur
- Falaises des Vaches noires : secteur littoral
- Plaine de Sées : secteur fragilisé
- Trame verte et trame bleue Complexe zones humides et bois

Composantes de la TVB régionale

- Réservoirs de cours d'eau
- Corridors de cours d'eau
- Réservoirs de zones humides
- Réservoirs de milieux boisés et ouverts
- Réservoirs de milieux boisés
- Réservoirs de milieux ouverts
- Réservoirs littoraux

MATRICE BLEUE

Mosaïque de milieux humides plus ou moins denses, connectant les réservoirs de milieux humides

Corridors écologiques



MATRICE VERTE

Mosaïque paysagère composée de bois, haies et prairies permanentes plus ou moins denses, connectant les réservoirs de milieux boisés et ouverts

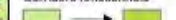
Plaine cultivée



Corridors peu fonctionnels



Corridors fonctionnels



Éléments fragmentants

- Principaux points de conflits cours d'eau
- Principales zones bâties (> 5 ha)
- Autoroutes
- Voies à trafic supérieur à 4000 véhicules/jour
- Voies à trafic inférieur à 4000 véhicules/jour
- Voies ferrées



Composantes de la Trame Verte et Bleue et secteurs d'intérêt dans le Pays de Coutances (source : SRCE Basse-Normandie)

Les grandes continuités identifiées sur le territoire sont les suivantes :

Trame verte :

- Le **complexe d'intérêt majeur des landes de Lessay**, qui participe aux continuités de zones humides comme aux continuités de milieux ouverts ou boisés.
- Les **Monts gréseux du Cotentin** au nord, qui tissent un lien vers les complexes boisés du Cotentin au nord et vers le sud et les landes de Lessay
- Les **milieux strictement littoraux** qui présentent une bonne continuité en pas japonais alternant entre havres et complexes dunaires. Cependant, le long d'une bande de 5-10 km de large le long de cette frange littorale, les continuités écologiques apparaissent fragilisées.

Trame bleue :

- Les **landes de Lessay**
- Le **marais de la vallée du Gorget**
- Le **marais de la Sève**
- Les **zones humides liées aux cours d'eau (Ay, Sève, Taute...) et au littoral**
- Tous les cours d'eau du territoire sont identifiés comme des corridors de cours d'eau.

Les enjeux de continuité écologique identifiés sur le territoire pointés par le SRCE sont divers :

- **Enjeu littoral majeur** : différents milieux remarquables sur la façade littorale qui contribue à l'attractivité touristique du territoire sont menacés par l'urbanisation ainsi que des conflits d'usage des terres.
- **Enjeu relatif aux zones humides** : le territoire comprend une partie des marais du Cotentin et de nombreuses petites zones humides à proximité des cours d'eau qui présentent un intérêt écologique majeur.
- **Enjeu de préservation des milieux ouverts de landes** : milieux fragilisés par leur morcellement, enrésinement et par l'abandon des usages agricoles qui résultent en une fragmentation des habitats et une diminution des espèces.
- **Enjeu bocager** : malgré la diminution globale du linéaire de haies, le bocage contribue à l'attractivité du territoire. Certains secteurs ont une densité bocagère plus forte, notamment au niveau des monts gréseux du Cotentin et au sud des landes de Lessay.
- **Enjeu fort d'artificialisation du territoire** : le territoire devrait connaître une forte croissance de l'urbanisation sur le littoral mais aussi dans les secteurs rétro-littoraux. De plus, l'espace agricole est fortement sensible aux pressions de l'urbanisme diffus et au mitage. Le territoire pourrait être concerné par une aggravation de ce mitage et par un accroissement du grignotage progressif du bocage du fait du mode d'urbanisation très consommateur en espace.

▫ LA CHARTE DU PARC NATUREL REGIONAL DES MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN 2010-2022

Les marais du Cotentin et du Bessin, insérés dans un paysage bocager, représentent un capital de biodiversité extraordinaire. Avec 30 000 ha de zones humides et 3 000 ha de landes, ils sont composés d'une multitude de milieux, abritant une diversité d'espèces animales et végétales dont certaines sont emblématiques à l'échelle nationale et internationale. Face au contexte actuel et futur, cinq grands enjeux sont identifiés pour le territoire à l'horizon 2021 :

- Préserver et conforter la biodiversité
- Assurer une gestion équilibrée de la ressource en eau
- Impulser un éco-développement
- Valoriser nos différents patrimoines comme facteur d'attractivité
- Cultiver la démocratie participative pour mieux mettre en œuvre le projet de territoire

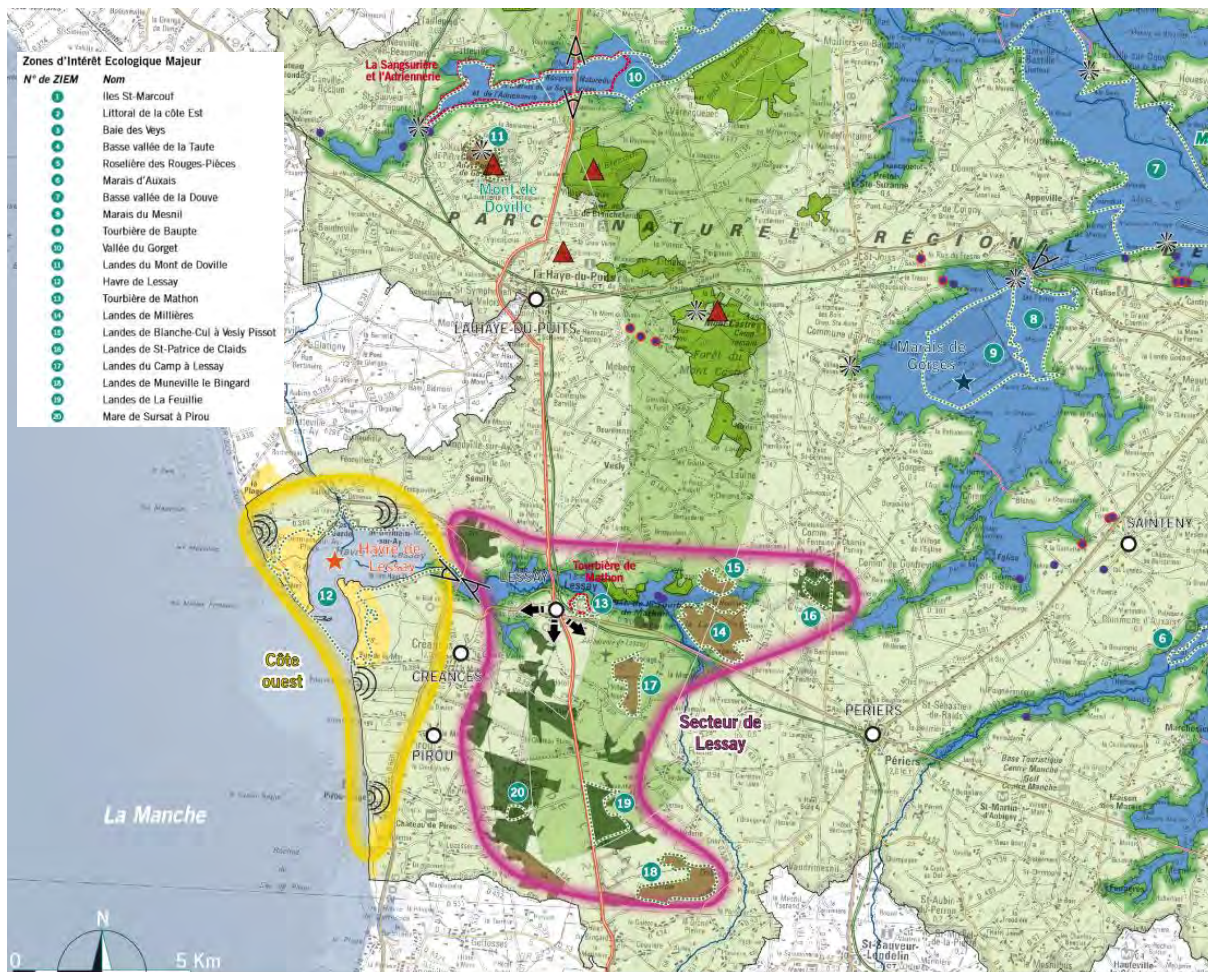
Pour répondre aux 5 enjeux énoncés dans la stratégie, le projet de territoire de la Charte s'articule autour de 4 grandes vocations :

- Vocation 1 : Gérer et préserver notre biodiversité et notre ressource en eau pour les générations futures
- Vocation 2 : Maintenir et améliorer l'attractivité de notre cadre de vie
- Vocation 3 : Utiliser l'environnement comme atout pour le développement économique
- Vocation 4 : Cultiver notre appartenance au territoire pour être acteurs de notre projet et s'ouvrir aux autres

La préservation de la biodiversité s'inscrit pleinement dans le Charte du Parc 2010-2022 via une vocation principale scindée en deux orientations comprenant chacune plusieurs mesures.

GERER ET PRESERVER NOTRE BIODIVERSITE ET NOTRE RESSOURCE EN EAU POUR LES GENERATIONS FUTURES	
ORIENTATIONS	MESURES
Conforter la biodiversité en prenant en compte les différents usages	Mettons en œuvre les directives oiseaux et habitats Assurons la pérennité des Zones d'intérêt Ecologique Majeur Pérennisons des pratiques agricoles et non agricoles pour maintenir ouverts les marais et les landes Gérons les marais communaux Préservons les espaces du littoral Sensibilisons aux pratiques sylvicoles durables Soutenons les espèces emblématiques Développons des actions en faveur de la nature ordinaire Préservons les continuités écologiques
Assurer une gestion équilibrée de la ressource en eau	Assurons une gestion hydraulique favorable au maintien de la zone humide Favorisons une gestion territoriale de l'eau et des milieux aquatiques Préservons la ressource en eau potable Améliorons la qualité des eaux de surface pour préserver les activités économiques

Les différents éléments de biodiversité à gérer et préserver sont représentés sur le Plan du Parc établis en lien avec la Charte (carte ci-dessous).



Gérer et Préserver	
Espaces à forts intérêts écologiques et paysagers	
ZIEM : Zone d'intérêt Ecologique Majeur	Pôles de biodiversité exceptionnels, coeurs de nature, au sein des zones classées (Natura 2000, Ramsar, ...). - Accompagner la mise en oeuvre de plans des gestion et/ou de mesures réglementaires de protection.
Marais	Zones humides présentant une biodiversité extrêmement riche et un paysage ouvert. - Maintenir et conforter les pratiques agricoles, concilier les différents usages et assurer une gestion optimale des niveaux d'eau, ...
Monts	Uniques points culminants, visibles de loin et offrant des vues sur le Parc. - Restaurer l'ouverture des monts non boisés et mettre en oeuvre des pratiques sylvicoles durables sur les monts boisés.
Landes ouvertes	Mosaïques de milieux ouverts et fermés, riches en biodiversité et aux ambiances particulières. - Maintenir des pratiques d'entretien dans les zones ouvertes, restaurer les secteurs enrichis et développer des pratiques sylvicoles durables pour les parties boisées.
Landes boisées	
Espaces à intérêts écologiques et paysagers	
Franges bocagères des marais	Transition entre deux milieux : les marais et le bocage, ces zones sont perceptibles et offrent des vues remarquables sur les marais. - Maîtriser le développement de l'urbanisation et des aménagements, favoriser le maintien des exploitations agricoles et de la trame bocagère.
Bocages	Zone présentant d'importants maillages de haies, constituant une forêt linéaire et des corridors écologiques. - Maintenir une trame bocagère, restaurer la qualité des haies et les valoriser dans une filière énergétique.
Continuités écologiques	
Ensemble de massifs boisés	Zones dans lesquelles les structures végétales continues (réseaux de fossés et de haies, ensembles de prairies et de boisements) permettent aux espèces d'évoluer. - Intégrer le maintien de ces éléments structurants dans les aménagements, dans les projets d'urbanisme et dans les pratiques d'entretien de l'espace.
Marais	
Zones de prélèvement d'eau	
Captages d'eau souterraine	Zones identifiées comme prioritaires pour l'alimentation en eau potable dans un territoire où la ressource en eau est reconnue d'intérêt majeur à l'échelle régionale. - Conduire des actions favorables au maintien de la ressource en eau et de sa qualité, prenant en compte les interactions entre la zone humide et les eaux souterraines.
BAC prioritaires	

Plan de Parc – Charte 2010-2022 (source : Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin)

5.SYNTHESE

ATOUTS/OPPORTUNITES	FAIBLESSES/MENACES	CHIFFRES-CLES
<ul style="list-style-type: none"> • Forte connaissance et protection des espaces remarquables du territoire pour un patrimoine naturel bien préservé • Une grande richesse écologique, grande diversité de milieux naturels • Des espaces boisés gérés par les communes ou l'Etat • De fortes continuités écologiques par les espaces bocagers 	<ul style="list-style-type: none"> • Abandon des pratiques agricoles extensives qui conduit à un enrichissement des marais • Mise en culture des zones littorales qui menacent les dunes fixées • Côte classée en zone vulnérable nitrates • Disparition des landes 	<p>33 ZNIEFF de type I 6 ZNIEFF de type II 16% du territoire</p> <p>5 sites Natura 2000 21% du territoire</p>
SCENARIO FIL DE L'EAU		
<ul style="list-style-type: none"> • Une pression urbaine et démographique qui s'intensifie sur le littoral ce qui fragilise les continuités écologiques • Une hausse de la fréquentation touristique dans les espaces littoraux protégés et sensibles • Dégradation de la qualité des eaux littorales qui impacte les activités conchylicoles et le tourisme • Evolution des écosystèmes marins et impact probable sur les activités de pêche • Fragilisation et fragmentation des milieux de landes par le morcellement, l'enrésinement et l'abandon des usages agricoles 		<p>1 Arrêté de Protection de Biotope</p> <p>5 sites Conservatoire du Littoral</p> <p>2 Réserves Naturelles Nationales</p>
ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX		
<ul style="list-style-type: none"> • Poursuite de la valorisation des espaces naturels • Préservation de l'intérêt écologique des marais • Maintien des niveaux d'eau et de la bonne qualité des eaux • Maintien de la qualité des eaux littorales et des équilibres naturels de sédimentation pour préserver la richesse écologique des havres • Maintien de l'intérêt piscicole des marais de la Sangsurière • Maintien des haies bocagères, à l'origine d'un réseau dense de continuités écologiques entre les différents réservoirs de biodiversité • Préservation des espaces littoraux de l'urbanisation, à l'origine de l'attractivité touristique du territoire • Renforcement des milieux ouverts de landes, habitats de nombreuses espèces 		<p>1 Zone Humide Ramsar 10% du territoire</p> <p>4 Espaces Naturels Sensibles</p> <p>Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin</p>

RISQUES ET SANTE PUBLIQUE

Les habitants et le développement territorial sont confrontés à des risques naturels, technologiques et des nuisances mais peuvent également en créer induisant des catastrophes parfois notable pour les populations, les biens et le territoire.

Ainsi, le territoire dispose-t-il d'un développement suffisamment résilient aux risques et aux nuisances ?

Le Dossier Départemental des Risques Majeurs de la Manche, en date du 13/01/2014, présente les risques identifiés dans le département de la Manche, leurs conséquences prévisibles pour les personnes, les biens et l'environnement. Pour se faire, le DDRM :

- *Souligne l'importance des enjeux exposés, notamment dans les zones urbanisées.*
- *Mentionne les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde.*
- *Décrit les modes de mitigation.*
- *Mentionne l'historique des événements et accidents qui peuvent constituer une mémoire du risque.*

1. LES RISQUES NATURELS

1. LE RISQUE LIE A LA PRESENCE D'EAU

▫ LE RISQUE PAR DEBORDEMENT DE COURS D'EAU

Elaborés par les services de l'Etat au niveau de chaque bassin hydrographique, les atlas des zones inondables ont pour objet de rappeler l'existence et les conséquences des événements historiques et de montrer les caractéristiques des aléas pour la crue de référence choisie, qui est la plus forte crue connue, ou la crue centennale si celle-ci est supérieure. Il n'a pas de caractère réglementaire mais constitue un élément de référence en urbanisme.

Le territoire est concerné par un Atlas des Zones Inondables au niveau des principaux cours d'eau du territoire.

▫ LE RISQUE SUBMERSION MARINE

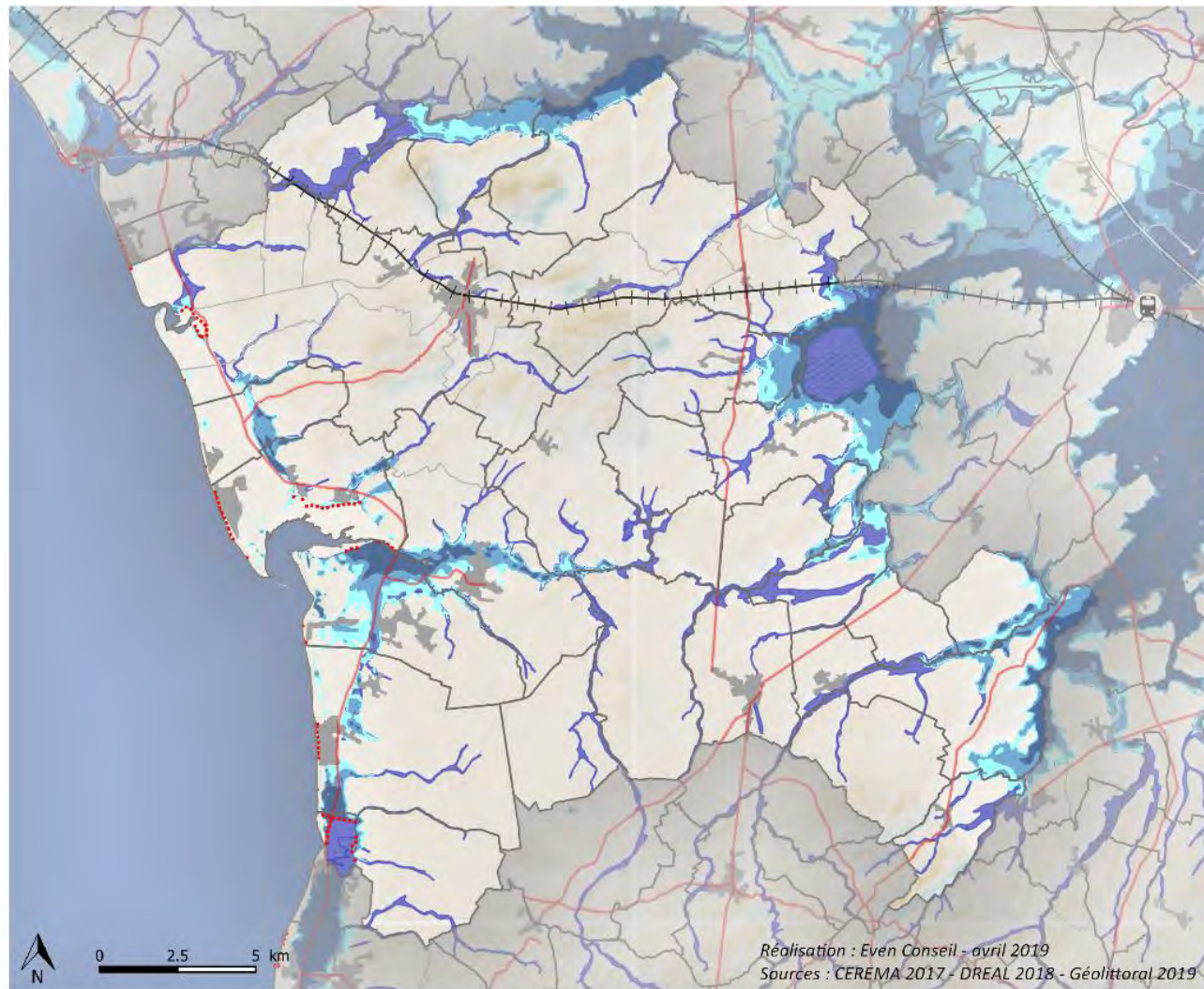
La submersion marine est une inondation temporaire de la zone littorale. Elle résulte de la conjonction de vents violents, d'une surcote liée à une tempête, d'une faible pression atmosphérique, associés à un fort coefficient de marée et à un phénomène de vagues. Les submersions marines peuvent être aggravées par :

- *la rupture de digues et d'ouvrages de protection ou bien leur franchissement exceptionnel par les eaux.*
- *La rupture ou la destruction de tout ou partie d'un cordon dunaire à la suite d'une érosion intensive.*

L'Ouest du territoire possède des zones submersibles à aléa fort, sur la commune de Lessay et Créances en lien avec le havre de Lessay. Toutes les zones sensibles à la submersion situées hors littoral sont liées à la submersion au niveau des havres et du marais du Cotentin et la baie de Veys via la côte de la façade est du Cotentin.

Le risque inondation

Côte Ouest Centre Manche



..... Ouvrages de protection

■ Zones inondables

Zones submersibles

■ Fort

■ Moyen

■ Faible

■ Tissu urbain

□ Limites administratives

□ Limites des communes déléguées

— Liaison régionale

— Type autoroutier

++ Lignes ferroviaires

🚂 Gares

Relief

even
CONSEIL



Carte des paysages Baie des Veys et Marais de Carentan (source : Conservatoire du littoral)

□ LE RISQUE LIÉ AUX REMONTEES DE NAPPES

Le phénomène de remontées des nappes, lié à une recharge exceptionnelle de ces nappes consécutives d'une très forte pluviométrie. Ce phénomène peut engendrer des dommages parfois importants, comme cela a été le cas au début de la décennie.

Dans la Manche, on distingue les terrains de socle ancien qui sont constitués de granite, schistes et grès où les aquifères sont de faible extension et assez peu productifs. Sont présents également les aquifères des cordons dunaires littoraux, toute la façade maritime ouest de la Manche qui est constituée de sables quaternaires récents. La dune constitue un milieu poreux marqué et les sables constituent le réservoir d'une petite nappe d'eau douce.

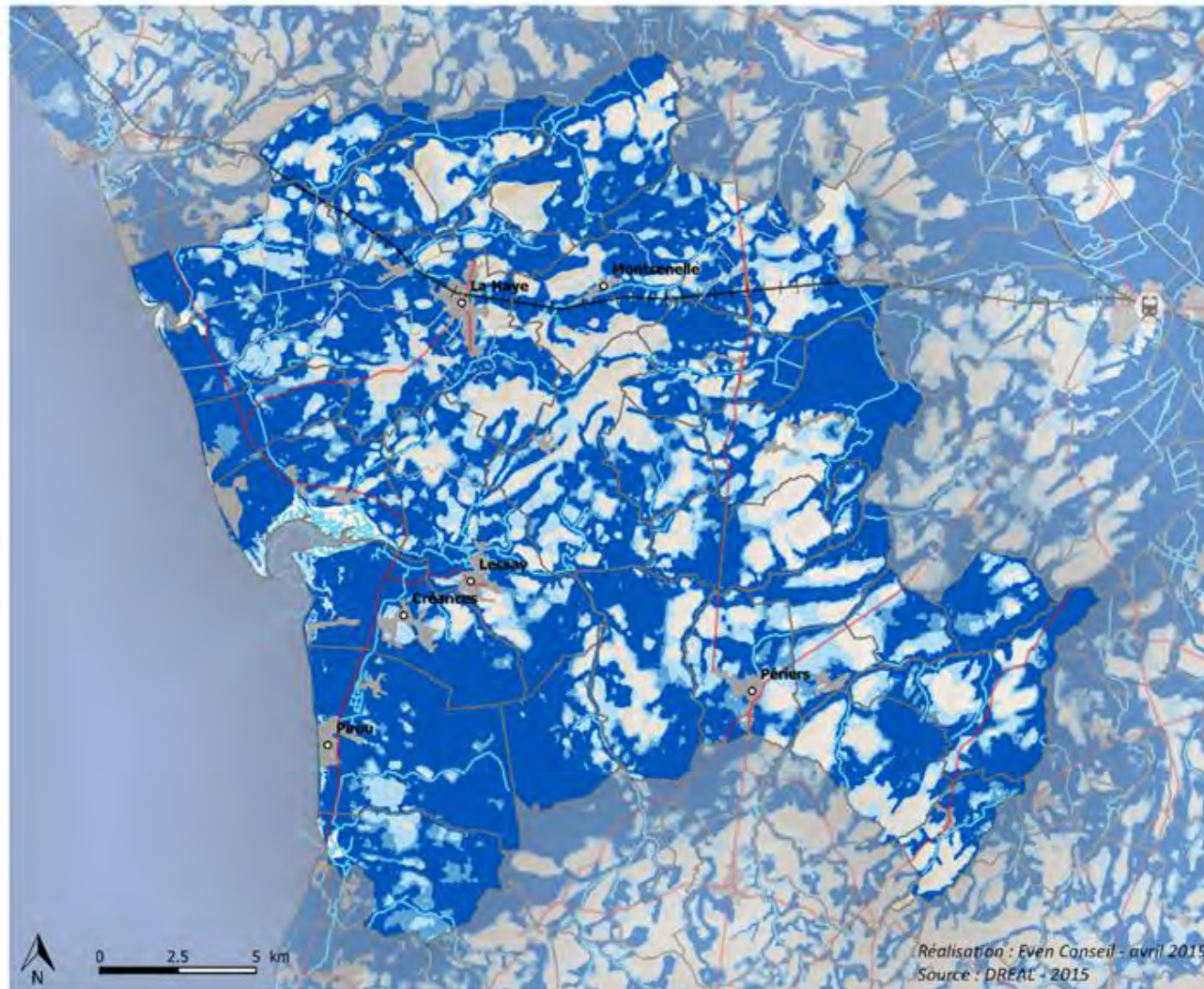
L'élévation du niveau de la mer peut entraîner des intrusions d'eaux salées et douces. Elles induisent des remontées de nappes qui peuvent avoir des impacts sur les infrastructures et les zones urbanisées sur tout le littoral. Une remontée de nappes peut entraîner une inondation des parcelles maraichères et peut jouer sur le devenir de la conchyliculture très présente dans les havres, activité conditionnée par la qualité des eaux littorales ainsi que par la dynamique du havre pour l'apport de nutriments.

L'essentiel du territoire présente un risque pour les réseaux et sous-sols, de 0 à 1 mètre. Le risque est fortement lié à littoral et aux zones humides (marais du Cotentin et baie des Veys). Il existe un Plan de Prévention des risques littoraux (PPRL) sur le territoire des communes de Carentan et Saint-Hilaire-Petitville, mais les communes du territoire de Côte Ouest Centre Manche ne sont pas concernées. Un PPRL est en cours de réalisation sur les communes de Pirou, Geffosses, Anneville-sur-Mer, Gouville-sur-Mer, Blainville-sur-Mer et Agon-Coutainville.

La seule ressource souterraine notable du département de la Manche est l'aquifère des marais de Carentan, situé sur la côte Est de la Manche. Le **bassin de Marchésieux représente la ressource en eau souterraine** la plus importante du département, destinée à l'alimentation en eau potable. Le bassin est fortement concerné par le risque d'inondation par débordement de nappes et notamment pour les réseaux et sous-sols de 0 à 1 mètre.

Le risque inondation lié aux remontées des nappes phréatiques

Côte Ouest Centre Manche



2. LE RISQUE DE MOUVEMENT DE TERRAIN

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou humaine. Les volumes en jeu sont compris entre quelques mètres cubes et quelques millions de mètres cubes. Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) ou très rapides (quelques centaines de mètres par jour). Ce risque peut se manifester par :

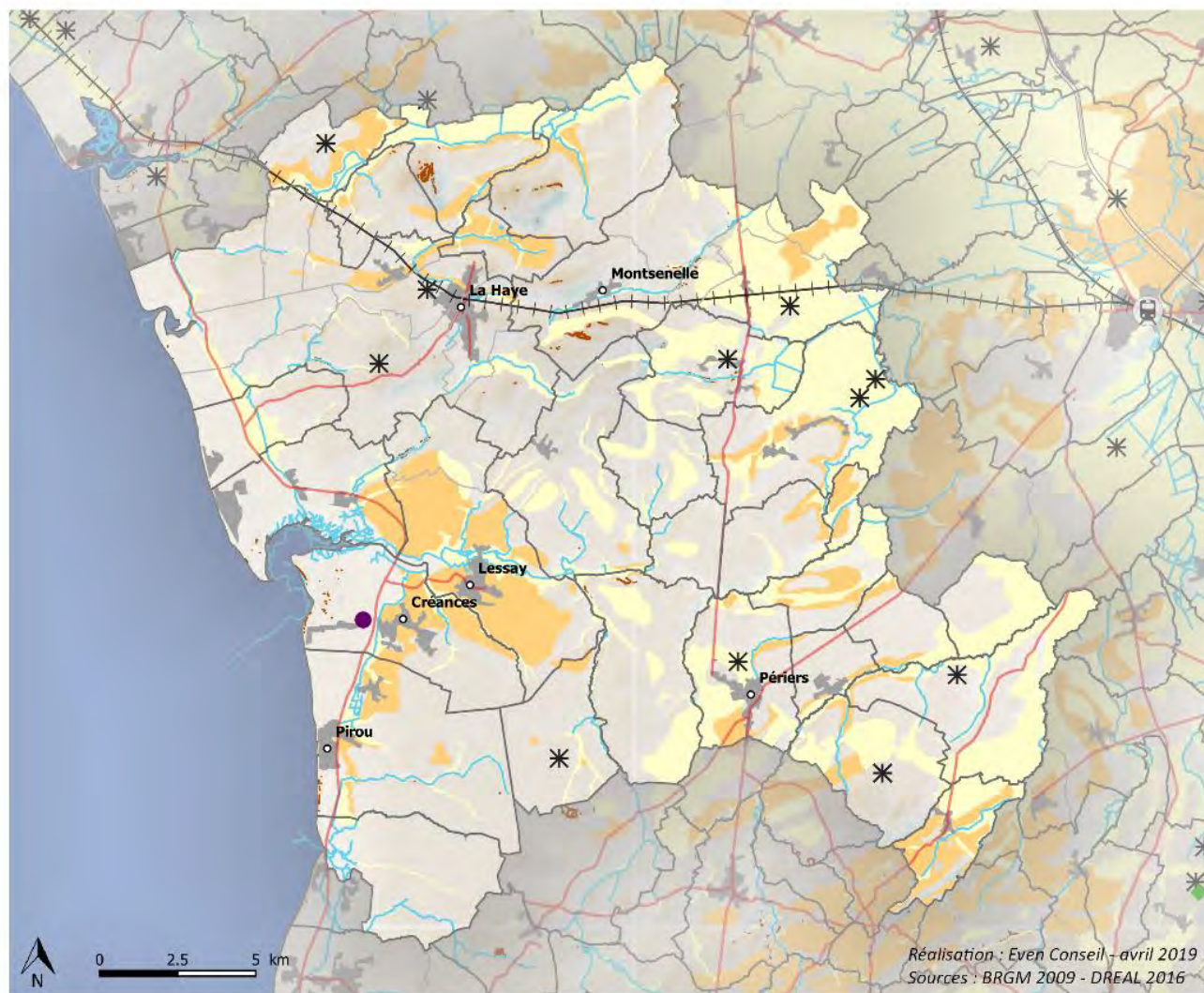
- *le retrait aléa-gonflement des argiles ;*
- *les glissements de terrain ;*
- *les effondrements de cavités souterraines (en dehors des risques miniers) ;*
- *les éboulements et chutes de blocs ;*
- *les coulées de boues et torrentielles.*

En France, chaque année, l'ensemble des dommages occasionnés par des mouvements de terrain d'importance et de type très divers (glissements de terrain, éboulements, effondrements, coulées de boue...) ont des conséquences humaines et socio-économiques. Le BRGM a réalisé un travail de synthèse des phénomènes de mouvements de terrain suivant leur diversité, leur dispersion dans l'espace et dans le temps et les conditions de leur occurrence.

La carte ci-dessous synthétise les différents risques de mouvement de terrain présents sur le territoire de Côte Ouest Centre Manche.

Le risque mouvements de terrain

Côte Ouest Centre Manche



- * Mouvement de terrain
- Chute de blocs
- Cavités localisées
- Ouvrage militaire
- Aléa retrait-gonflement des argiles
 - Faible
 - Moyen

- Tissu urbain
- Limites administratives
- Limites des communes déléguées
- Cours d'eau
- Liaison régionale
- Type autoroutier
- Lignes ferroviaires
- Gares
- Relief

even
CONSEIL

Le territoire a connu quelques mouvements de terrain : ils sont situés sur la partie est du territoire et sont principalement des épisodes de glissements de terrain à Gorges, Saint-Martin-d'Aubigny, Marchésieux. Le Plessis-Lastelle a connu un effondrement.

▫ LE RISQUE ALEA RETRAIT-GONFLEMENT DES ARGILES

La cartographie de l'aléa retrait-gonflement des argiles a pour objectif principal d'attirer l'attention des maîtres d'ouvrage et des professionnels de la construction sur la nécessité de prendre des précautions particulières lors de la construction dans un secteur susceptible de contenir des argiles sujets au retrait-gonflement.

Une grande partie du territoire n'est pas concernée par le risque retrait-gonflement des argiles. **Au niveau du havre de l'Ay, l'aléa est considéré comme moyen**, en lien avec des formations géologiques argileuses. Les communes de Lessay, Créances et Saint-Germain-sur-Ay sont comptées. Ce sont les zones les plus urbanisées du territoire donc il existe un risque pour les populations. En bordure de littoral, ce sont également des communes touristiques. Au vu du changement climatique et de la mise en culture de parcelles humides (un changement d'usage des sols incluant leur assèchement), le risque pourrait être augmenter.

A l'Est du territoire, l'aléa est faible, à nouveau sur un socle géologique argileux et en lien avec les différents marais et zones humides (dont l'existence est permise justement par ce socle argileux). Ainsi, un assèchement des zones humides (en lien avec le changement climatique) pourrait mettre à nu ces sols argileux et donc le risque de mouvement de terrain du au retrait/gonflement des argiles pourrait se voir augmenter. Cependant, c'est une zone qui présente peu de zones urbanisées, donc potentiellement un faible risque pour les populations locales. L'aléa est présent mais le risque ne l'est pas forcément.

▫ LE RISQUE CHUTES DE BLOCS

Le risque chutes de blocs est peu présent sur le territoire. Il est localisé ponctuellement sur des petites zones des communes de Denville, Montsenelle ou Millières plus au sud.

3. L'ÉROSION DU TRAIT DE CÔTE

La Côte des Havres à l'ouest du Cotentin est soumise à un double phénomène : le comblement des fonds des havres et l'érosion sur la partie côtière. Les activités économiques (conchyliculture, agriculture, tourisme) présents sur les havres sont dépendantes de l'évolution de la zone côtière et de l'élévation du niveau de la mer.

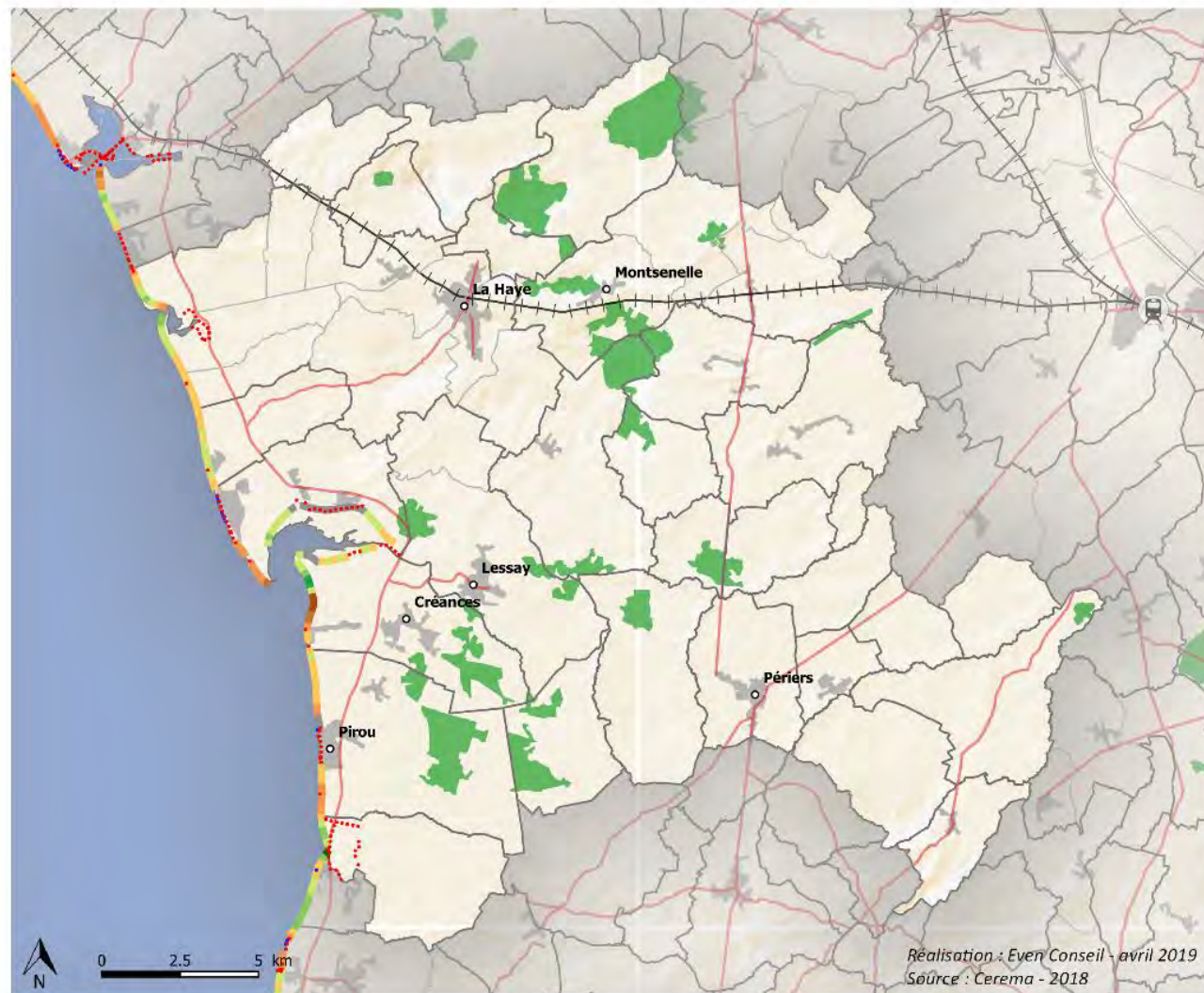
Le recul du trait de côte est le déplacement vers l'intérieur des terres de la limite entre le domaine marin et le domaine continental. C'est la conséquence d'une perte de matériaux sous l'effet de l'érosion marine, combinée parfois à des actions continentales. Le recul du trait de côte se traduit par une perte de terrains continentaux et des dommages aux biens (maisons, routes, champs cultivés). Il n'affecte qu'exceptionnellement les personnes.

Ainsi, **sur le territoire Côte Ouest Centre Manche, les côtes présentent un recul du trait de côte entre 0,5 et 3 mètres par an au niveau de Pirou, de Créances et Saint Germain-sur-Ay** sur leur façade littorale. Il existe notamment un ouvrage de lutte contre l'érosion au niveau de Saint-Germain-sur-Ay pour protéger la zone urbanisée située juste en aval.

Au niveau des havres (de Lessay et de Surville), le trait de côte gagne du terrain, entre 0 et 0,5 mètres par an. On constate un engraissement.

Le risque érosion du trait de côte

Côte Ouest Centre Manche



Evolution du trait de côte

- Recul sup. à 3 m/an
- Recul entre 1,5 et 3 m/an
- Recul entre 0,5 et 1,5 m/an
- Recul entre 0 et 0,5 m/an
- Non perceptible
- Avancée entre 0 et 0,5 m/an
- Avancée entre 0,5 et 1,5 m/an
- Avancée entre 1,5 et 3 m/an
- Avancée sup. à 3 m/an
- Pas de calcul (pas de donnée ou marqueur différent)

Ouvrages de protection

- Ouvrage de lutte contre l'érosion
- Autres ouvrages

- Tissu urbain
- Limites administratives
- Limites des communes déléguées
- Espaces forestiers
- Liaison régionale
- Type autoroutier
- Lignes ferroviaires
- Gares
- Relief

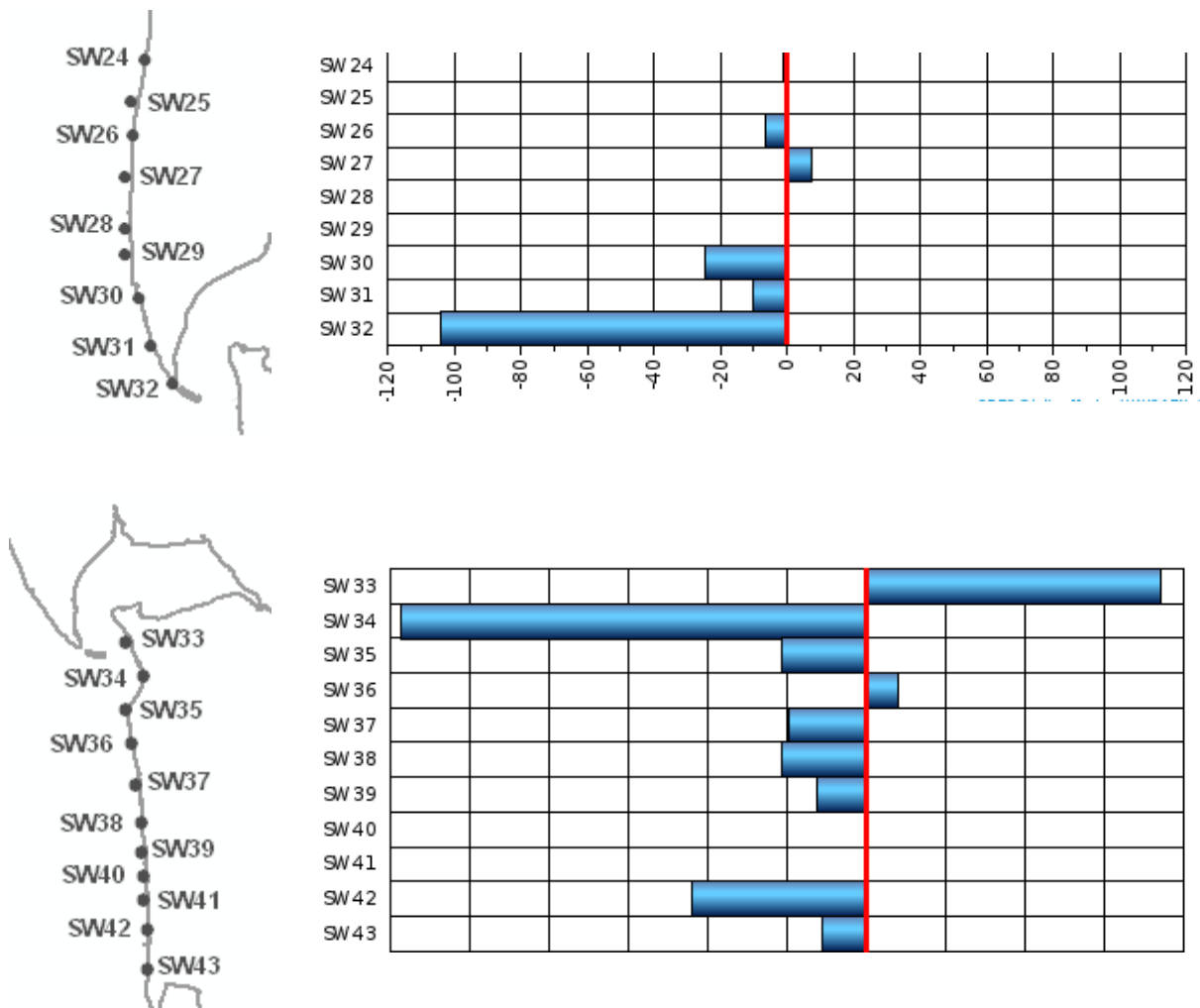
Réalisation : Even Conseil - avril 2019
Source : Cerema - 2018



Le département de la Manche a mis en place un suivi de l'évolution des plages et du trait de côte. Il concerne l'ensemble des côtes de la baie de Veys à la baie du Mont-Saint-Michel. Ces suivis reposent sur un réseau de repères implantés sur les hauts estrans des plages du Département.

Le réseau de repères mis en place permet de mesurer l'évolution altimétrique des plages et l'évolution planimétrique du trait de côte. Le suivi de l'évolution des côtes du département permet :

- **D'ajuster les hypothèses retenues en terme d'évolution prévisionnelle du trait de côte dans la phase économique de l'étude globale de défense contre la mer :** les travaux de protection qui seront réalisés dans le futur viseront à fixer le trait de côte et stabiliser le niveau des plages ;
- **D'affiner l'évolution du stock sédimentaire côtier** puisque les extractions de sables ont considérablement affaibli le stock de sédiments sableux des plages. Elles ont été responsables d'une érosion accélérée.



Synthèse de l'évolution des plages et du trait de côte (1991 à 2018) (source : crec université de Caen, Conseil Départemental de la Manche)

La station SW24 la plus au nord du territoire se situe à Bretteville-sur-Ay et celle la plus au sud SW43 est à Pirou.

4. LE RISQUE RADON

La nature du sous-sol du territoire de la communauté de communes est susceptible de favoriser l'émission de radon (gaz cancérigène). A l'air libre, il est dilué et sa concentration est donc faible ; par contre dans certaines conditions, il peut s'accumuler. Il est donc important de mettre en place et de maintenir une ventilation efficace dans tous les locaux d'habitation et assimilés et établissements recevant du public.

La territoire Côte Ouest Centre Manche présente un potentiel radon de catégorie 1 au Nord, donc risque faible. Au Sud, les communes du territoire présentent un potentiel radon de catégorie 3 donc élevé.

Les communes à potentiel radon de catégorie 1 sont celles localisées sur les formations géologiques présentant les teneurs en uranium les plus faibles. Ces formations correspondent notamment aux formations calcaires, sableuses et argileuses constitutives des grands bassins sédimentaires et à des formations volcaniques basaltiques.

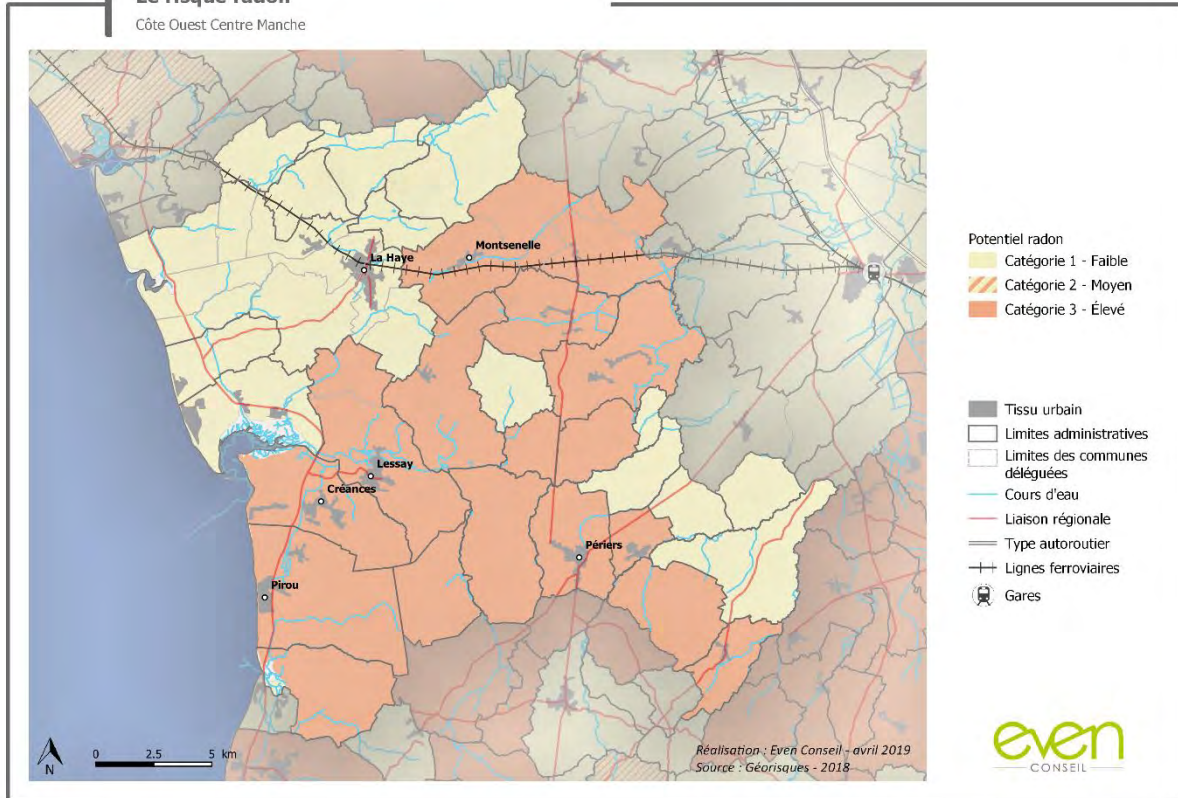
Les communes à potentiel radon de catégorie 3 sont celles qui, sur au moins une partie de leur superficie présentent des formation géologiques dont les teneurs en uranium sont estimées plus élevées comparativement aux autres formations. Les formations concernées sont notamment celles constitutives de massifs granitiques (notamment le massif armoricain), certaines formations volcaniques mais également certaines grés et schistes noirs.

Le potentiel radon fournit un niveau de risque relatif à l'échelle d'une commune, il ne préjuge en rien des concentrations présentes des habitations, celles-ci dépendant de multiples facteurs (étanchéité de l'interface entre le bâtiment et le sol, taux de renouvellement de l'air intérieur...).

Pour réduire significativement la concentration en radon dans les locaux d'habitation et assimilés, et les ERP, il convient donc d'insister sur les modalités constructives afin d'une part de limiter l'entrée du radon en renforçant l'étanchéité entre le sol et le bâtiment (voire en traitant le soubassement par ventilation ou avec un Système de mise en Dépression du Sol) et d'autre part, d'éliminer le radon présent dans le bâtiment en améliorant le renouvellement de l'air intérieur.

Le risque radon

Côte Ouest Centre Manche



5. LE RISQUE SISMIQUE

Un séisme est une fracturation brutale des roches en profondeur le long des failles de la croûte terrestre. Le séisme génère des vibrations importantes qui sont ensuite transmises aux fondations des bâtiments.

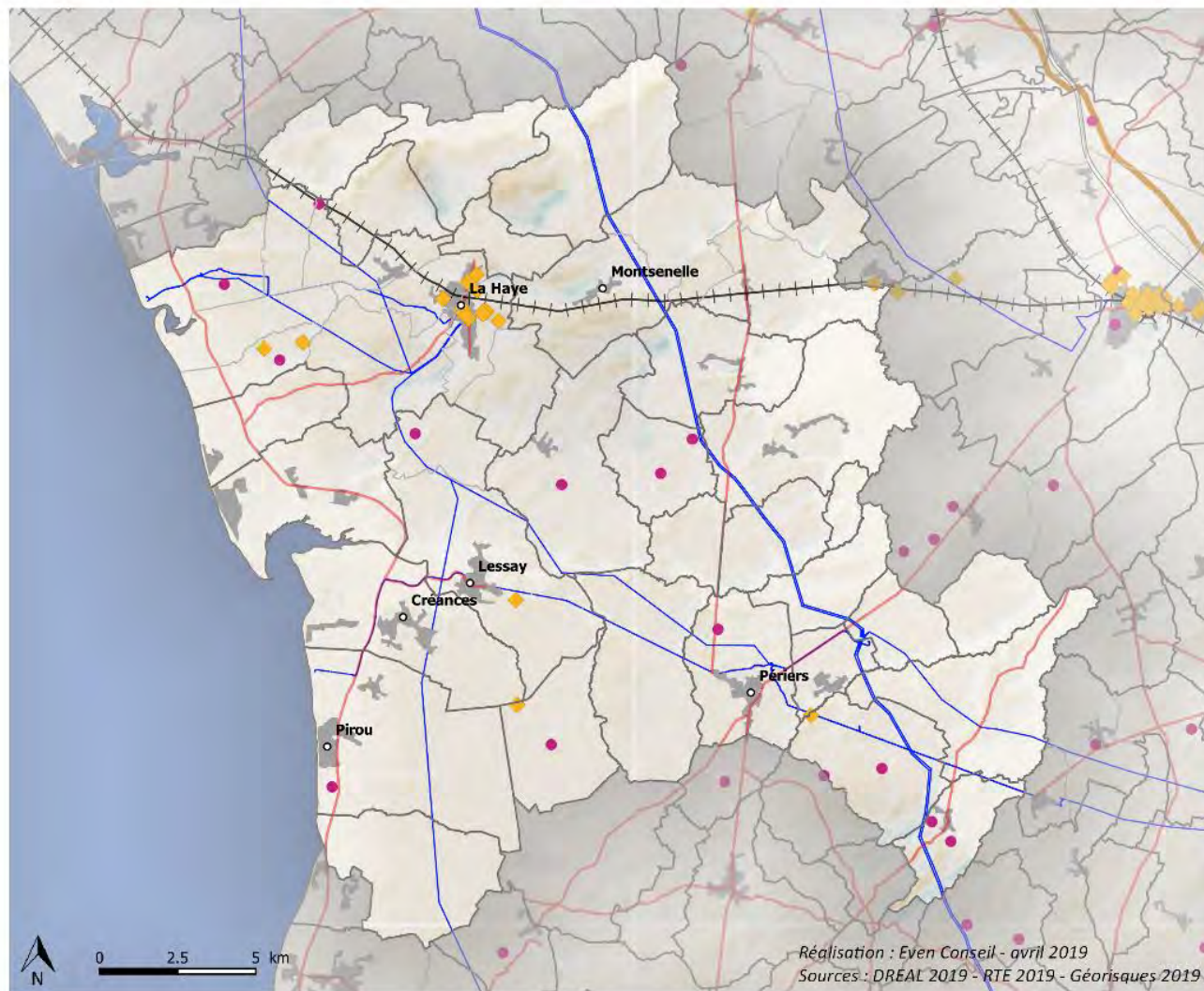
Le département de la Manche est intégralement situé dans une zone de sismicité faible.

2. LES RISQUES TECHNOLOGIQUES

La carte ci-dessous synthétise les différents risques technologiques présents sur le territoire.

Les risques technologiques

Côte Ouest Centre Manche



- ◆ Anciens sites industriels (BASIAS)
- Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) - Non Seveso
- Lignes à Haute Tension

- Tissu urbain
- Limites administratives
- Limites des communes déléguées
- Liaison régionale
- Type autoroutier
- Lignes ferroviaires
- 🚂 Gares
- Relief

even
CONSEIL

1. LE RISQUE INDUSTRIEL

Le **risque industriel peut concerner chaque établissement considéré comme dangereux**. Ainsi, la loi de 1976 sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) distingue :

- Les installations assez dangereuses, soumises à déclaration ;
- Les installations plus dangereuses, soumises à autorisation et devant faire l'objet d'études d'impact et de dangers ;
- Les plus dangereuses, dites "installations SEVESO".

Le risque industriel se manifeste de trois manières et peuvent provoquer différentes nuisances pour les habitants de la commune et affecter leur santé :

- **Effets thermiques** : provoqués par la combustion d'une production inflammable ou une explosion
- **Effets mécaniques** : provoqués par une explosion (réaction chimique et combustion violent d'un gaz, décompression brutale d'un gaz, inflammation d'un nuage de poussières combustibles...)
- **Effets toxiques** : provoqués par l'inhalation d'une substance chimique toxique (suite à une fuite dans une installation)

D'après Géorisques, les ICPE recensées sur le territoire sont au nombre de 33 dont 19 sont soumises à autorisation et se situe sur la commune de Périers : EARL le Hutrel qui est un élevage de volailles et de gibier à plume.

Nom	Commune	Régime	Famille
OUEST PROPLETE	LA FEUILLIE	NC	Industries
SADOT (GAEC)	MONTSENELLE	Soumis à Autorisation	Bovins
GRANDES MARES (GAEC LES)	PERIERS	Soumis à Autorisation	Volailles
LE HUTREL (EARL)	PERIERS	Soumis à Autorisation	Volailles
NICOLLE DANIEL	NAY	Soumis à Autorisation	Porcs
DOMAINE PIERRE-JEAN (EURL)	PIROU	Soumis à Autorisation	Bovins
DU SCY(EARL)	RAIDS	Soumis à Autorisation	Porcs
HELIOS PERIERS	PERIERS	Soumis à Autorisation	Industries
SABLIERE DE MILLIERES (St Sébastien)	ST SEBASTIEN DE RAIDS	Soumis à Autorisation	Carrières
INTER REPTILES (ex Tanneries de Périers)	ST MARTIN D'AUBIGNY	Soumis à Autorisation	Industries
FLORETTE FRANCE GMS	LESSAY	Soumis à Autorisation	Industries
EIFFAGE CONSTRUCTION SAVARE	LESSAY	Soumis à Autorisation	Industries
HELIOS LESSAY	LESSAY	Soumis à Autorisation	Industries
TANNERIE DE PERIERS	PERIERS	Soumis à Autorisation	Industries
CPC COTENTIN	LA HAYE	Soumis à Autorisation	Industries
LEMONNIER Patrick	LA HAYE	Soumis à Autorisation	Industries
SUEZ RV Grand Ouest Métaux	PERIERS	Soumis à Autorisation	Industries
REAUX LAITERIE FROMAGERIE VAL D'AY	LESSAY	Soumis à Autorisation	Industries
NEVEUX ET CIE SNC	DOVILLE	Soumis à Autorisation	Carrières
LA FLORENTEISE	GORGES	Soumis à Autorisation	Carrières
LOQUERIE (EARL DE LA)	LA HAYE	Enregistrement	Porcs
BULOTIER (LE)	PIROU	Enregistrement	Industries
GIARD (GAEC)	LAULNE	Enregistrement	Bovins

LES ROCS (GAEC)	FEUGERES	Enregistrement	Bovins
HOUGUE (EARL DE LA)	LA HAYE	Enregistrement	Porcs
CREALINE SAS	LESSAY	Enregistrement	Industries
AUNAY (GAEC DE L')	FEUGERES	Enregistrement	Porcs
MONTS (GAEC DES)	LA HAYE	Enregistrement	Bovins
MOREAUX (EARL DES)	LAULNE	Enregistrement	Bovins
GAEC DE LA BUISSONNERIE	LESSAY	Enregistrement	Porcs
Syndicat Mixte du Point Fort	ST MARTIN D AUBIGNY	Enregistrement	Industries
E.U.R.L. SOCIETE DUVAL	LA HAYE	Enregistrement	Industries
BIOT(GAEC DU)	VESLY	Enregistrement	Bovins

2. LE RISQUE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

Le risque de transport de marchandises dangereuses (TMD) est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces marchandises par voie ferroviaire, routière, canalisation ou voie d'eau.

Le territoire n'est pas concerné par un risque de transport de matières dangereuses, ni par routes ou voies ferroviaires ni par gazoduc.

3. LES AUTRES NUISANCES ET POLLUTIONS

1. L'ACCIDENTOLOGIE

Les accidents corporels ont été définis dans l'arrêté du 27 mars 2007 relatif aux conditions d'élaboration des statistiques. Est classé comme accident corporel de la circulation tout accident, avec une victime, impliquant au moins un véhicule sur une voie ouverte à la circulation publique ; quel que soit l'évènement causal.

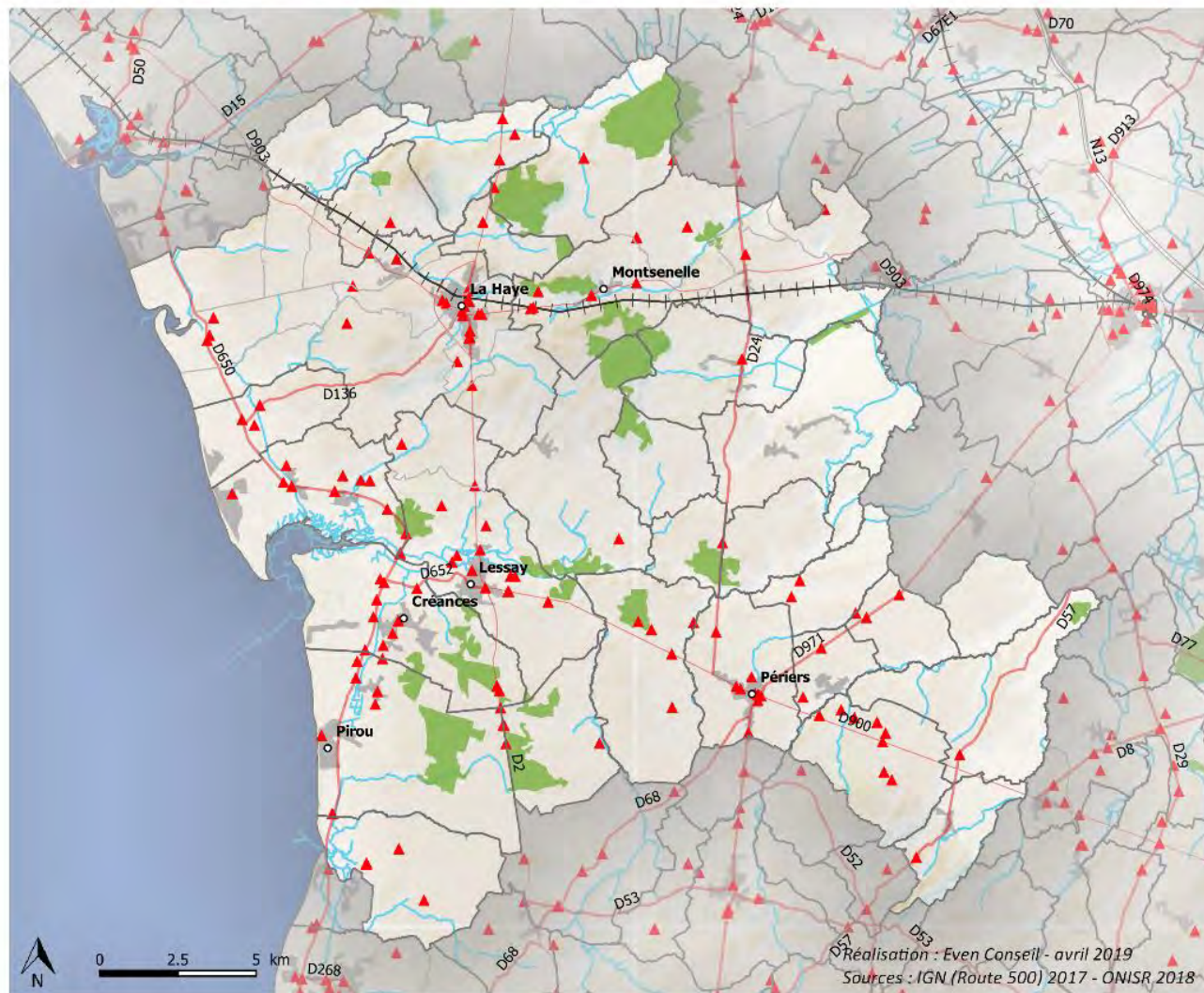
133 accidents corporels ont été recensés sur le territoire entre 2005 et 2017.

La commune de la Haye concentre de nombreux accidents corporels au niveau des départementales D2 et D903. De même ; le centre urbain de Périers, croisement entre les départementales D971 et D900 est lieu de plusieurs accidents.

On retrouve une forte concentration d'accidents corporels sur le littoral dans les communes de Créances, Lessay, Saint-Germain-sur-Ay sur la départementale D650, route qui longe toute la Côte des Havres, entre les Pieux et Cherbourg. Route fortement fréquentée, c'est un axe principal du département. Entre 3 000 et 14 000 véhicules circulent par jour sur cette départementale (suivant les secteurs).

Les risques liés à la circulation routière

Côte Ouest Centre Manche



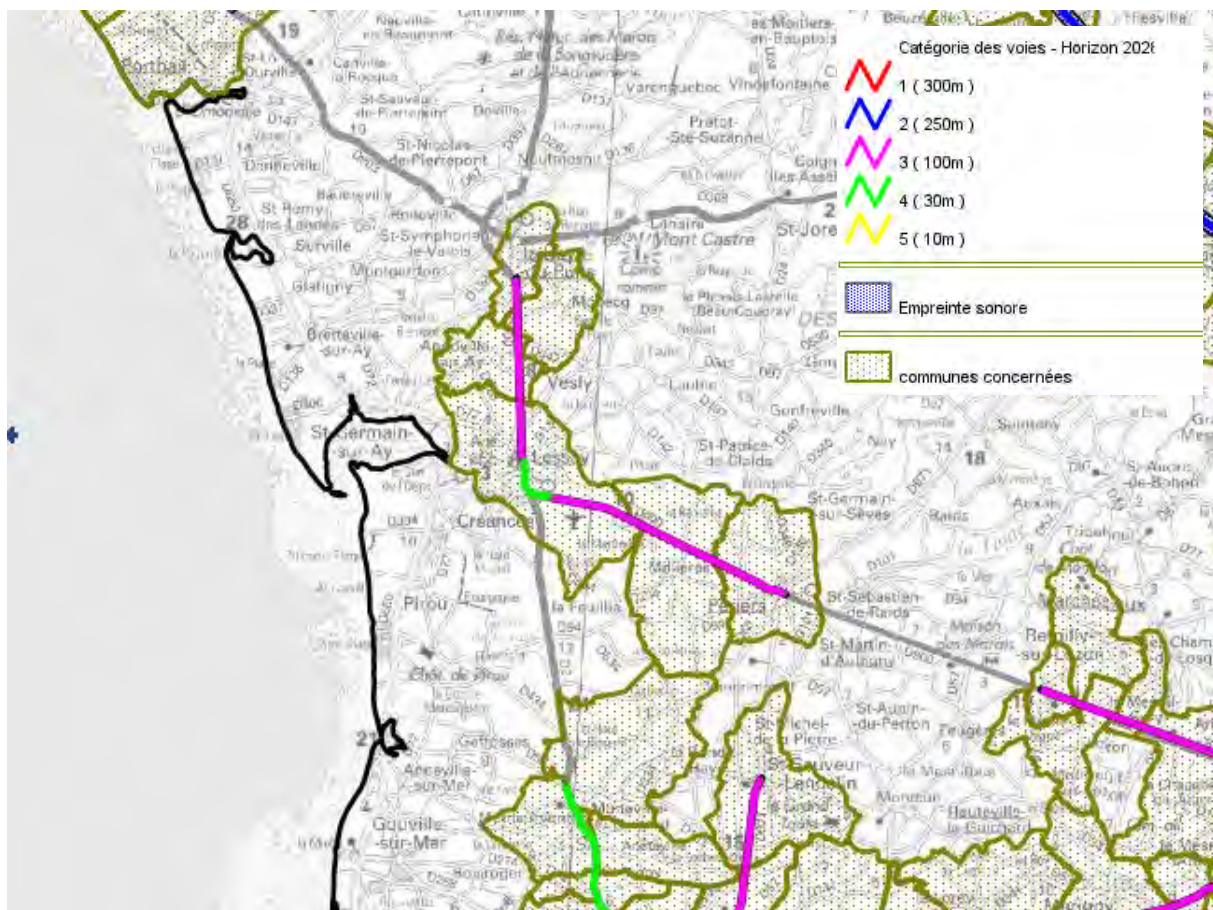
2. LES NUISANCES SONORES

Le classement sonore des voies établit un classement des infrastructures de transports terrestres en 5 catégories, de la moins bruyante (catégorie 5) à la plus bruyante (catégorie 1). A chaque catégorie de classement correspond une largeur de secteur affectée par le bruit.

CATEGORIE DE CLASSEMENT DE L'INFRASTRUCTURE	LARGEURS DES SECTEURS AFFECTES DE PART ET D'AUTRE DE L'INFRASTRUCTURE
1	300 m
2	250 m
3	100 m
4	30 m
5	-

Les communes concernées (carte ci-dessous) par des nuisances sonores dues à une infrastructure de transport sont : La Haye, Lessay, Millières et Périers.

La RD 900, entre Périers et la Haye, est classé en catégorie 3 et en catégorie 4 au niveau du centre de la commune de Lessay.



Classement sonore des infrastructures de transport terrestre (source : DDTM 50)

3. LA LIGNE DE TRES HAUTE TENSION COTENTIN-MAINE

La construction du nouveau réacteur EPR à Flamanville, annoncée en mai 2006, a rendu nécessaire la construction d'une ligne aérienne à 400 000 volts (cf. carte des risques technologiques).

Ainsi, cette ligne traverse le territoire de la Communauté de Communes de Côte Ouest Centre Manche en passant par les communes de : Varenguebec, Montsenelle, Laule, Gorges, Gonfreville, Saint-Germain-sur-Sèves, Raids, Saint-Sébastien-sur-en Raids, Marchésieux, Saint-Martin-d'Aubigny et Feugères.

4. DES SITES PRESENTANT UNE POLLUTION POTENTIELLE DES SOLS

Deux siècles d'activités industrielles ont généré en France des pollutions de sols susceptibles de présenter des risques sanitaires, notamment lors de la reconversion d'anciennes zones industrielles en zones résidentielles ou de services. La loi ALUR prévoit l'élaboration par l'Etat, avant le 1er janvier 2019 des Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) sur les sites pollués susceptibles de présenter des risques, notamment en cas de changement d'usage.

Les dispositions relatives aux SIS améliorent l'information des populations sur la pollution des sols et garantissent de la comptabilité entre les usages potentiels et l'état des sols afin de préserver la sécurité, la santé et l'environnement.

Le territoire ne présente pas de SIS

Un site pollué est un site qui présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque durable pour les personnes ou l'environnement, du fait d'anciens dépôts de déchets, d'infiltration de substances polluantes ou d'installations industrielles.

Il existe deux bases de données nationales recensant les sols pollués connus ou potentiels :

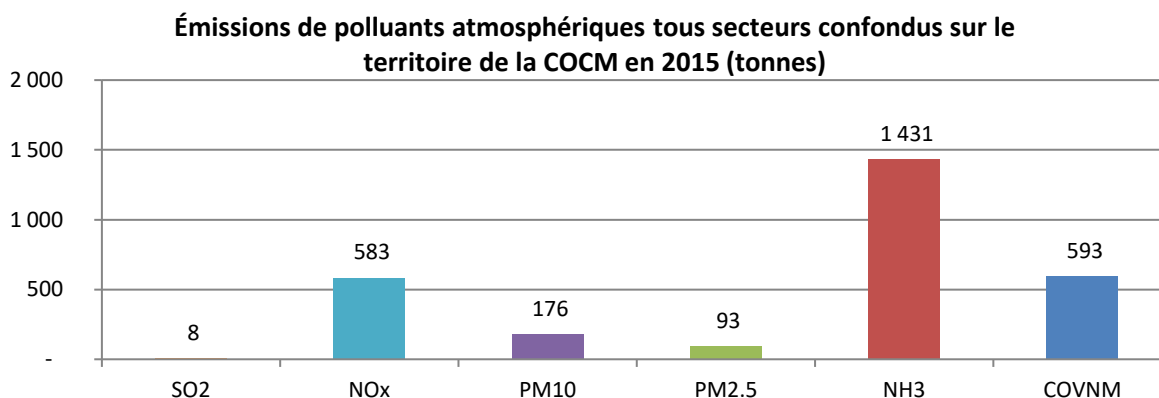
- *BASIAS : sites industriels et de services en activités ou non, susceptibles d'être affectés par une pollution des sols ;*
- *BASOL : est une base de données sur les sites et sols pollués ou potentiellement pollués, appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif.*

Le territoire compte 21 sites BASIAS, concentrés sur la commune de La Haye, qui sont des activités de menuiseries et de commerces de gros.

Le territoire ne présente pas de site BASOL.

5. LA QUALITE DE L'AIR

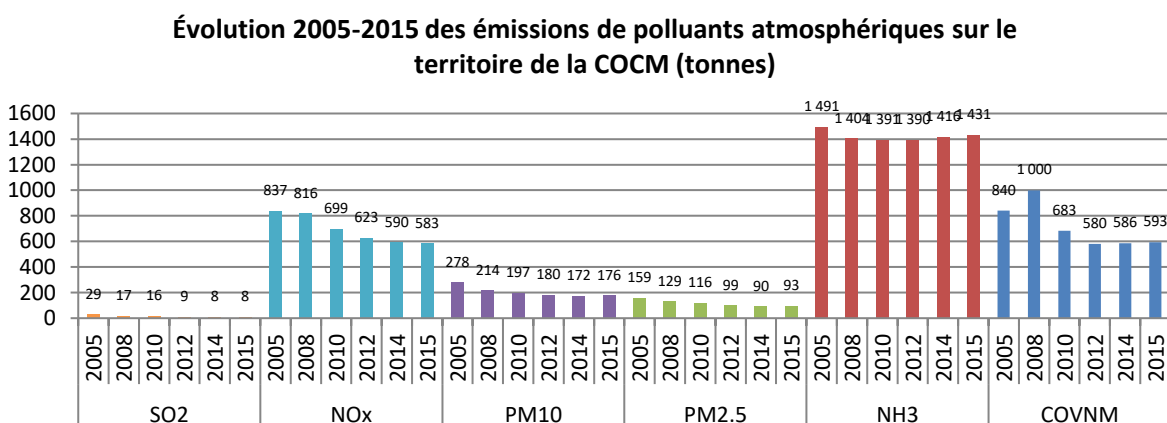
Sur le territoire de Côte Ouest Centre Manche, l'ammoniac est le polluant le plus émis avec 1 431 tonnes en 2015 (cf graphique ci-dessous). Puis, viennent les composés organiques volatiles (593 tonnes) et les oxydes d'azote (583 tonnes).



Source : Diagnostic PCAET COCM

L'ammoniac provient en quasi-totalité de l'agriculture (à 99,4%). Cette activité émet également des particules fines et du protoxyde d'azote, qui proviennent de la transformation de produits azotés comme les engrais, le fumier ou le lisier. Les composés organiques volatiles sont issus à 46,6% de l'industrie et à 33,4% de l'agriculture. Les oxydes d'azote, eux, proviennent à 51,8% de l'agriculture et à 38,5% du transport routier. Le secteur industriel émet une quantité importante de polluants dans l'air, et ceci, notamment en lien avec la forte concentration d'industries à La Haye. En 2004, CPC Cotentin est recensée parmi les industries les plus émettrices de Basse-Normandie.

Entre 2005 et 2015, l'ensemble des émissions de polluants atmosphériques ont diminué sur le territoire de Côte Ouest Centre Manche, comme en atteste le graphique ci-dessous. Cette diminution peut s'expliquer par l'amélioration de l'efficacité énergétique, la baisse de certaines consommations d'énergie, l'amélioration des technologies et l'utilisation de combustibles moins émetteurs comme le gaz.



Source : Diagnostic PCAET COCM

4. LA VULNERABILITE CLIMATIQUE

Un diagnostic de la vulnérabilité climatique du territoire a été réalisé dans le diagnostic du PCAET de Côte Ouest Centre Manche. Ce dernier a pris en compte l'évolution climatique future attendue afin d'identifier les secteurs de vulnérabilité du territoire.

Ainsi, les effets de changement climatique attendus dès 2030 sur le secteur Nord-Ouest de la France sont : une baisse du nombre de jours de gel, une baisse de l'humidité des sols, une hausse du nombre de jours à des températures maximales anormalement élevées et une hausse du nombre de jours de vague de chaleur.

Les sensibilités majeures identifiées sur le territoire relèvent de 5 thématiques :

- Sensibilité forte : le littoral
- Sensibilité moyenne : l'organisation interne à la collectivité, la biodiversité, l'agriculture et l'assainissement.

La vulnérabilité climatique principale du territoire est la vulnérabilité de la bande côtière. En juillet 2014, le Conseil Régional de Basse-Normandie a lancé l'appel à projets « Notre littoral pour demain » afin de développer des stratégies de gestion durable de la bande côtière, auquel le territoire de Côte Ouest Centre Manche a participé. Ce travail a débouché sur la caractérisation de la vulnérabilité des communes littorales face au changement climatique, de très forte à très faible. Le territoire de Côte Ouest Centre Manche fait partie des territoires les plus vulnérables, et notamment les communes de Créances et de Saint-Germain-sur-Ay. Cette étude donne donc à voir les enjeux de coopération nécessaires pour travailler collectivement à une meilleure résilience du territoire face aux évolutions du trait de côte.

D'autres secteurs sont jugés moins prioritaires mais doivent tout de même être pris en compte dans les politiques locales : le tourisme, la santé, les cours d'eau et le ruissellement des eaux de pluies...

Par exemple, une stratégie d'adaptation à l'échelle du bassin Seine-Normandie a été établie face à la vulnérabilité de l'approvisionnement en eau. Elle est basée sur 5 objectifs qui visent à promouvoir un territoire plus résilient sur la thématique de la ressource en eau.

5.SYNTHESE

ATOUTS/OPPORTUNITES	FAIBLESSES/MENACES	CHIFFRES-CLES
<ul style="list-style-type: none"> • Un risque industriel majoritairement concentré à la Haye • Aucun site BASOL • Une qualité de l'air globalement bonne avec une diminution des émissions polluantes • Peu d'évènements de mouvements de terrain • Une vulnérabilité climatique forte sur les communes du littoral mais bien connue et étudiée (« Notre littoral pour demain ») 	<ul style="list-style-type: none"> • Un littoral qui s'érode • Nombreuses communes soumises au risque inondation par débordement de cours ou par submersion marine (notamment dans les zones de marais) • Nuisances sonores au niveau de la RD900 • Risque retrait-gonflement des argiles moyen sur les communes du havre de Lessay • Nombreux accidents corporels sur les départementales du territoire • Un territoire amené à être modifié par le changement climatique (biodiversité, littoral, agriculture...) 	
SCENARIO FIL DE L'EAU		13 ICPE dont 1 en Autorisation
<ul style="list-style-type: none"> • Poursuite de l'érosion du littoral et poursuite de l'ensablement des havres, engendrant une diminution de la qualité des eaux et nuisant aux activités conchyliques et touristiques • Un aléa retrait-gonflement des argiles qui augmente dans un contexte de changement climatique : débit d'étiage des cours d'eau plus faible et augmentation de la variabilité du climat • Aggravation du risque de submersion marine qui sera plus ou moins forte en fonction des choix d'aménagement du littoral • Poursuite de l'urbanisation sur des secteurs à « risque », le littoral, les vallées de cours d'eau inondables ou humides • Poursuite de la diminution des émissions de polluants atmosphériques 		
ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX		
<ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte du risque inondation par débordement de cours d'eau • Prise en compte du risque inondation par submersion marine (notamment dans la dépression des marais du Cotentin et du Bessin) • Prise en compte du risque d'érosion du littoral et d'engraissement des havres • Prise en compte de l'aléa moyen de retrait gonflement des argiles au niveau communes entourant le havre de Lessay • Prise en compte de la qualité de l'air et de l'impact sur la santé publique dans les modes de production agricole et les modes de déplacements • Prise en compte des nuisances sonores des infrastructures routières dans les projets d'aménagements 		

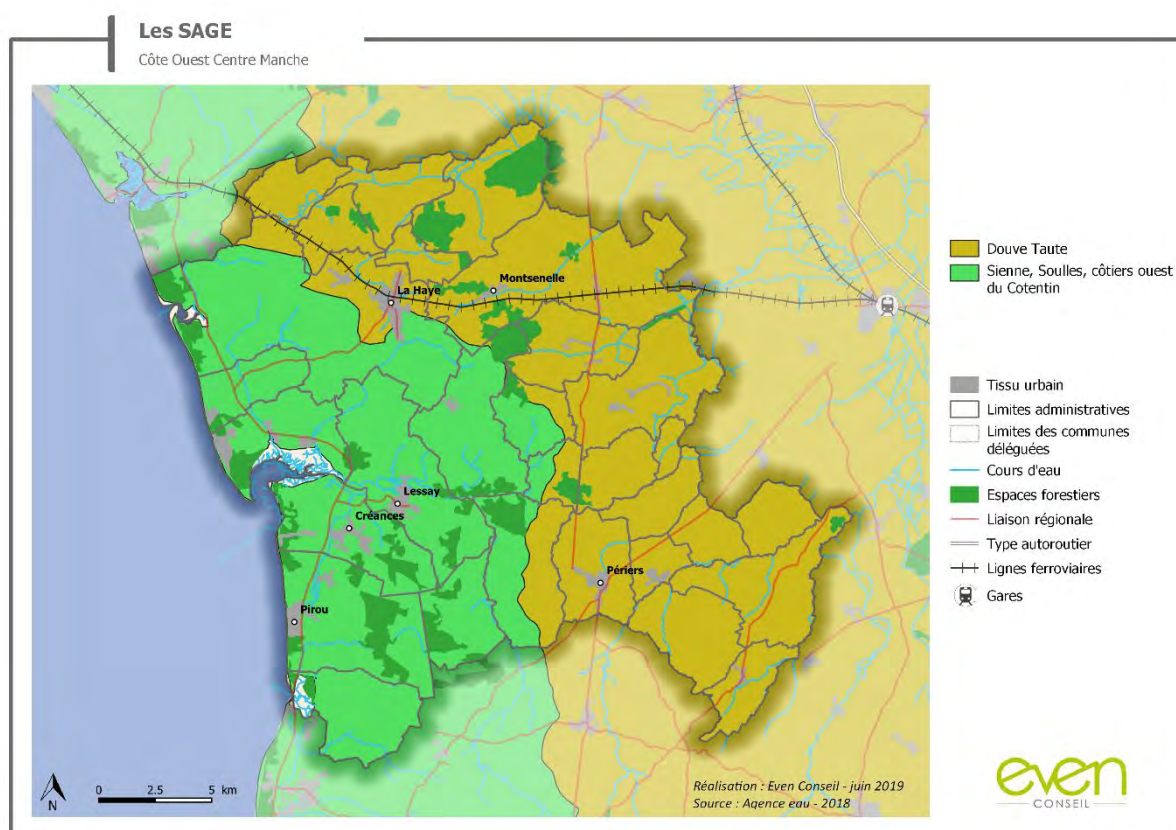
LES RESSOURCES LOCALES

L'eau, la production alimentaire, l'énergie et les matériaux sont autant de ressources nécessaires au développement territorial et aux modes de vie. Cependant, dans beaucoup de territoires, la ressource locale disponible peut être en inadéquation avec les besoins nécessitant de les importer.

Ainsi, le territoire dispose-t-il de suffisamment de ressources pour son développement territorial et les modes de vie des habitants ?

1. LA GESTION DE L'EAU

Deux SAGE couvrent le territoire (carte ci-dessous).



- **Douve-Taute**

Le périmètre du SAGE Douve-Taute couvre les bassins versants des fleuves de la Douve et la Taute ainsi que les rivières de la Côte Est de la Manche. Le paysage est constitué d'eau et bocage où cours d'eau, zones humides de marais se mêlent pour fournir une richesse remarquable de milieux et d'espèces aquatiques. Le territoire est majoritairement rural, tourné vers l'agriculture avec un élevage bovin prédominant.

Le SAGE a identifié 6 enjeux :

- Gouvernance et organisation de la maîtrise d'ouvrage

- Amélioration de la qualité physico-chimique et chimique des eaux en vue d'atteindre le bon état sur ses masses d'eau
- Amélioration de la qualité des eaux littorales et l'absence de risques sanitaires (activité conchylicole)
- Qualité des milieux aquatiques avec l'atteinte du bon état écologique pour ses masses d'eau
- Maintien du bon état quantitatif des eaux souterraines et de la qualité des milieux
- Définition d'une stratégie de gestion du littoral face au risque de submersion marine et la limitation des phénomènes d'inondation par débordement des cours d'eau et le ruissellement des eaux pluviales.

- **Siennes, Soulles, côtiers ouest du Cotentin**

Localisé sur la côte ouest du Cotentin, le SAGE couvre une importante façade littorale d'environ 90 km de long. Il couvre la Côte des Havres avec une succession de 8 havres. Autour de Lessay, un vaste plateau s'étend, ponctué de landes où les pentes y sont très faibles.

Le territoire présente un réseau hydrographique très développé et est drainé par de nombreux fleuves côtiers. L'Avy fait partie des principaux cours d'eau du territoire.

Le SAGE a identifié 4 enjeux :

- Qualité des eaux avec une zone à enjeux forts qui est celle de la production conchylicole
- Gestion quantitative (besoins et ressources)
- Exposition aux risques naturels qui est une forte problématique sur le territoire (inondations, submersions marines, érosion du littoral)
- Qualité des milieux (hydromorphologie des cours d'eau et continuités écologiques, zones humides).

1. L'EAU POTABLE

▫ LES STRUCTURES PRODUCTRICES

La desserte en eau potable du département de la Manche est réalisée à partir de 280 points d'eau d'origine souterraine alimentant près de 60% de la population et les 20% des captages d'eau superficielle représentent un peu plus de 40% de la production globale.

La majorité des points d'eau se situe dans des terrains de socle ancien, notamment dans le Sud Manche et le Cotentin, où les débits sont plutôt limités.

Actuellement, il existe un Syndicat Départemental de l'eau de la Manche. Ses compétences s'inscrivent en complément des actions menées par les collectivités assurant la production et/ou la distribution d'eau potable. Chaque collectivité productrice ou distributrice peut bénéficier de son adhésion pour mener à bien ses projets, protéger sa ressource et sécuriser sa production d'eau potable.

Le Syndicat Départemental est responsable de l'établissement du schéma départemental d'alimentation en eau potable du département.

Le territoire compte trois principaux syndicats de production d'eau potable qui n'ont qu'une seule vocation, la production, et qui n'exploitent que les aquifères de l'Isthme et du Cotentin :

- Le **Syndicat Mixte de Production d'Eau du Centre Manche (SYMPEC)** : la ressource utilisée est d'origine souterraine, elle est abondante et de bonne qualité ; le bassin aquifère de

Sainteny Marchésieux. Il s'agit de la plus grande réserve en eau souterraine du département de la Manche. Elle est recouverte en grande partie du marais.

- Le **Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable de l'Isthme du Cotentin (SMPEP)** exploite également la nappe de Sainteny.
- Le **Syndicat Mixte de Production de la Côte des Isles (SMPCI)** assure la production d'eau à partir du bassin de Saint-Sauveur-le-Vicomte.

▫ LES STRUCTURES DISTRIBUTRICES

Le territoire compte 13 structures ayant pour compétence la distribution de l'eau potable produite. Celles-ci sont souvent productrices, ou parfois uniquement distributrices :

- La commune de Lessay
- La commune de la Haye-du-Puits
- La commune de Périers
- Le SIAEP de Sainteny
- Le SIAEP de Tribehou
- Le SIAEP de Saint-Sauveur-Lendelin
- Le SIAEP de la région de Saint-Martin d'Aubigny
- Le SIAEP de la région de Saint-Malo de la Lande
- La SIAEP de Créances-Pirou
- Le SIAEP de la région de Portbail
- Le SIAEP des Sources du Pierrepontais
- Le SIAEP du Baupinois

▫ LES CAPTAGES EN EAU POTABLE DU TERRITOIRE

Le territoire possède 14 captages (tableau ci-dessous). 13 ont fait l'objet de Déclaration d'Utilité Publique (DUP).

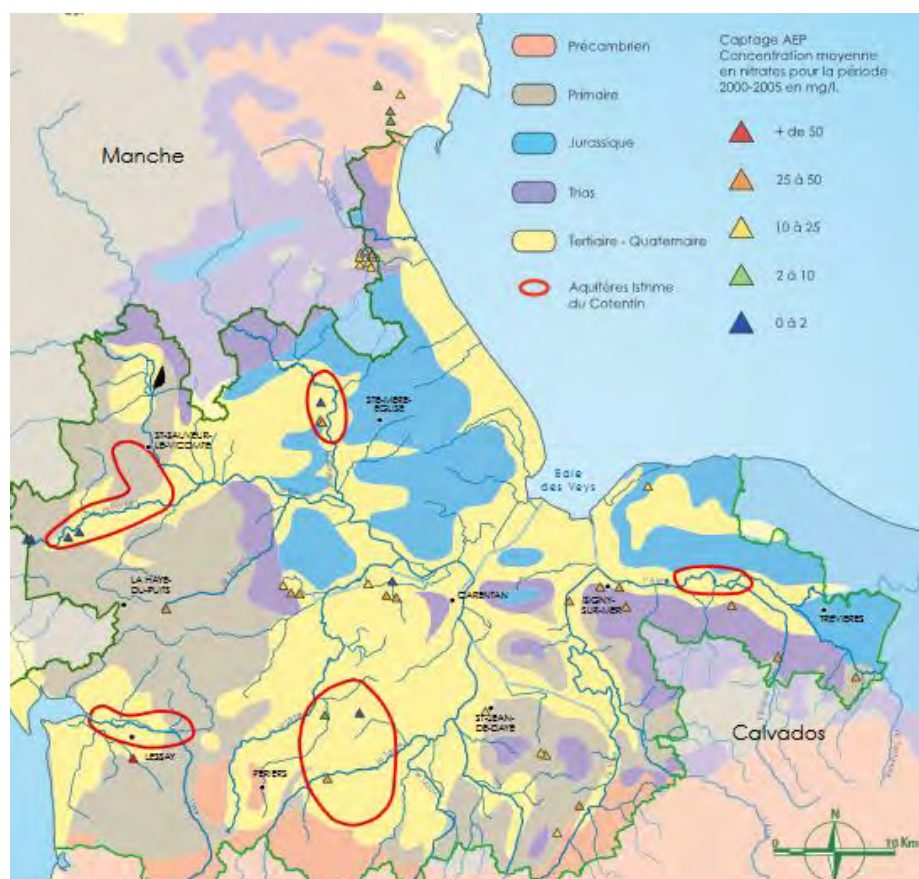
NOM	TYPE	DUP	COMMUNE	DEBIT (M ³ /J)	RESSOURCE
Fontenay zone haute C2	Champ captant	04/11/1998	MONTSENELLE	250	Socle du bassin versant de la Douve et de la Vire
Fontenay zone basse C1	Champ captant	04/11/1998	MONTSENELLE	500	Socle du bassin versant de la Douve et de la Vire
Hottot C1	Forage	19/12/2006	CREANCES	700	Isthme du Cotentin
La Pelerine F1	Forage	11/12/2000	SAINT SAUVEUR DE PIERREPONT	4000	Isthme du Cotentin
La Pelerine F3	Forage	21/12/2011	SAINT SAUVEUR DE PIERREPONT	4000	Isthme du Cotentin
La Chaussée F1	Forage	06/06/1997	SAINT NICOLAS DE PIERREPONT	1000	Isthme du Cotentin
La Cour F1	Forage	06/06/1997	SAINT NICOLAS DE PIERREPONT	2000	Isthme du Cotentin
Le Marais F4	Forage	19/05/2008	SAINT GERMAIN	3600	Isthme du Cotentin

			SUR SEVES		
Le Marais F1	Forage	19/05/2008	SAINT GERMAIN SUR SEVES	3600	Isthme du Cotentin
Le Rond Clos F2	Forage	28/11/2012	VESLY	3000	Socle du Morvan
Le Rond Clos F1	Forage	28/11/2012	VESLY	3000	Isthme du Cotentin
Les Douceries P1	Puits		MARCHESIEUX	500	Isthme du Cotentin
Launay F1	Forage	14/09/2016	SAINT NICOLAS DE PIERREPONT	500	Isthme du Cotentin
Les Sablons P1	Puits	23/01/2013	MONTSENELLE	800	Trias du Cotentin est et Bessin

L'alimentation en eau potable sur le territoire se fait majoritairement à partir de l'aquifère de l'Isthme du Cotentin. Les sédiments récents du quaternaire qui ont comblé les bassins d'effondrement constituent les aquifères de l'Isthme du Cotentin : bassin de Sainteny-Marchésieux, bassin de Saint-Sauveur-le-Vicomte, bassin de Lessay, bassin du Merderet et bassin de l'Aure. Ces aquifères sont très productifs. Ils peuvent être d'excellente qualité lorsqu'ils sont captifs ou de mauvaise qualité sur Créances.

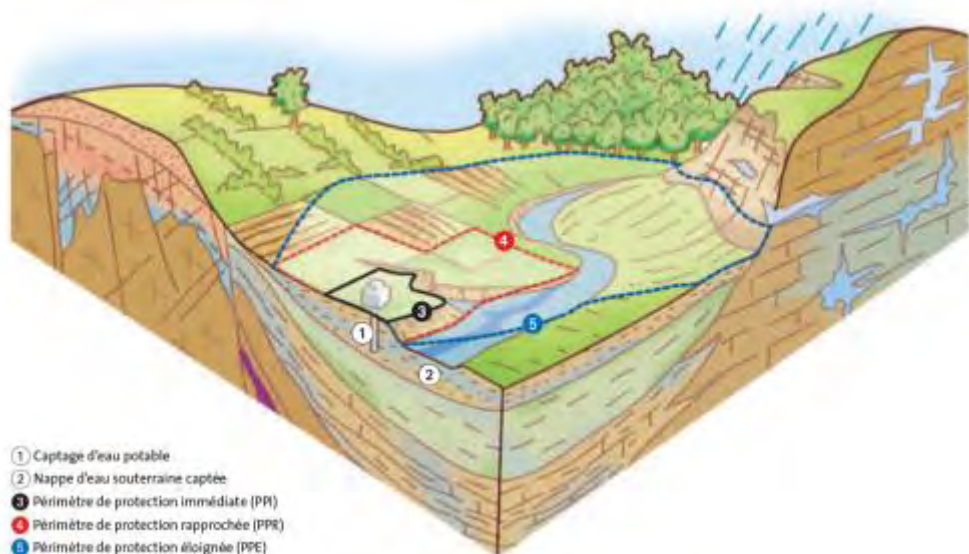
Les sédiments du secondaire (Trias) ont des faciès hétérogènes et sont donc de productivité variable.

Et enfin, les aquifères de socle (schiste et grès), présents ponctuellement dans le secteur de Lithaire, sont très vulnérables aux pollutions de surface (nitrates, pesticides).



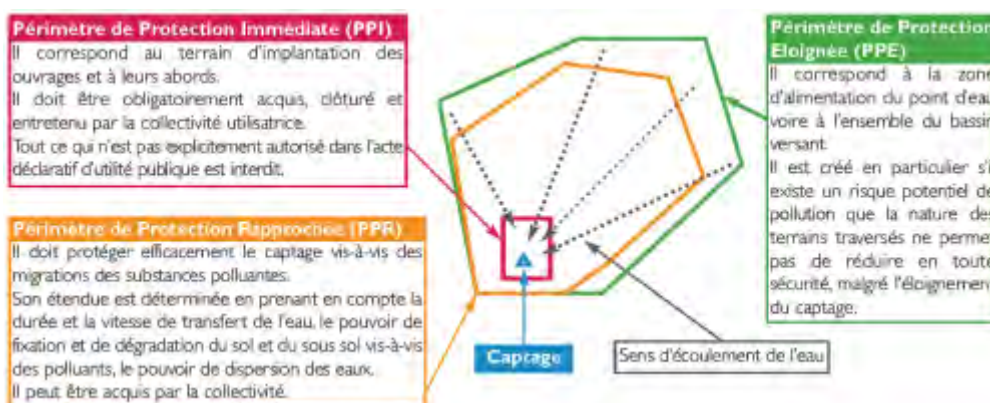
▫ LES PERIMETRES DE PROTECTION

Un Périmètre de Protection des Captages (PPC) est un dispositif rendu obligatoire par la loi sur l'eau du 3 janvier 1992. Il constitue la limite de l'espace réservé réglementairement autour d'un captage utilisé pour l'alimentation en eau potable. Ce périmètre vise à prévenir les risques de pollutions ponctuelles ou diffuses sur un point de prélèvement d'eau pour la consommation humaine. Ils sont rendus officiels par Déclaration d'Utilité Publique.



Bloc-diagramme présentant les différents périmètres de protection applicables autour d'un captage (source : SIGES Seine-Normandie)

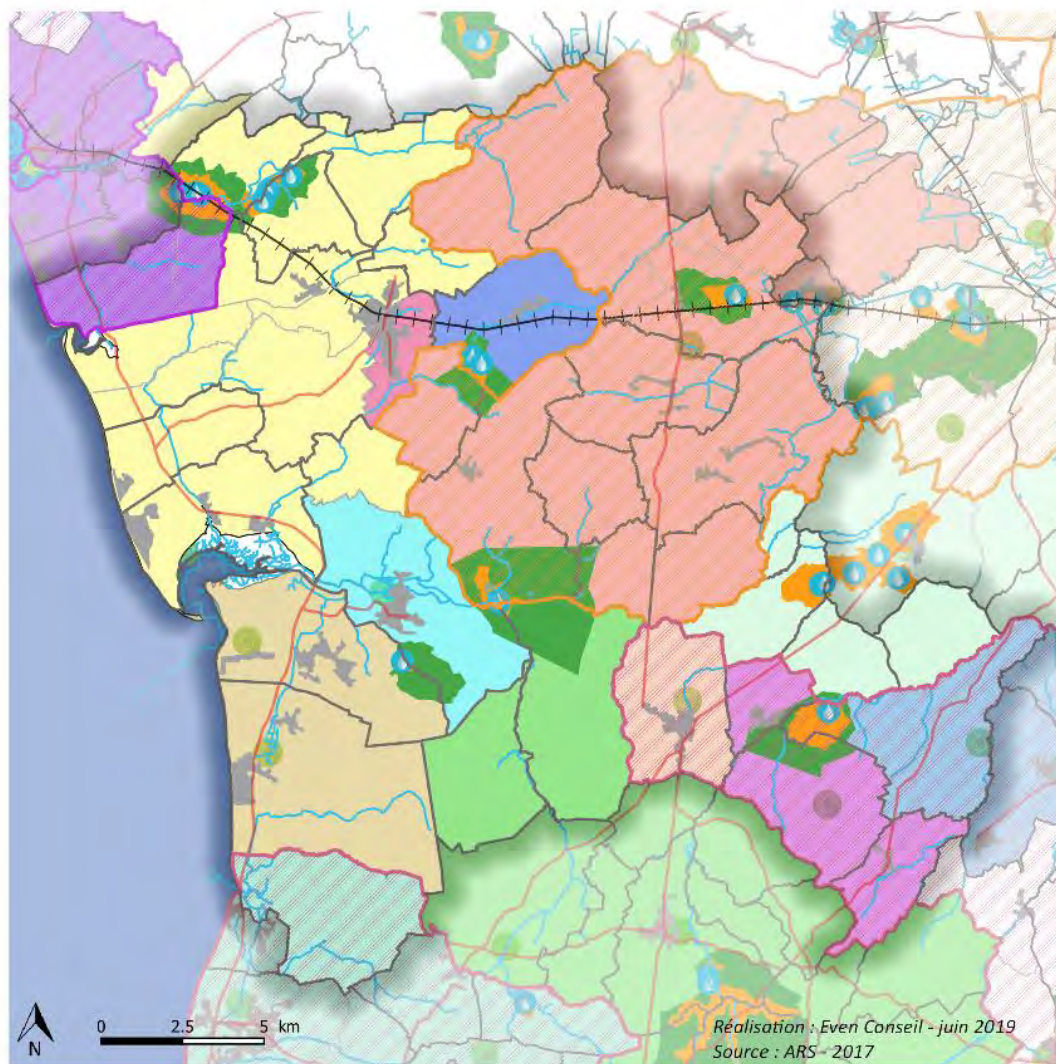
Pour protéger la ressource, la réglementation instaure des périmètres de protection : le périmètre de protection immédiate (PPI), le périmètre de protection rapprochée (PPR) et le périmètre de protection éloignée (PPE) (détaillés sur la figure ci-dessous).



Les différents périmètres de protection (PPI, PPR, PPS) (source : ARS Loire)

La gestion de l'eau

Côte Ouest Centre Manche



Structures productrices

- Créances-Pirou
- La Haye-du-Puits
- Le Bauplois
- Lessay
- Lithaire
- Périers
- Région de Portbail
- Région de Saint-Malo de la Lande
- Région de Saint-Martin d'Aubigny
- Sainteny
- Saint-Sauveur-Lendelin
- Tribehou
- Sources du Pierrepontais

Structures distributrices

- La Côte des Îles
- L'Isthme du Cotentin
- SYMPEC

- Captages d'eau potable
- Périmètre de Protection Rapprochée
- Périmètre de Protection Immédiate
- Périmètre de protection éloignée

- Tissu urbain
- Limites administratives
- Limites des communes déléguées
- Liaison régionale
- Type autoroutier
- Lignes ferroviaires

Réalisation : Even Conseil - juin 2019
Source : ARS - 2017

even
CONSEIL

▫ LA QUALITE DE L'EAU POTABLE

En 2017, dans la Manche, 99,5% des habitants ont été alimentés par une eau potable conforme aux limites de qualité pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Les 0,5% d'habitants concernés par une eau potable de moindre qualité sont dans le Sud Manche.

2. L'ETAT DES MASSES D'EAU

Les données datent de 2015 et sont issues de la base de données Cartograph.

▫ LES MASSES D'EAU SOUTERRAINE

Il y a **3 masses d'eau souterraine sur le territoire** (tableau ci-dessous) dont les états chimiques sont médiocres pour deux d'entre elles. La troisième, celle du socle du bassin versant de la Douve et de la Vire est en bon état chimique. Concernant l'état quantitatif, toutes les masses d'eau indiquent un bon état.

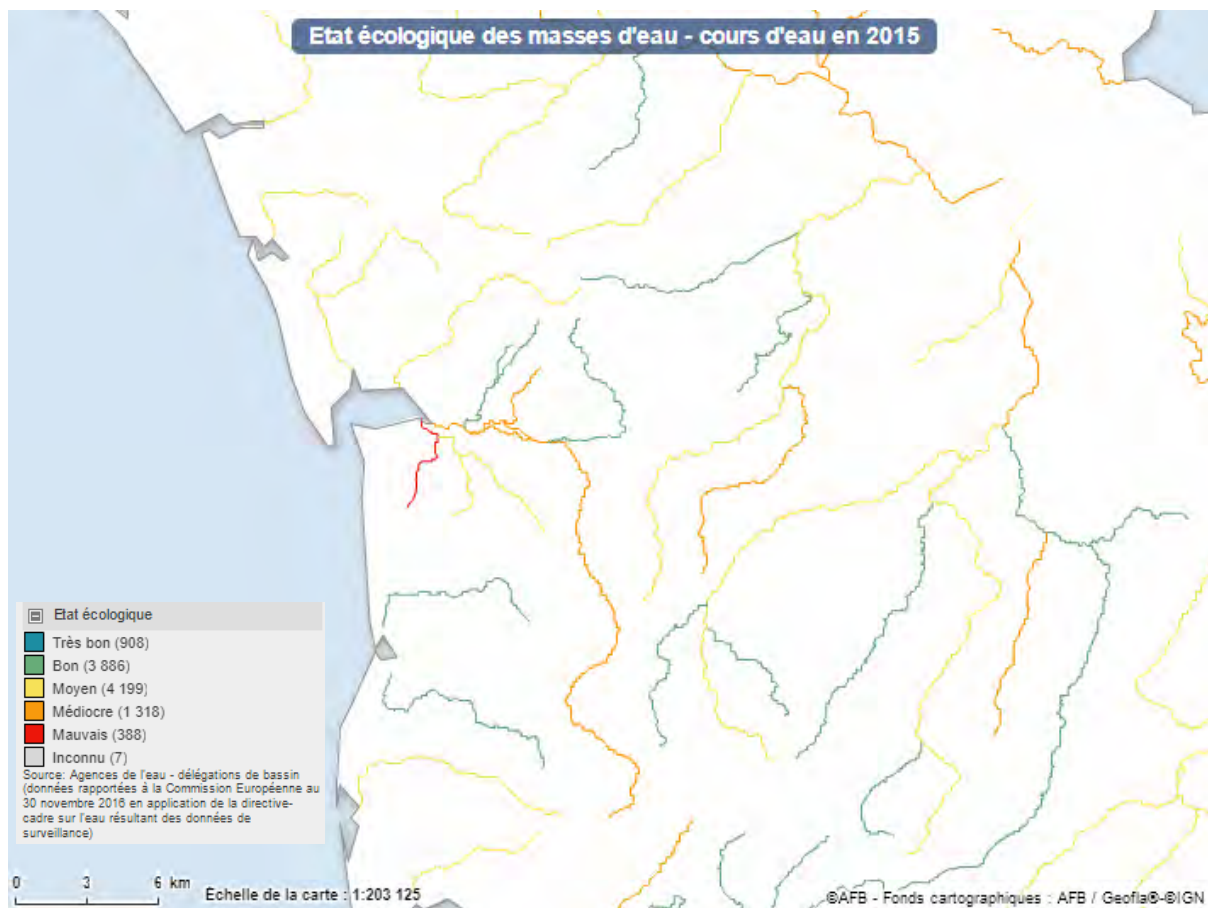
MASSE D'EAU SOUTERRAINE	ETAT CHIMIQUE	ETAT QUANTITATIF	OBJECTIF BON ETAT
Socle du bassin versant des cours d'eau côtiers	Médiocre	Bon	2027
Socle du bassin versant de la Douve et de la Vire	Bon	Bon	2015
Trias du Cotentin et du Bessin	Médiocre	Bon	2027

▫ LES MASSES D'EAU SUPERFICIELLE

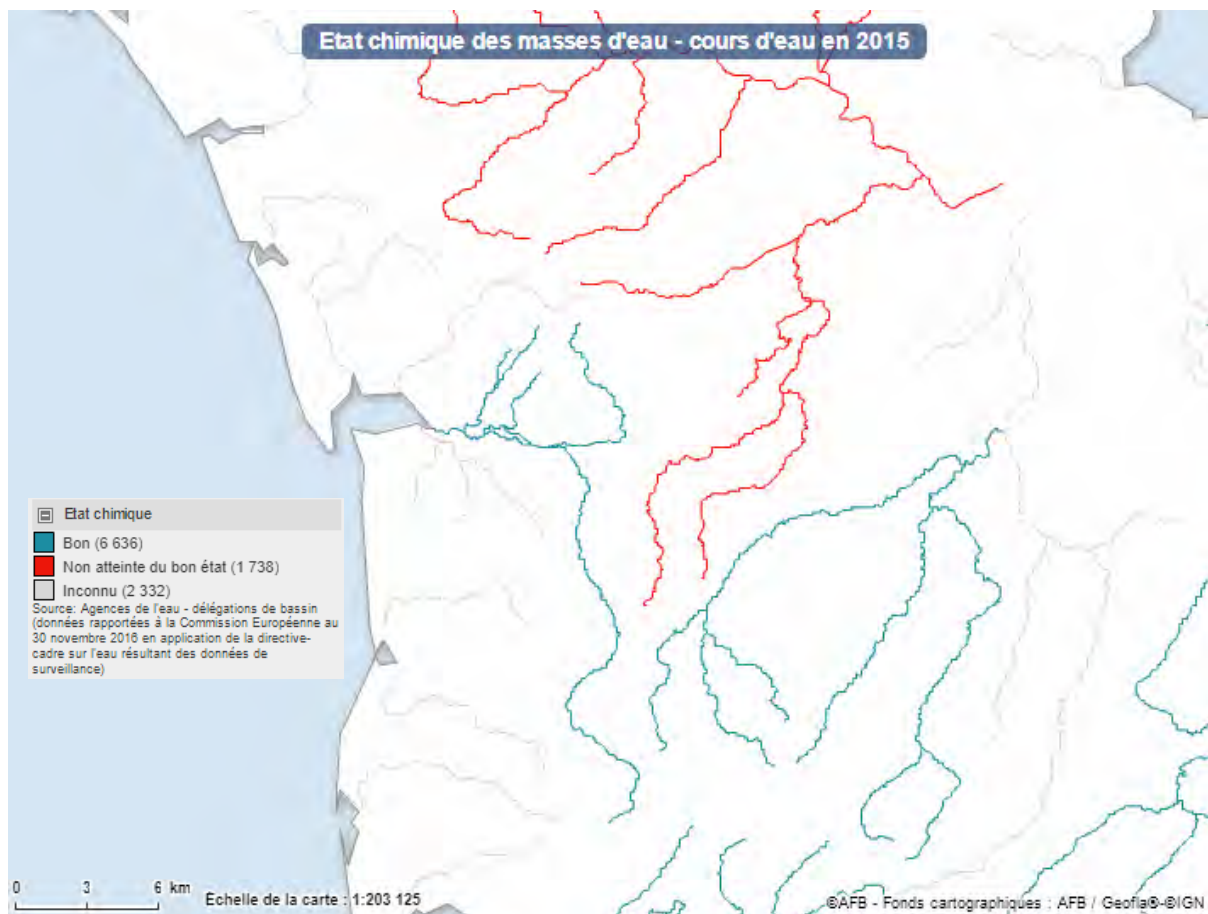
De nombreux cours d'eau côtiers maillent le territoire de COCM. Le tableau ci-dessous reprend les états chimiques et écologiques de quelques cours d'eau. La liste n'est cependant pas exhaustive.

Les masses d'eau de surface sont des masses d'eau « de marais ». Ce sont des masses d'eau particulières fortement modifiées en raison de la forme modifiée des cours d'eau et de la présence d'ouvrages.

MASSE D'EAU SUPERFICIELLE	ETAT CHIMIQUE	ETAT ECOLOGIQUE	OBJECTIF BON ETAT
L'Ay de sa source à la mer	Bon	Médiocre	2027
Rivière de Claims	Bon	Bon	2015
Ru d'Angoville	Bon	Bon	2015
La Taute	Bon	Moyen	2021
La Sèves de la source au confluent de la Douve	Non atteinte	Moyen	Etat chimique : 2027 Etat écologique : 2021



Etat écologique des masses d'eau superficielles 2015 (source : Cartograph)



Etat chimique des masses d'eau superficielle 2015 (source : Cartograph)

▫ LES MASSES D'EAU COTIERE

Il y a une masse d'eau côtière.

MASSE D'EAU COTIERE	ETAT CHIMIQUE	ETAT ECOLOGIQUE	OBJECTIF BON ETAT ECOLOGIQUE
Ouest Cotentin	Bon	Moyen	2015 (non atteint)

La qualité microbiologique n'entre pas dans la caractérisation du bon état au sens de la Directive Cadre sur l'Eau mais elle a un impact direct sur la satisfaction des usages littoraux : conchyliculture, pêche à pied professionnelle et de loisirs, baignade et activités nautiques au sens large. La qualité microbiologique du havre de Lessay est dégradée.

De manière générale, les sources de pollution microbiologiques sont les suivantes : assainissement collectif et non collectif, rejet des eaux pluviales, activités agricoles...

Il y a en enjeu sur la qualité des eaux côtières.

▫ LES EAUX DE BAINNADE

8 plages (carte et tableau ci-dessous) **font l'objet de mesures de la qualité des eaux afin de prévenir les risques pour la santé des baigneurs.** Le suivi régulier de la qualité des eaux de baignade permet de connaître les impacts de divers rejets éventuels situés à l'amont du site et notamment d'apprécier les éventuels dysfonctionnements liés à l'assainissement des eaux usées, aux rejets d'eaux pluviales souillées, etc., qui influenceraient la qualité de l'eau du site de baignade. Les connaissances ainsi

acquises peuvent fournir une aide à la décision aux collectivités locales afin d'améliorer la maîtrise des causes des pollutions notamment par une mauvaise gestion des eaux usées domestiques.

L'ensemble des eaux de baignade des différentes plages du territoire présente une qualité bonne (3) à excellente (5) en 2018.

Les eaux de baignade au niveau de la commune de Créances sont celles présentant une moindre qualité puisque de 2015 à 2017, la qualité était considérée comme suffisante seulement (d'après le bilan de la qualité des eaux de baignade de la saison 2017 réalisé par l'ARS). La plage Printania se situe à environ un kilomètre au sud de l'embouchure du havre de Lessay. Outre le lessivage important de son important bassin versant par temps de pluie, la qualité de cet écoulement peut être affectée lors des grandes marées par la submersion des herbues pâturés par les moutons ainsi que la remise en suspension des sédiments accumulés dans les zones estuariennes. De plus, de nombreux cours d'eau côtiers du Cotentin viennent s'y jeter et présentent un état écologique moyen à médiocre.

La qualité des eaux de baignade de Créances s'est cependant améliorée en 2018 pour devenir bonne.

La gestion des eaux usées sur le bassin versant des cours d'eau débouchant dans les différents havres est également un élément influençant fortement la qualité des eaux de baignade.

NOM	COMMUNE	2015	2016	2017	2018
Pirou Plage	Pirou	Bon	Bon	Bon	Bon
Armanville	Pirou	Bon	Bon	Bon	Bon
Printania	Créances	Suffisant	Suffisant	Suffisant	Bon
Face au CD 306	Saint-Germain-sur-Ay	Excellent	Excellent	Excellent	Excellent
Face au CD 136	Bretteville-sur-Ay	Bon	Bon	Excellent	Excellent
Glatigny face à la RD 337	La Haye	Excellent	Excellent	Excellent	Excellent
Survillé face à la RD 526	La Haye	Excellent	Excellent	Excellent	Excellent
Saint-Rémy-des-Landes La Valette	La Haye	Excellent	Excellent	Excellent	Excellent



Etat des eaux de baignade 2018 (source : Eaux de baignade gouv)

▫ LA PROTECTION DE LA RESSOURCE

Les communes du littoral sont situées en **Zones Vulnérables Nitrates** de même que certaines communes à l'est du territoire : Montsenelle, Nay, Saint-Germain-sur-Sèves, Saint-Sébastien-de-Raids, Raids, Auxais et Marchésieux.

Une zone vulnérable est une partie du territoire où la pollution des eaux par le rejet direct ou indirect de nitrates d'origine agricole et d'autres composés azotés susceptibles de se transformer en nitrates, menace à court terme la qualité des milieux aquatiques et plus particulièrement l'alimentation en eau potable. Dans ces zones, les agriculteurs doivent respecter un programme d'action qui comporte des prescriptions à la gestion de la fertilisation azotée.

3. LES EAUX USEES

▫ L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Les données sont issues du portail de l'assainissement collectif et datent de l'année 2017.

14 stations d'épuration sont présentes sur tout le territoire.

La plus ancienne a été mise en place sur le territoire en 1991. Les stations d'épuration ont été mises en service en moyenne en 2006 donc le parc épuratoire est relativement jeune. Il a une capacité de 31 250 EH et possède actuellement une charge maximale en entrée de 18 142 EH.

La station d'épuration de Doville est en surcapacité et fonctionne à 113%. Toutes les stations du territoire sont conformes en équipement et en performance.

PERIODE DE CONSTRUCTION	NOMBRE DE STATIONS	STATION EN CAPACITE >80% ET <100%	STATION EN SURCAPACITE	CONFORMITE EQUIPEMENT	CONFORMITE PERFORMANCE
1990-2000	4	2	0	4	4
2000-2010	4	1	0	4	4
Après 2010	6	0	1	6	6

EXPLOITANT	COMMUNE	MISE EN SERVICE	CAPACITE NOMINALE (EH)	CHARGE MAX EN ENTREE (EH)	CONF. CAPACITE	DEBIT DE REF (M3/j)	DEBIT ENTRANT MOYEN (M3/j)	CONF. DEBIT	TRAITEMENT FILIERE EAU	MILIEU RECEPTEUR	BOUES (TMS/AN)	CONF. EQUIP	CONF. PERF
SAUR	Doville	2013	150	170	113%	-	-	-	Filtres plantés	Seine-Normandie	-	Oui	Oui
Feugères	Feugères	2014	140	94	67%	21	-	-	Filtres plantés	Seine-Normandie	-	Oui	Oui
Syndicat d'assainissement les Roselières	Saint-Symphorien-le-Valois	2010	7200	3166	44%	2458	846	34%	Boue activée	Seine-Normandie	-	Oui	Oui
SAUR	Lessay	1992	5000	2316	46%	750	275	37%	Boue activée	Seine-Normandie	18,5	Oui	Oui
Angoville-sur-Ay	Angoville-sur-Ay	2011	320	206	64%	48	-	-	Disques biologiques	Seine-Normandie	-	Oui	Oui
Marchésieux	Marchésieux	1999	260	230	88%	-	-	-	Lagunage naturel	Taute	-	Oui	Oui
Millières	Millières	2015	185	120	65%	23	-	-	Filtres plantés	Seine-Normandie	-	Oui	Oui
Syndicat d'assainissement les Roselières	Pretot-Sainte-Suzanne	2013	85	44	52%	13	-	-	Disques biologiques	Seine-Normandie	-	Oui	Oui
Syndicat d'assainissement les Roselières	Saint-Jores	1993	360	300	83%	-	-	-	Lagunage naturel	Douve	-	Oui	Oui
Véolia Eau	Périers	2006	3000	2772	92%	528	502	95%	Boue activée	Douve	16,4	Oui	Oui
SAUR	Pirou	2005	10 000	6204	62%	1500	524	35%	Boue activée	Littoral	44,6	Oui	Oui
SAUR	Saint-Germain-sur-Ay	2009	4000	2290	57%	600	211	35%	Filtres plantés	Seine-Normandie	-	Oui	Oui
Saint-Martin-d'Aubigny	Saint-Martin-d'Aubigny (Eglise)	1991	250	160	64%	-	-	-	Filtres plantés	Taute	-	Oui	Oui

Saint-Martin-d'Aubigny	Saint-Martin-d'Aubigny (les Bosqs)	2009	300	70	23%	-	-	-	Lagunage naturel	Taute	-	Oui	Oui
------------------------	------------------------------------	------	-----	----	-----	---	---	---	------------------	-------	---	-----	-----

▫ L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

La Communauté de Communes de Côte Ouest Centre Manche possède son propre SPANC qui est chargé de :

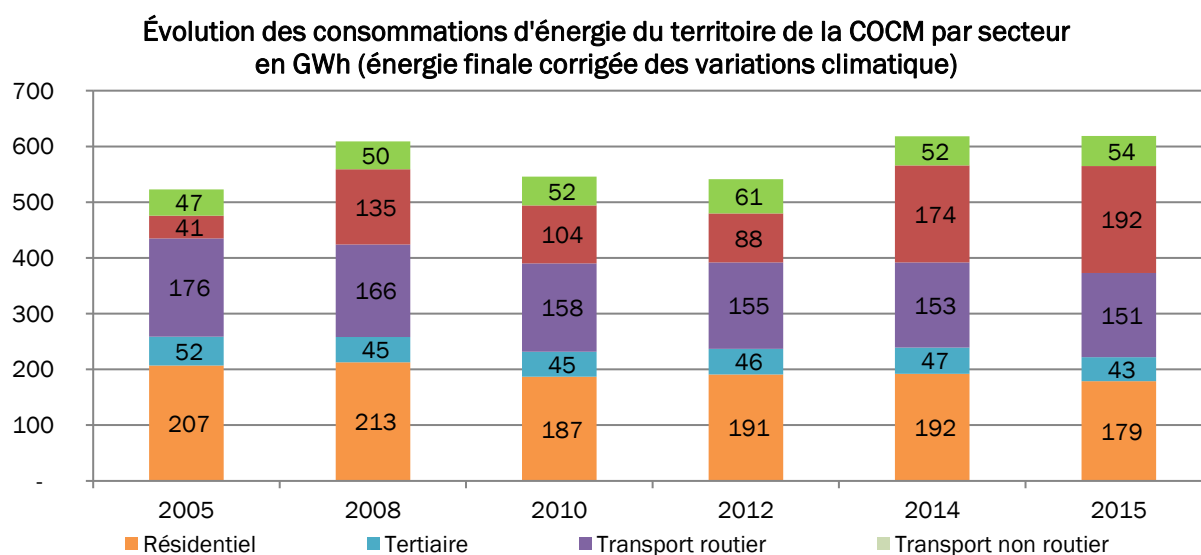
- Sensibiliser les usagers sur les risques liés aux dysfonctionnements des dispositifs d'assainissement non collectif ;
- Conseiller et accompagner les particuliers dans la mise en place de leur installation d'assainissement non collectif ;
- Contrôler les installations d'assainissement non collectif.
- Les données mis en ligne sur le portail de l'assainissement ne permettent pas d'obtenir des données précises quant à la conformité de l'assainissement non collectif sur le territoire de la communauté de communes.

2. L'ENERGIE

Les données, à l'échelle de la Communauté de Communes de Côte Ouest Centre Manche sont issues du diagnostic du Plan Climat, Air, Energie Territorial de Côte Ouest Centre Manche et datent de 2015.

1. LA CONSOMMATION ENERGETIQUE

D'après le diagnostic du PCAET, la consommation d'énergie totale du territoire en 2015 s'élève à 619 GWh. Les principaux secteurs de consommation sont l'industrie (31% des consommations), le résidentiel (28,9%) et le transport routier (24,4%), comme en témoigne le graphique ci-dessous. Viennent ensuite l'agriculture (8,7% des consommations) et le tertiaire (6,9%). Ainsi, le secteur du bâtiment est le plus consommateur puisque le résidentiel et le tertiaire représentent 38,5% des consommations énergétiques.



Source : Diagnostic PCAET COCM

La forte proportion de consommations énergétiques en lien avec le bâtiment peut s'expliquer par la typologie du parc de logements. En effet, entre 2011 et 2016, le nombre de logements a augmenté

de 4,1% (passant de 14 659 à 15 263) tandis que la population a diminué (passant de 22 318 à 22 078). De plus, les maisons restent le type de logement principal en 2016, à 91,1%, chiffre beaucoup plus élevé que pour le département de la Manche (79,6%). Enfin, d'après le diagnostic du PCAET, 52,5% du parc de logement de Côte Ouest Centre Manche a été construit avant 1970 (cf tableau ci-dessous).

RESIDENCES PRINCIPALES (2015) SELON LA PERIODE D'ACHEVEMENT	COCM	MANCHE
Avant 1919	26%	21,1%
De 1919 à 1945	8,4%	8%
De 1946 à 1970	19%	19,8%
De 1971 à 1990	22,5%	27,6%
De 1991 à 2005	14,7%	13,9%
De 2006 à 2012	9,4%	9,5%

Source : INSEE, 2015

Ainsi, l'ensemble de ces facteurs favorisent cette consommation énergétique élevée. Toutefois, il existe un fort potentiel d'action lié à la rénovation du parc de logements. Ainsi, la Communauté de Communes est engagée dans un programme d'amélioration de l'habitat concernant tous les logements situés sur son territoire. Elle a lancé COCM HABITAT qui est une plateforme de rénovation de l'habitat mise en place grâce à un partenariat financier avec l'ADEME.

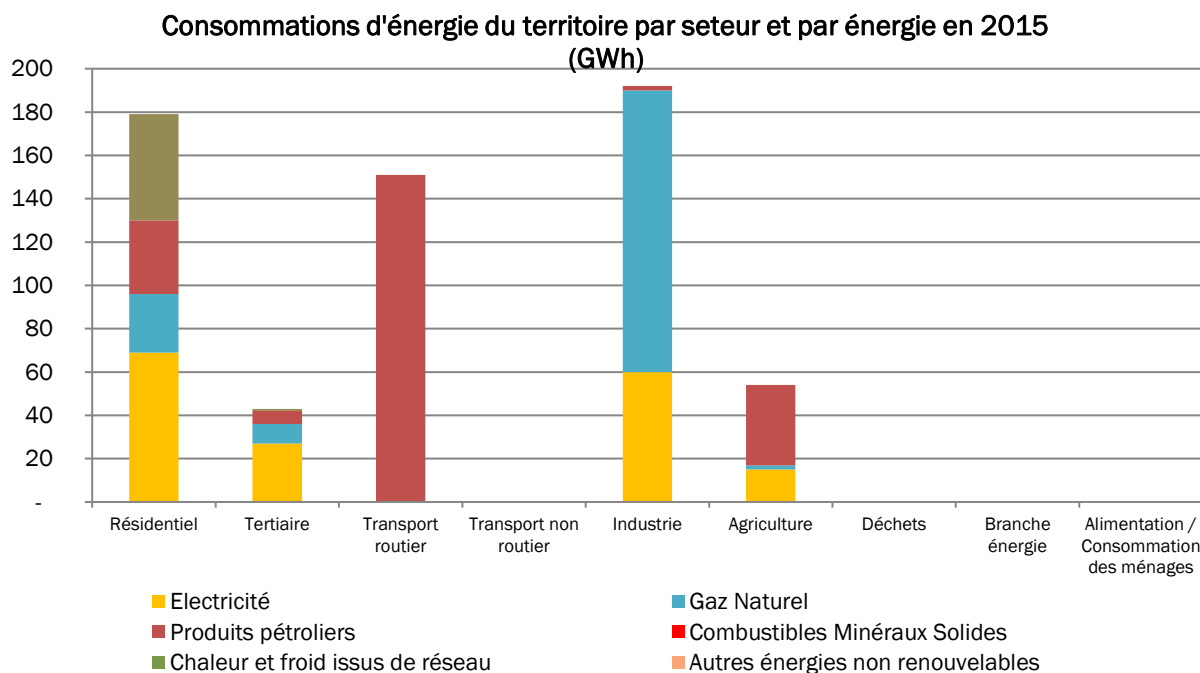
Les plateformes de rénovation énergétique constituent un service public de la performance énergétique de l'habitat. Elles assurent l'accompagnement des particuliers qui souhaitent diminuer la consommation énergétique de leur logement.

Tous secteurs confondus, les consommations d'énergie ont augmenté de 18% entre 2005 et 2015 (passant de 523 GWh en 2005 à 619 GWh en 2015), notamment en lien avec les activités agricoles (+15%) et industrielles (+368%). Les autres secteurs ont vu leur consommations d'énergie diminuer.

Concernant le mix énergétique, 63,3% des consommations sont issues des produits pétroliers (36,6% de combustibles fossiles et 26,7% de gaz naturel). L'électricité importée représente 17,6% des consommations et les énergies renouvelables représentent 19% des consommations, avec 9,4% d'éolien et 8,8% de bois domestique.

Ce mix énergétique est proche de celui du département, avec 2 légères différences : une part plus importante de gaz naturel (27,1% contre 15,6%) et une part plus faible de produits pétroliers (37,2% contre 47,2%).

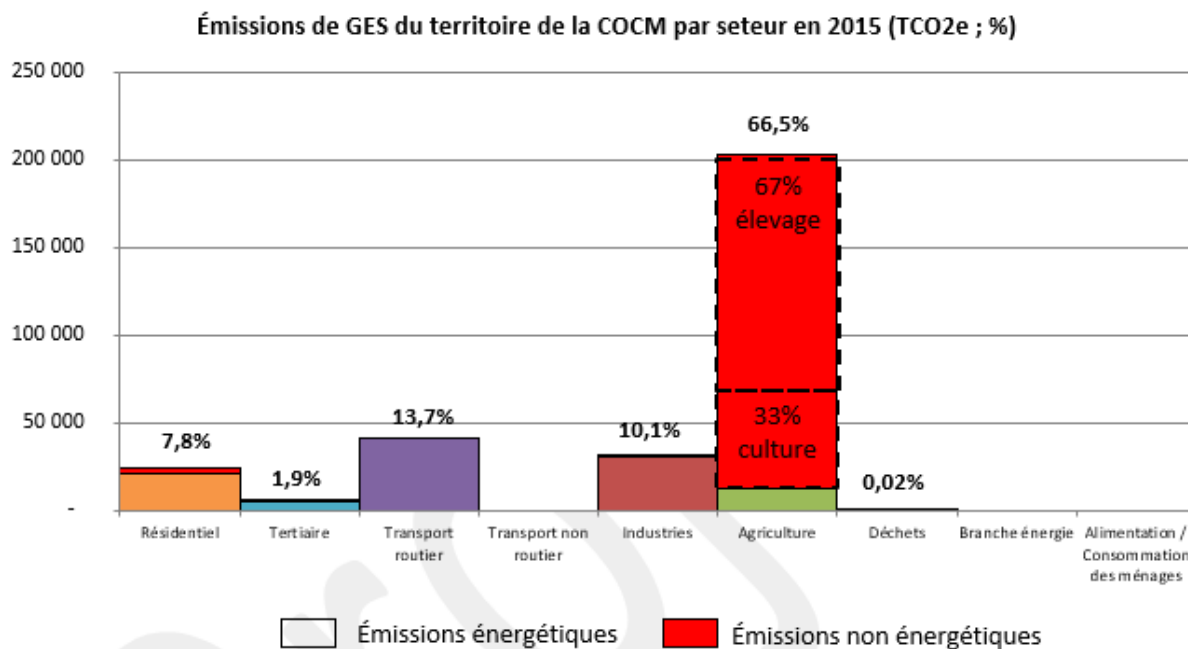
Le graphique suivant présente le mix énergétique par secteur. Ainsi, les produits pétroliers sont majoritairement employés dans le transport routier, mais aussi dans l'agriculture et le secteur résidentiel. Le gaz naturel est très fortement utilisé dans le secteur industriel. Enfin, la quasi-totalité de l'énergie provenant de biomasse est consommée dans le secteur résidentiel (bois de chauffage).



Source : Diagnostic PCAET COCM

2. LES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE

En 2015, en intégrant les émissions d'origine non énergétique, les émissions de gaz à effet de serre s'élèvent à 304 812 t_{éq}CO₂. Comme le présente le graphique ci-dessous, le principal poste d'émissions est l'agriculture (66,5% des émissions du territoire). Le transport routier est le second émetteur (13,7%), puis l'industrie (10,1%) et enfin le secteur résidentiel (7,8%).



Source : Diagnostic PCAET COCM

Concernant la distinction entre émissions énergétiques et non énergétiques, 64% des émissions de GES sont d'origine non énergétique. Ces émissions sont dues à 98% aux activités d'élevage et de culture.

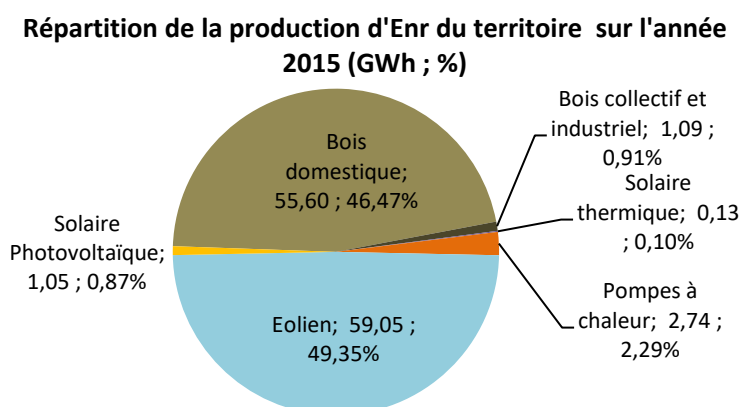
D'après le PCAET, le stock de carbone sur le territoire de COCM est estimé à 10 742 217 téqCO₂ entre 1990 et 2006, et le flux annuel à 26 149 téqCO₂. Les espaces qui stockent le plus de carbone sur le territoire, en 2012, sont les prairies (35,5%), les cultures (32,7%), ainsi que les forêts (14,5%). Viennent ensuite les haies associées aux espaces agricoles (8,3%) et les zones humides (6,8%).

3. LES ENERGIES RENOUVELABLES

Depuis le 27 juin 2018, la Communauté de Communes fait officiellement partie des 9 territoires normands lauréats de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Territoire Durable 2030 » de la Région Normandie. A ce titre, elle bénéficie pendant 3 ans de l'accompagnement à la fois technique et financier de la Région pour élaborer et adopter une stratégie de développement durable globale, transversale et ambitieuse à l'échelle du territoire.

En 2015, la production d'énergies renouvelables représente 19,3% des consommations totales du territoire (soit 119,6 GWh). Cette part tend à augmenter depuis plusieurs années, et l'objectif à l'horizon 2020 est la couverture de 23% des consommations d'énergie par les énergies renouvelables, et 32% à l'horizon 2030.

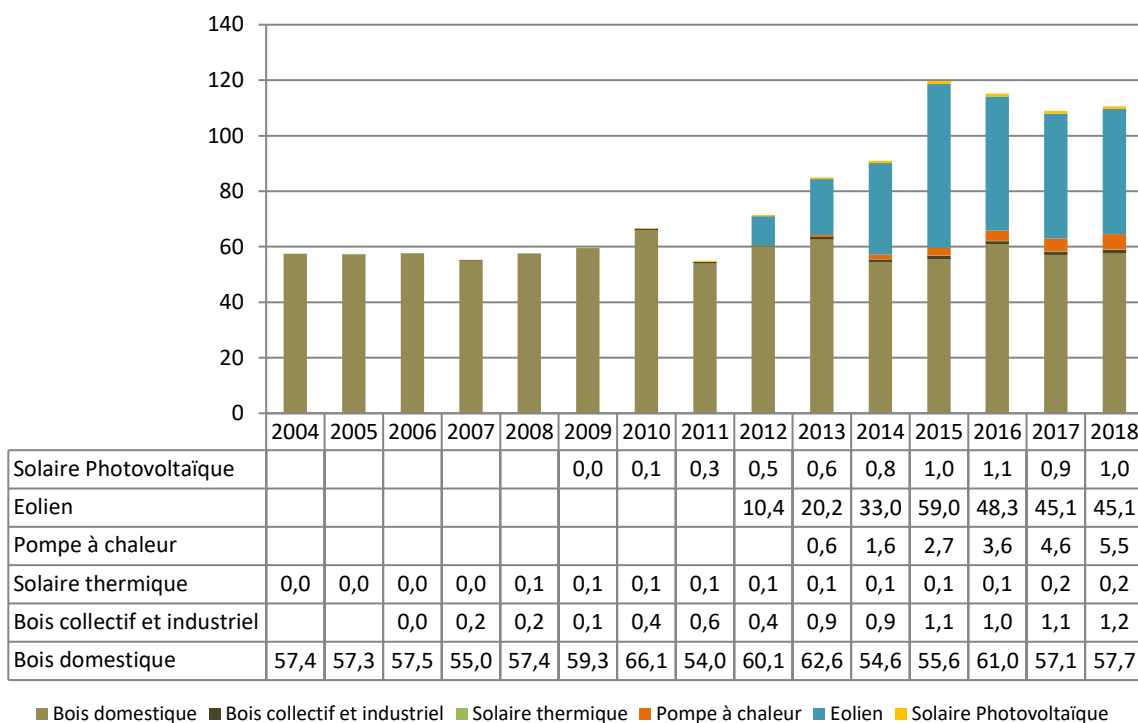
Sur cette production d'énergies renouvelables, 50% est issue de l'énergie éolienne et 46,5% de la filière bois-énergie, comme présenté dans le graphique ci-dessous.



Source : Diagnostic PCAET COCM

La production de bois énergie reste assez stable, mais la production éolienne a fortement augmenté depuis 2012 comme en témoigne le graphique suivant.

Évolution de la production d'énergie renouvelable sur le territoire de la COCM (GWH)



Source : Diagnostic PCAET COCM

□ L'ÉOLIEN

Le territoire de COCM compte 3 parcs éoliens (12 mâts) dans le périmètre du Parc Naturel Régional du Cotentin et du Bessin, pour une puissance de 27,6 MWh. En 2015, l'éolien a produit 59,05 GWh sur le territoire.

Le Parc Naturel Régional s'est progressivement positionné sur l'éolien puisqu'en 2003 une première série de recommandations est émise pour encadrer l'implantation d'éoliennes. Il s'agit d'un zonage s'appuyant sur la sensibilité environnementale à l'implantation d'éoliennes :

- Favorables dans les zones de bocage
- Défavorable dans les marais et sur le littoral

Il a été préconisé de développer des parcs d'éoliennes (3 à 6) de forte puissance pour éviter le mitage du paysage.

Par ailleurs, un Schéma Régional Eolien de Basse-Normandie avait été établi en 2012 puis annulé en 2015 pour absence d'évaluation environnementale. Toutefois, ce document a identifié Côte Ouest Centre Manche comme zone favorable au développement éolien avec des objectifs de production :

- Zone du Cotentin : de 130 à 180 MW
- Zone Centre Manche : de 80 à 90 MW
- Zone Bessin au Virois : de 130 à 180 MW.

▫ LE BOIS-ENERGIE

En Normandie, la filière bois-énergie est la principale source d'énergie renouvelable consommée (70%), soit 7 300 GWh en 2017. Cette énergie est utilisée pour le chauffage domestique (63,6%), pour les usages industriels (25,8%) et collectifs (9,6%), et pour les usages agricoles (1%). Sur le territoire de Côte Ouest Centre Manche, la filière bois-énergie représente 46,5% de la production d'énergies renouvelables.

En 2015, sur le territoire, 2 146 installations individuelles de chauffage au bois ont été recensées. Ainsi, 14% du parc de logement est chauffé au bois. De plus, 4 installations collectives sont présentes en 2014 : 2 collèges (La Haye et Périers), le pôle santé de La Haye et la commune de Marchésieux.

Cette filière est encore amenée à se développer. Un projet de chaufferie bois est en cours de développement pour le collège de Lessay. De plus, le territoire est concerné par le Plan Bois Energie Normand 2018-2020 qui soutient le développement de projets de chaufferies bois.

▫ LA METHANISATION

Une partie des déchets de Côte Ouest Centre Manche sont envoyés à l'unité de traitement des déchets du Point Fort Environnement, où 60 000 tonnes d'ordures ménagères et 12 000 tonnes de déchets verts sont traités par méthanisation. Ainsi, la valorisation de biogaz permet de produire de l'électricité et de la chaleur. 3 projets de méthanisation sont en cours sur le territoire, sur les communes de Lulne, Pirou et Montsenelle.

D'après l'ADEME, en Normandie, les gisements mobilisables en 2030 pourraient produire entre 1,5 et 3 millions de MWh/an. En 2018, la région Normandie et l'Ademe ont lancé la réalisation d'un Plan de Développement de la Méthanisation en Normandie. Ce dernier permettra de mobiliser et d'accompagner les porteurs de projets sur la méthanisation.

▫ LE SOLAIRE

En 2014, 26 installations solaires thermiques subventionnées par l'ADEME et la Région Basse-Normandie ont été recensées sur le territoire de Côte Ouest Centre Manche, soit une surface d'environ 372 m².

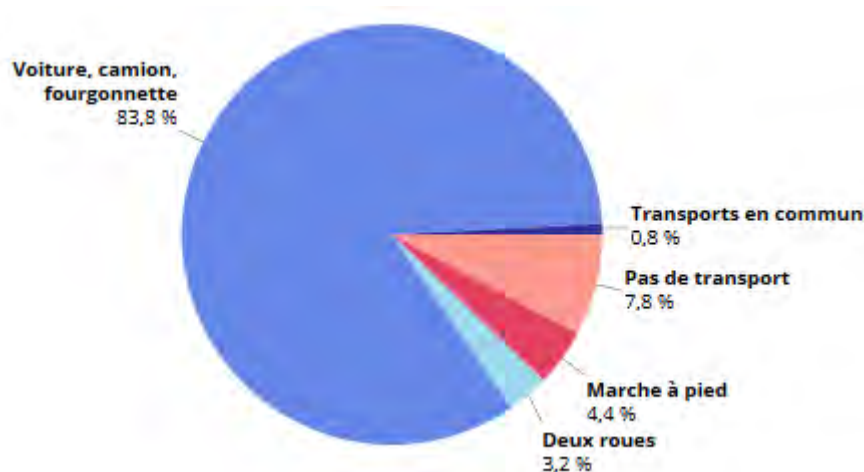
En 2016, 154 installations de panneaux photovoltaïques ont été recensés sur le territoire de Côte Ouest Centre Manche, soit une surface de 7 372 m². Ces panneaux ont engendré une production de 1,05 GWh en 2015.

Le solaire pourrait être largement développé sur le territoire du fait de la forte proportion de maisons individuelles et donc de toitures disponibles. C'est ainsi, dans le cadre de sa politique de transition énergétique, que la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche a réalisé un cadastre solaire. Il permet de faciliter et de soutenir le développement des énergies renouvelables sur le territoire. Cette étude a estimé une production potentielle maximale solaire à 314 GWh, soit 51% de la consommation énergétique du territoire en 2015. Toutefois, cette estimation ne prend pas en compte la faisabilité des projets (technique, juridique, économique ou sociale).

Il existe une plateforme interactive (en collaboration avec In Sun We Trust) qui cartographie le potentiel solaire du territoire. La simulation estime le potentiel de production d'énergie solaire d'un toit. Le rayonnement solaire est ensuite modélisé en fonction de l'exposition et de l'orientation des toitures tout en tenant compte des contraintes architecturales et paysagères.

4. LA MOBILITE DURABLE

En 2015, d'après le PCAET, les transports routiers représentent 24,4% des consommations énergétiques. La même année, 83,8% des déplacements domicile-travail se réalisent en voiture individuelle et 89,7% des ménages possèdent au moins une voiture.



Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail en 2016 sur le territoire de Côte Ouest Centre Manche (source : INSEE)

De nombreuses alternatives à la voiture thermique existent sur le territoire et leur développement ou incitation à utilisation permettrait de diminuer la part d'énergies fossiles consommée dans un contexte de changement climatique et de risque de précarité énergétique.

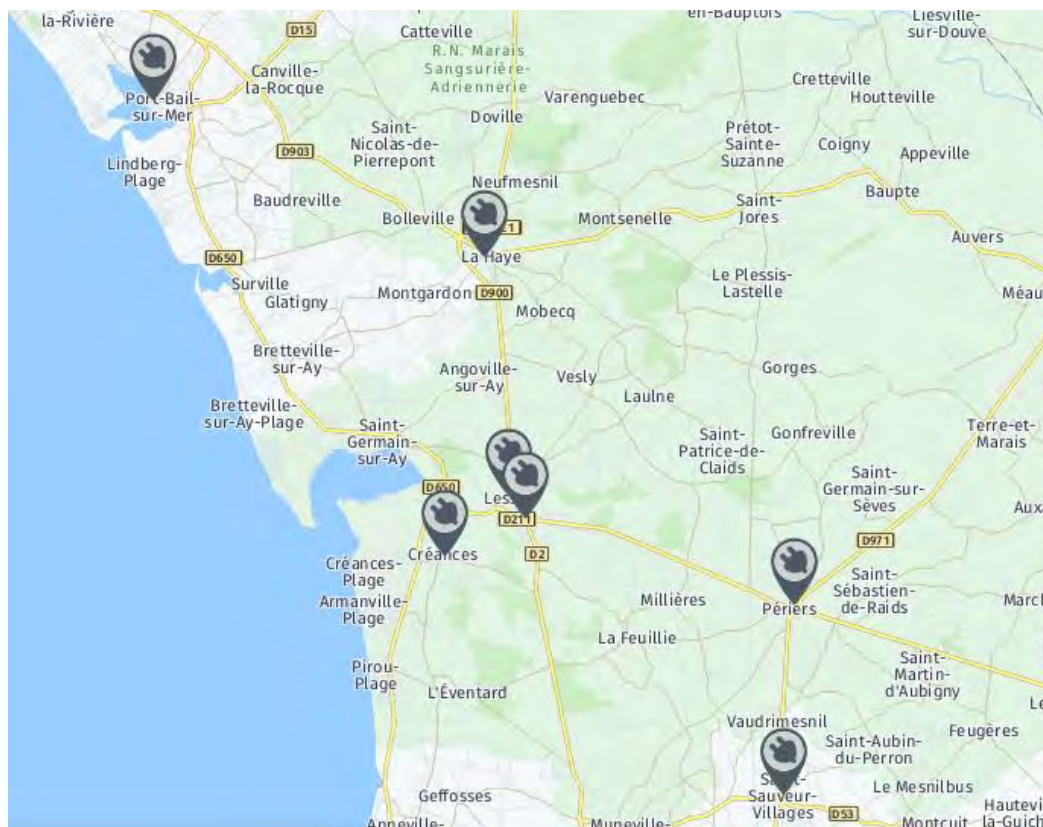
Ainsi, modifier les comportements des usagers de voiture individuelle peut représenter une réduction de la consommation d'énergie. Effectuer du covoiturage sur un trajet régulier (domicile-travail) permet d'avoir un gain énergétique et un gain de temps puisque cela permet de décongestionner les routes.

Deux aires de covoiturage sont actuellement en place sur le territoire :

- Aire de Lessay – Le Champ de Foire ;
- Aire de Marchésieux – Carrefour de la Porte du Boscq.

Un **schéma départemental des aires de covoiturage** a été mis en place et il consiste en l'établissement d'un maillage d'aires de covoiturage structurantes sur l'ensemble du territoire départemental, aménagées sous la maîtrise d'ouvrage du Département, dans le but d'affirmer sa volonté de développer cette pratique écocitoyenne de mobilité, complémentaire à l'utilisation des transports collectifs.

De plus, l'utilisation de la voiture électrique est possible puisqu'il existe à ce jour 131 bornes de recharge électrique dans le département. **5 sont sur le territoire** : une à La Haye, deux à Lessay, une à Créances et une à Périers.



Les bornes de recharge électrique sur le territoire (source : sdem50)

3. LES MATERIAUX

1. LES CARRIERES

A cheval entre l'Armorique et le Bassin parisien, l'ancienne région de la Basse-Normandie est naturellement pourvue en matériaux diversifiés de type granulats. Ses gisements sont très volumineux, quasi inépuisables à l'échelle humaine et de bonne qualité selon le schéma régional des carrières. Elle possède à l'Est des matériaux calcaires, argileux et sableux en grande quantité. A l'Ouest, les matériaux acides (grès, cornéennes, granites ...) affleurent sur une grande partie de sa surface. Au large de ses côtes, d'importants gisements de type alluvionnaire existent par ailleurs. Excédentaire en matériaux, l'ancienne région Basse-Normandie exporte les matériaux vers la Haute-Normandie notamment.

Le département de la Manche produit 4,96 millions de tonnes par an soit environ 10 tonnes par habitants et par an, un niveau relativement élevé par rapport aux départements et régions voisins et supérieur à la moyenne bas-normande de 8,47 tonnes par an et par habitant.

La majorité de l'extraction porte sur les granulats avec des utilisations diverses : bétons, produits hydrocarbonés, amendements agricoles, industries...

D'après le BRGM en 2012, 4 carrières sont en activité sur le territoire (carte ci-dessous). Elles sont situées à :

- **Doville : carrière de grès de l'Ordovicien** avec autorisation d'exploitation jusqu'en 2027
- **Gorges : carrière de tourbe** dans les marais de Gorges avec autorisation d'exploitation jusqu'en 2026

- **Saint-Sébastien-de-Raids : carrière de sable du Quaternaire** avec autorisation d'exploitation jusqu'en 2046
- **A la Feuillie (limite communale avec Muneville-le-Bingard) : carrière de schiste du Briovérien** avec autorisation d'exploitation jusqu'en 2038.

Depuis plusieurs années, le schéma régional des carrières précise que le recyclage des matériaux inertes du BTP a connu un essor considérable ces dernières années en partie pour des raisons réglementaires du fait des obligations de déconstructions. La ressource s'avère logiquement importante à proximité des zones les plus peuplées.

2. LE BOIS

La Basse-Normandie se caractérise par une faible surface forestière et un bocage encore bien présent. Ces deux formations arborées sont les principaux gisements de la filière forêt bois. La forêt en Basse-Normandie est essentiellement composée de feuillus avec une forte dominance de chênes. Le Manche est le département le moins boisé de la Basse-Normandie (6%) mais où le bocage est le plus important (46% de la longueur de haies).

La filière bois en Basse-Normandie est relativement bien développée au regard de l'importance de la forêt. Elle concentre 2,8% des emplois de la région. La filière est en mutation : la première transformation du bois et la fabrication de meubles reculent tandis que le bois construction et le bois énergie sont en plein développement.

Il est recensé plusieurs forêts publiques exploitées par l'ONF sur le territoire qui sont majoritairement communales.

- Forêt communale de Lessay,
- Forêt communale de Pirou,
- Forêt communale de Créances
- Forêt communale de Saint-Patrice-de-Claids
- Forêt communale de Millières
- Forêt communales de la Feuillie
- Forêt domaniale de Vesly-Pissot
- Forêt communale de Saint-Germain-sur-Ay
- Forêt du bois du Captage de Hottot.

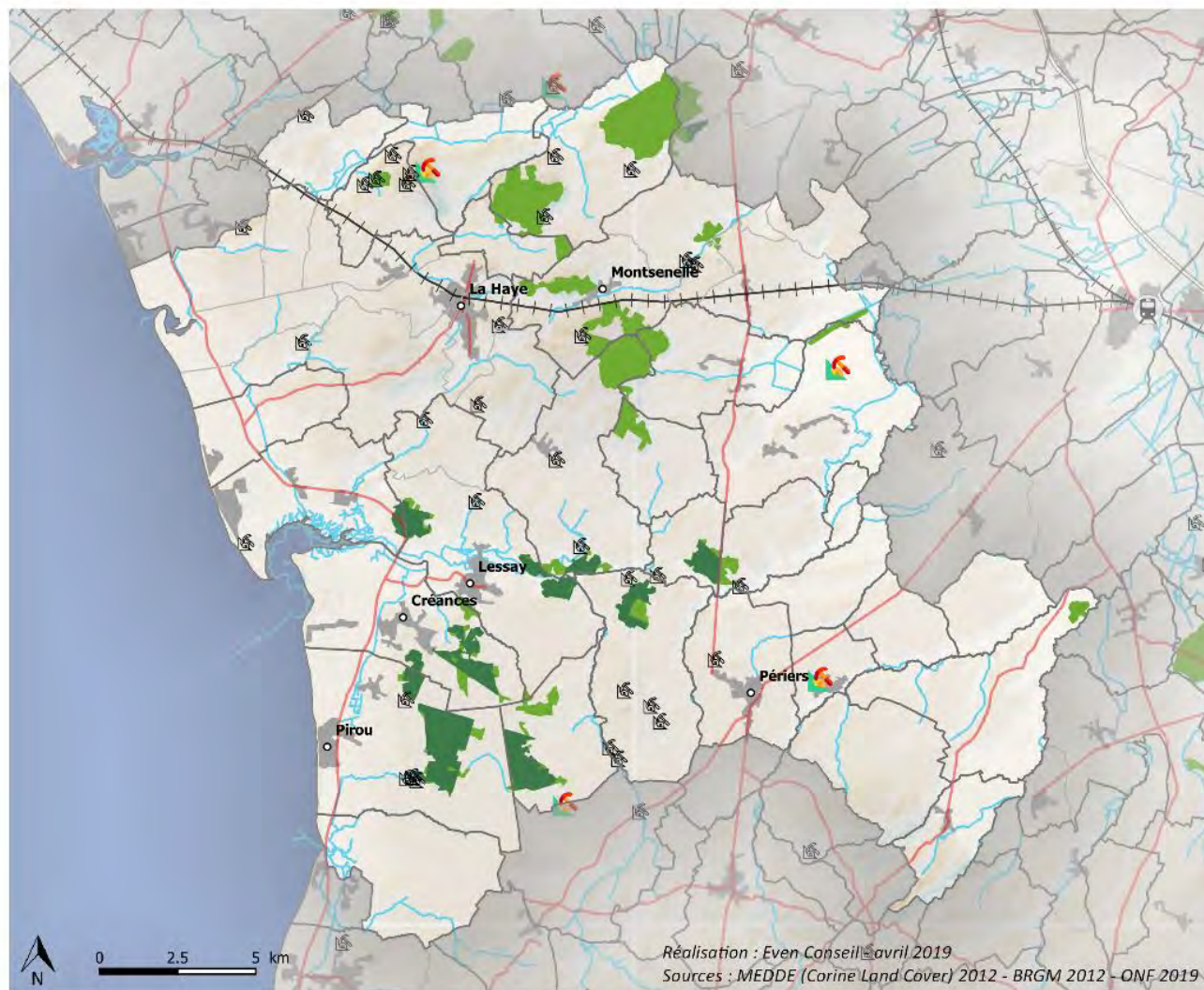
Le Parc Naturel Régional du Cotentin et du Bessin a mis en place un Plan de Gestion du Bocage. C'est un outil simple et opérationnel qui permet d'évaluer le volume de bois (copeaux) disponible annuellement sur les haies de l'ensemble de chaque exploitation agricole. Il permet d'établir ensuite un programme de travaux en vue d'un entretien durable du bocage.

Marchésieux a entrepris cette démarche de récupération et de valorisation énergétique des bois issus de l'entretien des haies sur son territoire dès les années 80 et a mis en place une chaufferie collective bois.

D'autres projets de réseaux de chaleur bois-énergie sont en cours sur les communes de Saint-Germain-sur-Ay et de Lessay. Actuellement, les trois collèges du territoire de Côte Ouest Centre Manche et le Pôle Santé communautaire de La Haye sont également chauffés au bois déchiqueté local.

Les ressources en matériaux

Côte Ouest Centre Manche



- Espaces forestiers
- Forêts publiques
- 🔴🟢 Carrières en activité
- 🟩 Carrière fermées

- Tissu urbain
- Limites administratives
- Limites des communes déléguées
- Cours d'eau
- Liaison régionale
- Type autoroutier
- Lignes ferroviaires
- 🚂 Gares
- 🌈 Relief

even
CONSEIL

4.LA GESTION DES DECHETS

La Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche regroupe les trois anciens territoires des Communautés de Communes de La Haye du Puits, du canton de Lessay et Sèves-Taute, répartis de la manière suivante :

- Le territoire de la Haye qui est l'ancienne Communauté de Communes de La Haye du Puits ;
- Le territoire de Lessay qui est le territoire de l'ancienne Communauté de Communes du Canton de Lessay ;
- Le territoire de Périers qui est le territoire de l'ancienne Communauté de Communes Sèves-Taute.

La Communauté de Communes exerce la compétence « collecte et traitement des déchets » sur les territoires de la Haye et de Lessay et constitue une approche supplémentaire quant à la gestion des ressources en matériaux sur le territoire : bois et ressource minérale. L'ensemble de ces démarches s'inscrivent dans une politique en cours de développement d'économie circulaire.

Les compétences « traitement des ordures ménagères, transport et traitement des déchets ménagers recyclables » et « transport et traitement des déchets collectés en déchetterie » de l'ancienne communauté de communes de Sèves-Taute ont été transférées au **Syndicat Mixte du Point Fort**.

La Communauté de Communes exerce uniquement la compétence « collecte et transport des ordures ménagères » sur le territoire de Périers.

Les communes adhérentes sont les suivantes : Auxais, Feugères, Gonfreville, Gorges, Marchésieux, Nay, Périers, Le Plessis Lastelle, Raids, Saint-Germain-sur-Sèves, Saint-Martin-d'Aubigny et Saint-Sébastien-de-Raids.

Trois déchetteries sont présentes sur le territoire :

- Déchetterie de La Haye
- Déchetterie de Créances
- Déchetterie de Périers.

Les déchetteries de la Haye et Créances sont gérés par la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche tandis que celle de Périers est gérée par le Point Fort Environnement.

▫ LE TERRITOIRE DE PERIERS : LE POINT FORT :

Le Syndicat Mixte du Point Fort assure le traitement des déchets ménagers pour 6 communautés de communes du centre et sud Manche. Il a pour compétences :

- Le traitement, l'élimination et le transport des ordures ménagères et des déchets
- La gestion du réseau des déchetteries et des points d'apport volontaire
- La réalisation et la participation à toutes les études concernant déchets et ordures ménagères.

	2012	2013	2014	2015	2016
Collecte des ordures	23 181 T	22 631 T	22 668 T	22 201 T	22 702 T

ménagères	213 kg/hab	207 kg/hab	206 kg/hab	201 kg/hab	195 kg/hab
Collecte sélective	10 079 T 92,6 kg/hab	9 776 T 89,6 kg/hab	9 885 T 89,8 kg/hab	9 890 T 89,5 kg/hab	10 431 T 89,6 kg/hab
Autres déchets collectés principalement en déchetterie		32 199 T 295 kg/hab	36 890 T 335 kg/hab	34 827 315 kg/hab	39 226 T 337 kg/hab

Entre 2012 et 2016, le tonnage d'ordures ménagères à traiter sur le territoire du Point Fort Environnement a baissé de 8,5% en kg par an et par habitant. En comparaison, la moyenne nationale en 2012 est de 269 kg/habitant et la moyenne départementale est de 235 kg/habitant en 2014.

Le territoire couvert par le Syndicat Point Fort Environnement est largement en-dessous des moyennes nationales et départementales en production de d'ordures ménagères.

Une fois collectés, les déchets sont dirigés vers les filières de traitement appropriées : filières de valorisation, traitement spécifique des déchets dangereux, et pour les déchets ultimes, filières d'enfouissement.

Grâce à l'unité de méthanisation et aux actions menées en faveur du recyclage, le Syndicat est performant en termes de valorisation des déchets. L'unité de méthanisation a traité en 2016, 21 539 tonnes d'ordures ménagères provenant des collectivités adhérentes. Elle permet une valorisation matière, agronomique et énergétique : 4 440 836 kWh d'électricité ont été produits.

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Part recyclée (valorisation organique et matière)	52%	56%	57%	60%	60%	63%	64%

D'après le Plan National de Production des Déchets 2014-2020, la part de déchets valorisée doit atteindre 55% en 2020 et 60% en 2025. Le Syndicat a déjà dépassé les objectifs de 2020.

▫ LE TERRITOIRE DE LA HAYE

Les ordures ménagères collectées sur le secteur de La Haye sont traitées dans l'unité de méthanisation du Syndicat Mixte du Point Fort située à Cavigny.

▫ LE TERRITOIRE DE LESSAY

Les ordures ménagères collectées sur le secteur de Lessay sont enfouis dans l'Installation de Stockage de Déchets Dangereux de la Spen au Ham.

5.SYNTHESE

ATOUTS/OPPORTUNITES	FAIBLESSES/MENACES	CHIFFRES-CLES
<ul style="list-style-type: none"> • Des stations d'épuration conformes en équipement et en performance • Fort potentiel d'action dans la réduction des consommations énergétiques du bâtiment par la rénovation énergétique • Des espaces diversifiés et nombreux en faveur du stockage carbone • Fort potentiel du territoire en énergies renouvelables : bois-énergie par le bocage, les éoliennes par le vent et la façade maritime du territoire et le solaire • Des captages d'eau potable protégés • Une bonne qualité des eaux de baignade • Nombreux espaces forestiers et bocagers exploités ou exploitables • Carrières exploitées sur le territoire : richesse en matériaux locaux • Une ressource minérale importante • Un tonnage d'ordures ménagères collectées qui diminue • Très bonne valorisation des déchets • Des alternatives à l'autosolisme existantes 	<ul style="list-style-type: none"> • Secteurs du bâtiment et des transports routiers, forts consommateurs en énergie • Des eaux du littoral et des aquifères vulnérables aux pollutions agricoles et notamment aux nitrates • Des masses d'eau souterraine en mauvais état chimique 	<p style="text-align: center;">14 captages d'eau potable</p> <p style="text-align: center;">14 stations d'épuration</p> <p style="text-align: center;">4 carrières en activité</p> <p style="text-align: center;">Les ENR représentent 18% de la consommation finale d'énergie</p>
SCENARIO FIL DE L'EAU		
<ul style="list-style-type: none"> • Dégradation de la qualité des eaux superficielles littorales et souterraines • Augmentation des conflits d'usage de la ressource en eau dans un contexte où la ressource risque de se faire rare • Consommation d'espaces naturels par l'exploitation et l'agrandissement des carrières en activité (espaces forestiers et bocage à Doville) • Une augmentation de l'apport en déchets en déchetteries • Amélioration de la performance énergétique du parc de logements • Poursuite du développement des énergies renouvelables et hausse de 		

leur proportion dans le mix énergétique	
ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX	
<ul style="list-style-type: none"> - Préservation de la qualité des eaux destinées à la consommation humaine - Poursuite de la valorisation des déchets sur le territoire - Limitation de la consommation globale d'énergie - Lutte contre la précarité énergétique en diminuant la dépendance aux énergies fossiles et notamment au nucléaire - Développement de la filière bois-énergie par la forte présence de haies sur le territoire - Gestion durable des carrières et prise en compte de la consommation d'espace - Maintien d'une bonne gestion des eaux usées traitées par assainissement collectif 	

BILAN DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Les enjeux identifiés pour chaque thématique présentée précédemment ont été retravaillés afin de rédiger des enjeux transversaux. Ils sont présentés dans cette partie, et sont au nombre de 24.

Au regard des thématiques environnementales que les enjeux territoriaux abordent de façon directe ou indirecte et des incidences potentielles qu'ils portent vis-à-vis de la santé publique et aux milieux naturels s'ils n'étaient pas pris en compte, les 24 enjeux ont été hiérarchisés selon leur degré d'importance pour la préservation de l'environnement et le maintien d'une santé publique de qualité. Aussi, les enjeux ont été pondérés au regard des compétences en matière de prise en compte de ces enjeux.

6 enjeux sont jugés forts, il s'agit d'enjeux portant sur la préservation des milieux naturels et sur l'amélioration de la qualité de l'eau. Par ailleurs, **16 enjeux sont jugés moyens**, ils représentent toutes les thématiques.

Enfin, **2 enjeux sont jugés d'importance faible**, il s'agit d'enjeux liés à la préservation du patrimoine architectural et à la prise en compte des nuisances sonores.

N°	ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX	HIERARCHISATION DE L'ENJEU
1	Poursuite de la préservation des espaces naturels et agricoles et plus particulièrement sur le littoral	Fort
2	Renforcement de la bonne qualité du cycle de l'eau du territoire des sources des cours d'eau à l'eau de mer	Fort
3	Préservation de l'intérêt écologique des marais	Fort
4	Maintien des haies bocagères à l'origine d'un cadre paysager reconnu et de fonctionnalités écologiques majeures	Fort
5	Maintien des caractéristiques naturelles et paysagères des havres et gestion durable des abords urbanisés du havre de Saint Germain	Fort
6	Préservation des éléments naturels caractéristiques de la mosaïque paysagère du territoire : landes, bocage, cours d'eau, zones humides, marais, boisements, espaces agricoles	Fort
7	Lutte contre la précarité énergétique sur l'ensemble du territoire COCM et plus particulièrement le bâti ancien	Moyen
8	Valorisation de l'agriculture locale de qualité et de ses spécificités (maraîchage, ovins de prés salés des herbues, vaches laitières, viande bovine ainsi que de l'élevage équin pour la compétition)	Moyen
9	Prise en compte de la qualité de l'air et de l'impact sur la santé publique	Moyen

10	Prise en compte du risque inondation par submersion marine (notamment dans la dépression des marais du Cotentin et du Bessin)	Moyen
11	Prise en compte du risque inondation par débordement de cours d'eau et par remontée de nappe	Moyen
12	Protection et pérennisation des zones de captage de l'eau potable	Moyen
13	Renforcement des caractéristiques paysagères et écologiques des landes, paysage unique, en cours de résinement avancé	Moyen
14	Déploiement de matériaux durables et locaux pour les besoins des territoires et les modes de vie des habitants	Moyen
15	Maintien de la qualité des eaux destinées à la consommation humaine	Moyen
16	Maintien d'une bonne gestion des eaux usées traitées par l'assainissement collectif et non collectif	Moyen
17	Limitation de la consommation globale d'énergie, particulièrement dans les secteurs de la mobilité et du logement	Moyen
18	Poursuite de la valorisation des espaces naturels particulièrement les milieux aquatiques, humides et littoraux	Moyen
19	Maintien de la diversité des paysages de bocage et d'eau	Moyen
20	Prise en compte de l'aléa moyen de retrait gonflement des argiles notamment au niveau communes entourant le havre de Lessay	Moyen
21	Renforcement de la production renouvelable et locale des énergies	Moyen
22	Développement d'une valorisation durable et pérennes de déchets sur le territoire	Moyen
23	Poursuite de la protection du patrimoine historique, culturel et naturel	Faible
24	Prise en compte des nuisances sonores des infrastructures routières dans les projets d'aménagements	Faible



Le Plan Climat Air Energie Territoriale de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche se compose des 6 documents suivants :

TOME 1 – DIAGNOSTIC

TOME 2 – CONCERTATION – PROEPECTIVE – STRATEGIE

TOME 3 – CONCERTATION – PLAN D’ACTIONS

TOME 4 – ETAT INITIAL DE L’ENVIRONNEMENT

TOME 5 – EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

TOME 6 – RESUME NON TECHNIQUE

CADRE DE DEPOT REGLEMENTAIRE

(L’élément en gras est celui du présent document)

PCAET – Octobre 2023

©Communauté de Commune Côte Ouest Centre Manche (COCM)

L’ensemble des informations contenues dans ce rapport est la propriété exclusive de la COCM. Toute utilisation ou publication des résultats présentés dans ce document devra faire l’objet d’une demande écrite aux autorités compétentes au sein de la COCM.



20 rue des Aubépines 50250 LA HAYE

www.cocm.fr

Publié par la Communauté de Commune Côte Ouest Centre Manche, octobre 2023

Accompagnement à l’élaboration de l’état initial de l’environnement et l’évaluation environnementale réalisé par :

